

Plan de la capitale du Canada



Un nouveau siècle consacré à l'élaboration d'une vision, à la planification,
à l'aménagement et au développement

1999



Commission
de la capitale nationale

National Capital
Commission

Canada



2025 RELEASE UNDER E.O. 14176

This document is also available in English.

Plan de la capitale du Canada

1999



Commission
de la capitale nationale

National Capital
Commission

Canada



Table des matières

	Mot du président	i
	Résumé	iii
	Les principales propositions du Plan	v
	La capitale du Canada : les perspectives d'avenir	vii
	La structure du Plan	ix
<hr/>		
1	La région de la capitale nationale : au passé, au présent et au futur	1
	Introduction	1
	1.1 Le XIX ^e siècle et avant	2
	1.2 Un siècle d'aménagement dans la capitale	4
	1.3 Les thèmes communs d'aménagement	8
<hr/>		
2	L'aménagement de la capitale du Canada	9
	Introduction	9
	2.1 Les fonctions de la capitale	9
	2.2 Les terrains d'importance pour la capitale	10
	2.3 La nécessité d'une mise à jour du Plan de 1988	13
	2.4 Résumé des besoins pour la mise à jour du plan	17
	2.5 Les principes d'aménagement	19
<hr/>		
3	Le Plan de la capitale	23
	3.1 Le concept de la capitale	24
	3.2 Le cadre, les destinations et les réseaux de la capitale	28
	3.3 La structure	29



4	Le cadre de la capitale	31
	Introduction	31
4.1	Les aires de patrimoine naturel	32
4.2	Les terres rurales	35
4.3	Le Cœur de la capitale	37
4.4	Les espaces verts urbains	39
4.5	Les cours d'eau et les terrains riverains	42
4.6	L'esthétique et le design urbain	45
4.7	Le patrimoine bâti et les paysages culturels	48
4.8	Les ressources archéologiques	50
5	Les destinations de la capitale	53
	Introduction	53
5.1	Les destinations des visiteurs	53
5.1.1	La Cité parlementaire	54
5.1.2	Le boulevard de la Confédération	58
5.1.3	Les lieux publics réservés à l'art et aux commémorations	61
5.1.4	Les institutions culturelles nationales	63
5.1.5	Les résidences officielles du Canada	65
5.1.6	Les missions diplomatiques et les organisations internationales	67
5.2	Les immeubles fédéraux et les installations de recherche	69
5.2.1	Les énoncés d'orientation	69
5.2.2	Les immeubles fédéraux dans le Cœur de capitale	73
5.2.3	Les immeubles fédéraux en périphérie du Cœur de la capitale	74
6	Les réseaux de la capitale	77
	Introduction	77
6.1	Les points d'accès à la capitale et les artères panoramiques	78
6.2	Les voies d'accès interprovinciales	80
6.3	Le réseau des promenades	82
6.4	Le réseau des sentiers récréatifs	84



7

La mise en œuvre du Plan	87
Introduction	87
7.1 Les approbations de l'utilisation des terrains et de design urbain	88
7.2 Le suivi et l'évaluation	89
7.3 Le statut des terrains	90

Figures

Région de la capitale nationale du Canada-Concept 2050	à la suite de la page 86
Capitale urbaine-Concept 2	à la suite de la page 86
Cœur de la capitale-Concept 2050	à la suite de la page 86

Annexe I	Le résumé de l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) du Plan
Annexe II	Les éléments importantes des écosystèmes
Annexe III	Les principes communs d'aménagement du territoire

Glossaire**Remerciements****Bibliographie**





Mot du président

J'ai le plaisir de vous présenter la version 1999 du *Plan de la capitale du Canada*, le document le plus important du gouvernement fédéral concernant l'aménagement de la région de la capitale nationale. Ce Plan nous aidera à nous préparer aux défis que nous réservent les années à venir.

Le message du Plan est clair : dans une période de changements économiques, politiques, sociaux et technologiques, les particularités de la capitale doivent être préservées et mises en valeur pour les générations à venir.

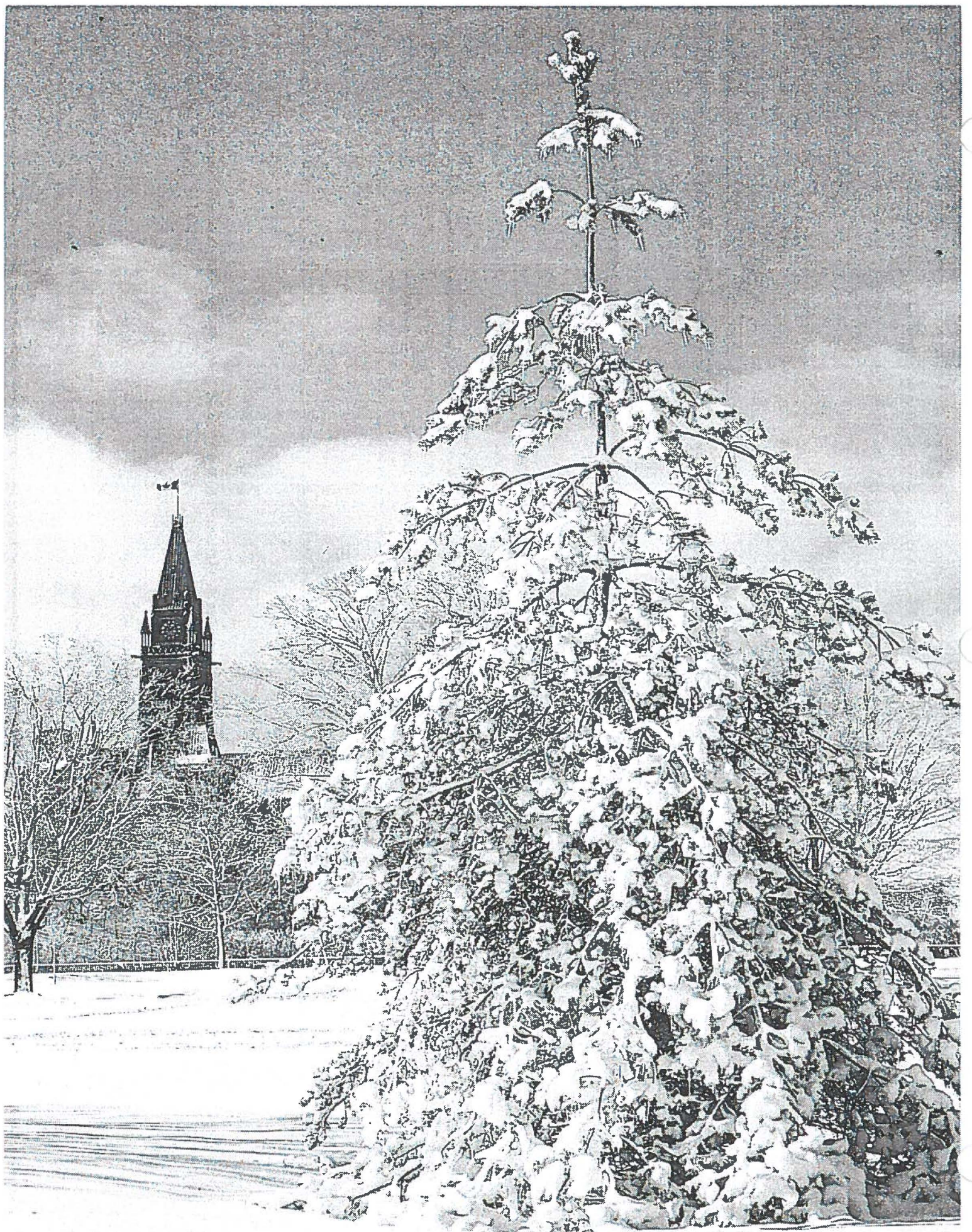
Le *Plan de la capitale du Canada* a été rédigé par la CCN pour le gouvernement fédéral. Il vise à fournir des conseils stratégiques de haut niveau au gouvernement pour les cinquante prochaines années. Le Plan présente les perspectives du gouvernement fédéral sur la vocation de ses terrains dans la région de la capitale nationale.

À notre avis, l'aménagement et le développement de la capitale exigent le concours des différents gouvernements, des administrations locales, du secteur privé, de la population locale et de tous les Canadiens intéressés. Dans cette optique, le contenu du plan a été grandement amélioré par les idées et les recommandations recueillies dans le cadre du programme exhaustif de consultation publique. Nous vous invitons à prendre connaissance du *Plan de la capitale du Canada* et à participer à la réalisation de cette vision passionnante de l'avenir de notre capitale.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à l'aménagement de la capitale du Canada.

Le président,

Marcel Beaudry





Résumé

Le Plan de la capitale du Canada représente l'énoncé principal de politiques du gouvernement fédéral en matière d'aménagement et le développement de la région de la capitale nationale pour les cinquante prochaines années.

Le Plan met à jour la version de 1988 du Plan de la capitale du Canada - Schéma d'aménagement des terrains fédéraux. Cette mise à jour a été réalisée en vue de répondre aux divers enjeux qui ont vu le jour depuis le milieu des années 1980 ou qui pourraient devenir importants au cours des prochaines années. Ces enjeux et ces possibilités n'avaient pas été prévus lors de l'élaboration du plan de 1988. On peut citer parmi ceux-ci :

- l'effet des changements dans le rôle et la taille du gouvernement fédéral;
- l'engagement renouvelé du gouvernement fédéral à animer le cœur de la capitale;
- le besoin de concerter les politiques d'aménagement des administrations régionales, locales et des organismes fédéraux;
- le défi permanent de maintenir le caractère symbolique de la capitale;
- l'évolution du concept de développement durable comme thème central de l'urbanisme.

Dans ce contexte, le Plan cherche à :

- communiquer la perspective d'avenir du gouvernement fédéral concernant la capitale;
- élaborer des principes, des buts, un concept et des politiques en vue de guider la prise de décision relative à l'aménagement des terrains servant à appuyer les rôles significatifs de la capitale;

- déterminer les terrains nécessaires et définir l'utilisation optimale de ces terrains en fonction des besoins futurs de la capitale;
- guider les ministères fédéraux dans leurs décisions relatives aux installations;
- renforcer les liens entre le parc de la Gatineau, la Ceinture de verdure et les terrains urbains;
- encadrer la réalisation de plans d'aménagement plus détaillés des terrains fédéraux dans la capitale;
- diriger les stratégies d'utilisation des terrains et d'investissement foncier du gouvernement fédéral dans la capitale.

Le Plan de la capitale du Canada offre des orientations en matière d'aménagement qui reflètent les idées et les intérêts des intervenants suivants :

- les Canadiens et les Canadiennes;
- les résidents de la région de la capitale nationale;
- le gouvernement du Canada, notamment les ministères fédéraux et les organismes culturels qui sont propriétaires de terrains dans la région de la capitale nationale;
- les gouvernements des provinces et les administrations régionales et municipales;
- les missions diplomatiques et les organisations internationales non gouvernementales représentées dans la capitale.

Le paysage est la source de notre identité collective. Il façonne la culture et le langage. Le paysage, c'est notre vie.

**James Arvaluk,
Porte-parole Inuit**



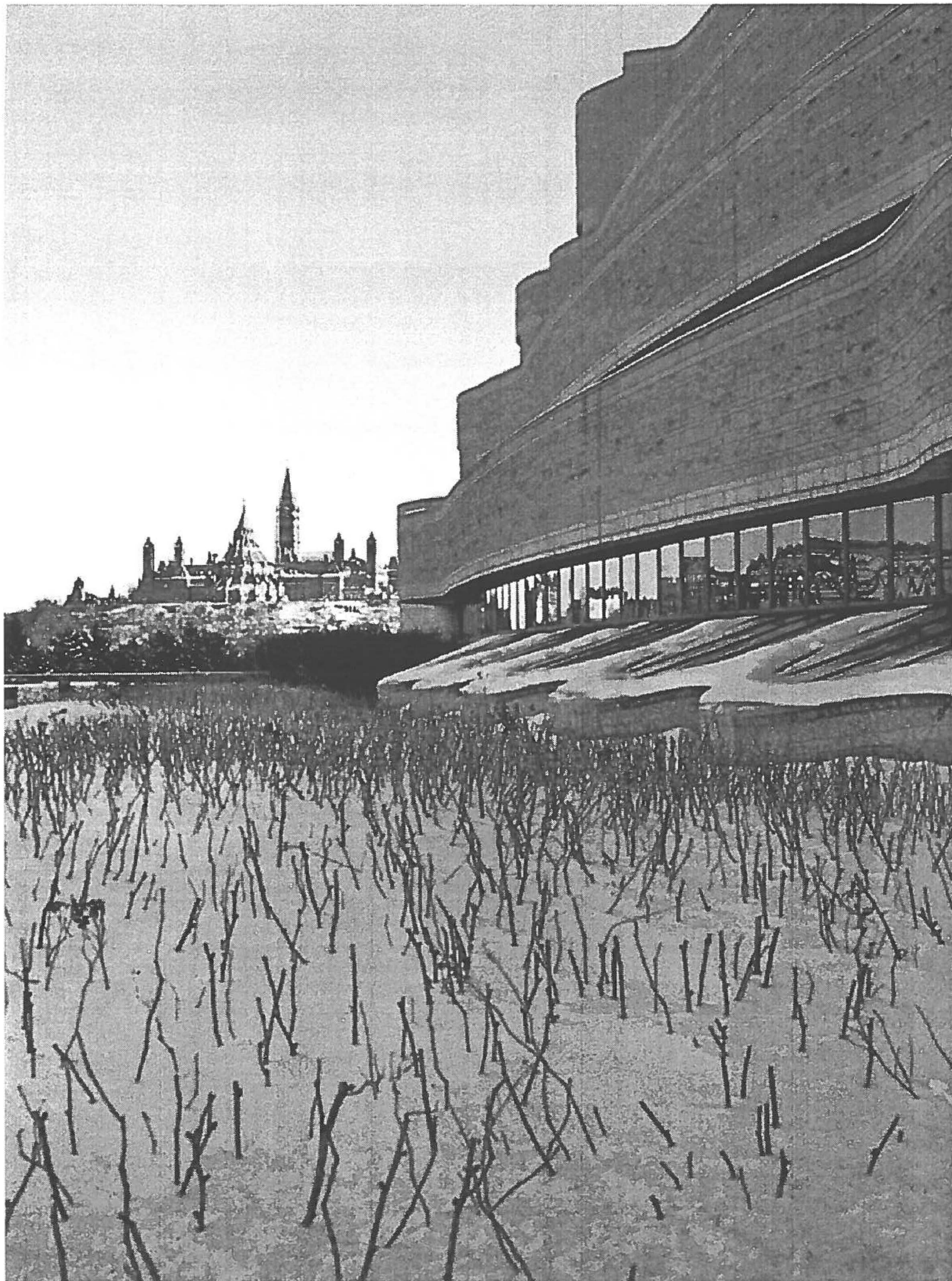


Les principales propositions du Plan

La liste suivante comprend les principales orientations d'aménagement du Plan :

- aménager une capitale qui reflète la fierté nationale des Canadiens et qui contribue à l'unité nationale;
- continuer à mettre l'accent sur les fonctions politique, culturelle et administrative de la capitale et accorder la priorité aux installations et aux événements du Cœur de la capitale;
- assurer le dynamisme à long terme du Cœur de la capitale, en particulier des terrains riverains de Hull, des îles Victoria et des Chaudières, des plaines LeBreton et de la Cité parlementaire;
- maintenir le boulevard de la Confédération comme point de mire de la programmation d'événements publics et des dépenses d'investissement;
- protéger et améliorer les écosystèmes et l'image de verdure de la capitale par la désignation d'un réseau d'aires du patrimoine naturel et la protection des éléments importants des écosystèmes;
- améliorer les liens récréatifs et les liens de programmation entre le Cœur de la capitale, les espaces verts urbains, la Ceinture de verdure et le parc de la Gatineau;
- aménager les lieux et l'infrastructure nécessaires aux programmes axés sur le public, aux fêtes nationales et aux événements de la capitale;
- situer les institutions culturelles nationales, les missions diplomatiques et les organismes nationaux dans le Cœur de la capitale – à des endroits desservis par le transport en commun – ou à des emplacements de choix en bordure du réseau des promenades;
- favoriser, dans la capitale, la présence concrète et la visibilité des provinces et des territoires, des peuples autochtones, de missions diplomatiques et des ONG internationales;
- favoriser un aménagement urbain qui convient à l'image de la capitale et qui contribue à créer un milieu agréable, sûr et stimulant;
- préserver et conserver les paysages culturels (naturels ou bâtis) et les ressources archéologiques et historiques d'intérêt pour la capitale;
- maintenir et améliorer l'accès aux terrains riverains et leur utilisation publique;
- faire du réseau des promenades un circuit de routes panoramiques polyvalentes qui relient les attraits et les destinations de la capitale;
- continuer d'améliorer le réseau des promenades de la capitale;
- améliorer la qualité et l'aspect des points d'accès panoramiques de la capitale;
- développer la navigation de plaisance sur les rivières des Outaouais et Gatineau;
- s'engager à mettre en place un processus de concertation et de collaboration parmi les divers organismes et paliers de gouvernement œuvrant à l'aménagement, à la mise en valeur et à la planification du transport dans la région de la capitale nationale.

Lors du sondage des visiteurs de la capitale réalisé en 1998 par la firme In-Touch, 63 % des répondants ont indiqué qu'il est essentiel de reconnaître la contribution des provinces, des territoires et des peuples Autochtones dans la capitale du Canada.





La capitale du Canada : les perspectives d'avenir

Imaginez la capitale du Canada dans une cinquantaine d'années. À quoi ressemblera-t-elle?

La capitale que nous connaissons aujourd'hui est le résultat de nombreux plans d'aménagement réalisés au cours du dernier siècle, depuis 1899 exactement, par des planificateurs comme Frederick Todd, E. H. Bennett et Jacques Gréber, qui avaient une certaine perception de la capitale du Canada. Un siècle d'aménagement et de développement qui a fait de la capitale un lieu de fierté pour les Canadiens, un endroit où l'on peut admirer aussi bien la nature que les institutions et les lieux symboliques qui rendent hommage à l'histoire du Canada.

Qu'en sera-t-il au siècle prochain? Comment la capitale pourra-t-elle se développer davantage comme lieu de rencontre national et comme siège du gouvernement?

La capitale de l'avenir conservera son heureux équilibre entre la ville et la nature, où se côtoient des collines vallonnées, des rivières tumultueuses et des forêts spectaculaires. Ses rivières ont transporté les Autochtones, les explorateurs et les voyageurs en direction de la mer ou vers l'intérieur. Le territoire a été façonné par les colons européens, qui ont défriché les vastes forêts et qui ont construit des fermes et des petites agglomérations dans la nature sauvage. Les lacs, les collines et les vallées du parc de la Gatineau, ainsi que les fermes et les espaces naturels de la Ceinture de verdure, témoignent du patrimoine culturel et de l'évolution du milieu naturel de la capitale.

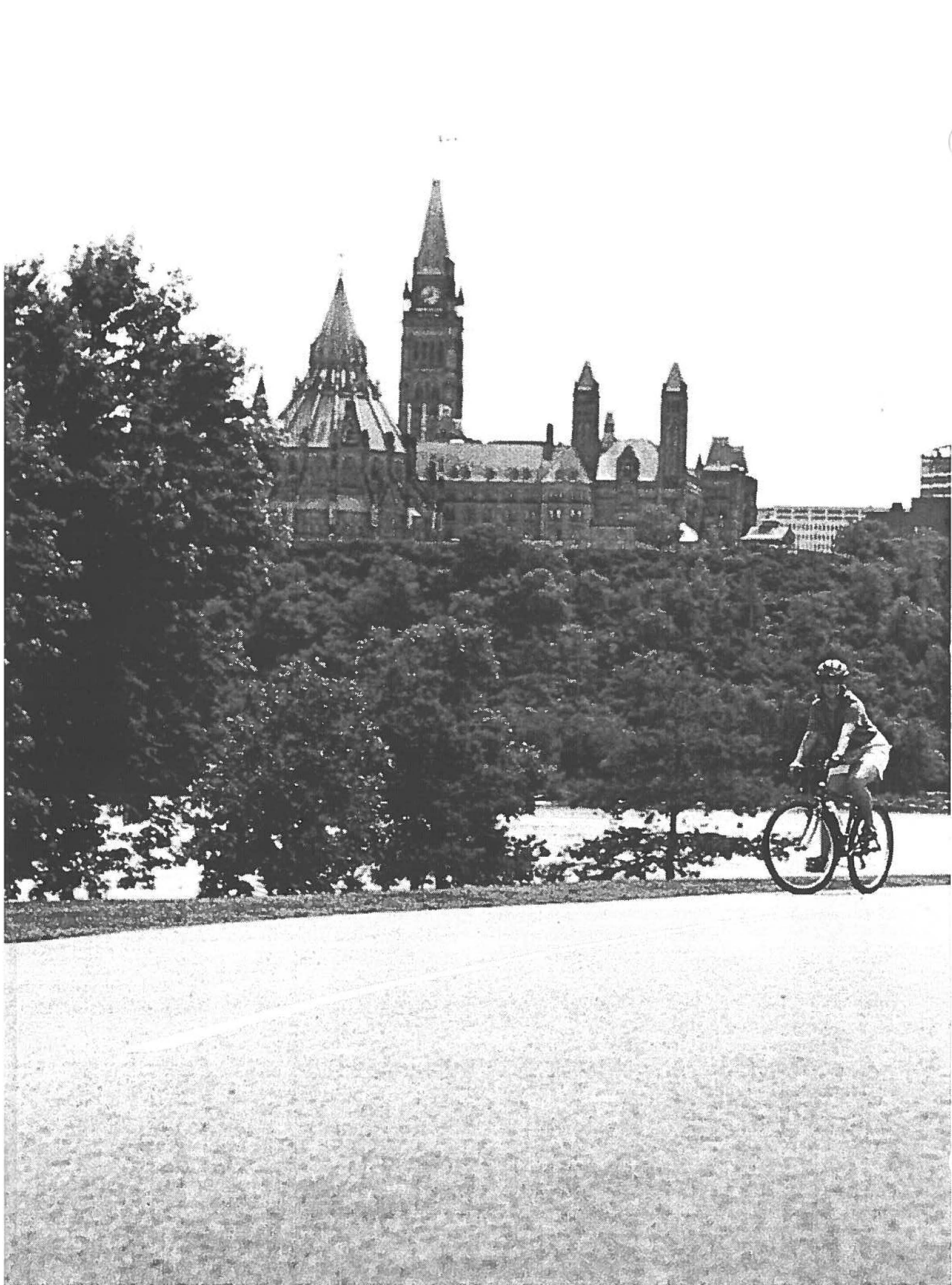
Il n'est pas difficile de concevoir comment les espaces naturels et les magnifiques points de vue de la capitale continueront d'influencer l'expérience des visiteurs et

aussi la vie quotidienne des résidents. Les premiers planificateurs de la capitale ont eux-mêmes tenu à intégrer les paysages naturels au milieu bâti de la capitale pour créer un formidable décor pour les nombreux rassemblements, pour les activités nationales et pour le plaisir des habitants de la région et de tous les Canadiens.

On peut voir le Coeur de la capitale comme un lieu harmonieux de travail, de résidence et de rassemblement, où l'on fêtera le Canada. On y trouve la Cité parlementaire, la rivière des Outaouais, des berges, des îles (des Chaudières et Victoria), la partie nord des plaines LeBreton, le boulevard de la Confédération et les centres de Hull et d'Ottawa. Il est facile d'imaginer que le riche patrimoine architectural de la région, les parcs urbains, les promenades, les espaces libres et les monuments seraient mis en valeur par la création de nouveaux espaces libres et de nouvelles perspectives sur la colline du Parlement.

Imaginez le Coeur de la capitale resplendissant et débordant d'activité, encadré des collines de la Gatineau, des parcs urbains et de la Ceinture de verdure, protégé pour le bénéfice de tous les Canadiens. Imaginez la possibilité de naviguer aisément de Montréal à Ottawa, puis de poursuivre à son gré jusqu'au Témiscamingue ou choisir de remonter la rivière Gatineau, ou d'accéder à la capitale en empruntant le couloir nautique du canal Rideau, dont l'intérêt patrimonial est reconnu à l'échelle internationale

Imaginez une capitale qui soit un reflet tant de l'histoire du pays que des possibilités du XXI^e siècle. Au moment où s'amorce le prochain siècle d'aménagement de la capitale, voilà la perspective d'avenir qui a inspiré le nouveau *Plan de la capitale du Canada*.





La structure du Plan

Le plan comprend trois sections. La première, qui englobe les **chapitres 1 et 2**, soit **Le contexte**, présente les principaux enjeux, la pensée actuelle en matière d'aménagement et les décisions du passé qui affectent présentement l'aménagement de la région de la capitale nationale et qui continueront de l'influencer dans l'avenir. Cette section comprend également les principes d'aménagement (axés sur les fonctions particulières de la capitale ou sur les questions d'aménagement régional) qui constituent les fondements philosophiques du Plan.

Les chapitres 3, 4, 5 et 6, où est élaboré le **Plan de la capitale du Canada**, constituent le cœur du document. Cette section comprend une description du concept d'aménagement et des principaux énoncés de politiques, qui sont regroupés sous les rubriques **Le cadre de la capitale**, **Les destinations de la capitale** et **Les réseaux de la capitale**. Des cartes représentant les éléments du concept aident à mettre en contexte les propositions d'aménagement. Le Plan se termine par le **chapitre 7, La mise en œuvre du plan**, suivi du glossaire et de la bibliographie.

La mise en œuvre du plan

La mise en œuvre des buts et des politiques du Plan de la capitale du Canada se réalisera principalement au moyen de plans directeurs et de plans de secteurs préparés par la CCN, comme les plans directeurs du parc de la Gatineau et de la Ceinture de verdure, ainsi que le Plan directeur des terrains urbains (à venir). De plus, les plans élaborés par d'autres ministères et organismes du gouverne-

ment fédéral se conformeront au Plan et contribueront également à la mise en œuvre de ses politiques.

Par ailleurs, les buts et les énoncés de politiques contenus dans le Plan ont été conçus en conformité avec les politiques et les procédures en vigueur au gouvernement fédéral. Ceci comprend le pouvoir d'approbation de la CCN en matière de design et d'utilisation des terrains découlant de la *Loi sur la capitale nationale (1988)*. Les modifications aux buts et aux politiques décrites aux sections 4, 5 et 6 du Plan relèvent des processus d'approbation fédérale de l'utilisation du sol, des transactions foncières et du design. Le Plan respecte également les politiques et les procédures des gouvernements provinciaux et des administrations municipales.

Dans le but de maintenir une grande concertation intergouvernementale, les administrations régionales et municipales seront encouragées à reconnaître les politiques énoncées dans le Plan.

Le Plan a été conçu pour être mis à jour à la fin d'une période de cinq à sept ans, qui coïncide en général avec la révision des plans directeurs ou des schémas d'aménagement des trois administrations régionales.



Hiérarchie des plans de la Commission de la capitale nationale



La Commission de la capitale nationale

Le *Plan de la capitale du Canada* a été élaboré par la Commission de la capitale nationale pour le compte du Gouvernement du Canada. La CCN est une société d'État. Depuis 1899, la CCN et ses prédécesseurs ont la responsabilité d'aménager la capitale du Canada.

La Commission tient ses pouvoirs de la *Loi sur la capitale nationale (1988)*, qui lui confère les responsabilités de planifier, d'aménager et d'améliorer la capitale; elle est aussi chargée

Le gouvernement fédéral a célébré en 1999 un siècle d'aménagement de la capitale du Canada, réalisé par les organismes suivants :

- **La Commission d'amélioration d'Ottawa (1899-1927)**
- **La Commission du district fédéral (1927-1958)**
- **La Commission de la capitale nationale (1958-à aujourd'hui)**

d'organiser et de promouvoir des activités publiques enrichissantes pour le Canada sur les plans culturel et social. Ce mandat se traduit par trois buts principaux qui ont guidé l'élaboration du Plan :

- **Créer un lieu de rencontre** – faire de la capitale un lieu de rencontre des Canadiens et appuyer leur participation active à l'évolution de leur capitale.
- **Communiquer le Canada aux Canadiens** – utiliser la capitale pour transmettre aux Canadiens des connaissances sur leur pays, et pour contribuer au développement et à la mise en évidence de l'identité nationale.
- **Préserver et conserver la capitale** – sauvegarder le patrimoine culturel, les installations et le cadre naturel de la capitale pour les générations futures.

La CCN a reçu un nouveau mandat élargi du Cabinet en 1988.



La préparation du Plan

La réalisation du Plan de la capitale du Canada s'est échelonnée entre 1995 et 1999. La démarche de planification a nécessité des travaux de recherche tout au long du processus, l'analyse des enjeux en matière de politiques d'aménagement dans la région de la capitale nationale, la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique, la consultation des ministères et organismes gouvernementaux de tous les niveaux et la tenue d'un programme de consultation publique.

Les ébauches préliminaires du Plan de la capitale du Canada et de l'évaluation environnementale stratégique ont été soumises à l'examen du public et des organismes intéressés dans le cadre d'un programme de consultation publique qui s'est déroulé sur une période de trois mois et demi, de juin à septembre 1998. Un grand nombre des commentaires recueillis dans le cadre de la démarche de consultation ont été incorporés à la version finale du Plan. Les observations faites par le public et les organismes intéressés sont compilées dans le rapport de consultation publique. Ce document comprend également les réponses de la CCN à ces observa-

La CCN est propriétaire ou responsable d'entretenir 97 kilomètres de promenades panoramiques, 77 ponts, 152 kilomètres de sentiers récréatifs et plus de 720 propriétés en location à vocation commerciale, agricole ou autre.

tions et précise les sections du Plan qui ont été modifiées à la lumière des observations. L'évaluation environnementale stratégique a également été modifiée à la suite des consultations publiques.

L'évaluation environnementale stratégique

Le Plan de la capitale du Canada a fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique qui s'est déroulée tout au long de la démarche de planification. Il s'agit d'un processus systématique et itératif permettant d'évaluer les conséquences sur l'environnement des politiques, des plans ou des programmes proposés. Ce processus veille à ce que les questions environnementales, de même que les enjeux sociaux et économiques, soient prises en considération le plus tôt possible au stade approprié de la prise de décision. Une copie du résumé de l'évaluation environnementale stratégique se trouve à l'annexe 1 du Plan. L'évaluation et le cahier-journal qui l'accompagne sont disponibles auprès de la CCN.







La région de la capitale nationale : au passé, au présent et au futur

1

Introduction

Les paysages variés et le relief changeant de la région de la capitale nationale témoignent de la diversité géographique de ce vaste pays. De même, les rivières et les espaces verts définissent le milieu physique de la capitale. L'évolution du milieu naturel de la région a été influencé par un ensemble complexe d'écosystèmes, et cette influence se poursuit.¹

La région se situe à la frontière de deux écozones canadiennes séparées par la rivière des Outaouais. La partie québécoise de la région repose sur le Bouclier canadien et sur l'écozone des plaines à forêts mixtes, tandis que la partie ontarienne se trouve dans l'écozone des plaines à forêts mixtes.² En saillie dans le Coeur de la capitale, on retrouve une section du Bouclier canadien, les collines de la Gatineau – une zone forestière parsemée de collines, d'escarpements, d'affleurements rocheux, de tourbières et de marais. Le milieu urbain abrite un réseau de zones naturelles, y compris des boisés, des terres humides et des voies navigables.

La région se trouve sur la frange nord-ouest du corridor urbain Québec-Windsor. La région de la capitale nationale couvre une superficie d'environ 4 660 km², dont 2 720 km² en Ontario et 1 940 km² au Québec.

La région a connu une croissance démographique et économique rapide après 1945, laquelle s'explique par l'expansion du rôle et de la taille du gouvernement fédéral. La capitale du Canada est maintenant la quatrième région métropolitaine en importance au pays, et elle compte une population multiculturelle et très scolarisée de plus d'un million d'habitants. Environ 75 p. 100 des habitants de la région vivent dans la région d'Ottawa-Carleton, et 25 p. 100 vivent dans l'Outaouais québécois.



La région de la capitale nationale

¹ Brunton (1988 : 10).

² Groupe de travail sur la stratification écologique (1996 : 69; 84).



Le COEUR DE LA CAPITALE, qui chevauche les centre-villes d'Ottawa et de Hull, accueille la Cité parlementaire, avec son architecture néogothique remarquable et les musées nationaux. Cette zone demeure le centre nerveux des activités culturelles, de la vente au détail et du secteur tertiaire de la région, et elle est aussi le point de convergence des systèmes de transport en commun.

Toutefois, les banlieues se sont considérablement développées et, à l'instar de nombreuses autres villes canadiennes, la croissance démographique s'est surtout produite dans les régions suburbaines et périphériques. Un réseau étendu, varié et accessible d'espaces ouverts et riverains, de sentiers récréatifs et de zones de conservation comble les besoins en espaces verts des visiteurs et des résidents de la région. Il contribue en outre à définir les collectivités individuelles et à protéger les écosystèmes.



Artefact provenant du lac Leamy (3 000 ans av. J.-C.)

1.1 Le XIX^e siècle et avant

Historiquement, la région de la capitale nationale a été un lieu de rencontre important à la fois pour les peuples autochtones et pour les autres cultures plus récentes. Les peuples autochtones ont été les premiers à s'établir dans la vallée de l'Outaouais. La région faisait partie du corridor reliant les Grands Lacs, la vallée de l'Outaouais et la Nouvelle-Angleterre et qui avait été établi à l'origine par les négociants autochtones. Pour les peuplades nomades laurentiennes, la rivière des Outaouais était la voie principale de déplacement et de commerce du cuivre lors de voyages au lac Supérieur.³ Récemment, des archéologues ont découvert au lac Leamy à Hull des vestiges d'établissements antérieurs à la venue des Européens dont certains datent de 3 000 ans av. J.-C.

Dès le XVI^e siècle, les Français commencèrent à explorer les affluents du fleuve Saint-Laurent.

Durant le Régime français, le but des explorations était de trouver le passage à travers le continent.⁴ La route principale entre la Huronie et le Saint-Laurent était la baie Géorgienne, la rivière des Français, le lac Nipissing et la rivière des Outaouais. C'était la voie principale d'échange économique au Canada, et elle est demeurée la seule route empruntée par le courrier et les passagers traversant le Canada jusqu'à l'arrivée du chemin de fer, vers 1880.⁵

Les noms de ces explorateurs sont connus de tous les Canadiens : Samuel de Champlain, les martyrs jésuites Brébeuf et Lalemant, ainsi que les explorateurs Nicolet, Radisson et DesGroseillers, La Mothe Cadillac, La Vérendrye, Frobisher, Mackenzie, Alexander Henry, David Thompson et Simon Fraser. Même si les missionnaires, les explorateurs et les négociants de la Nouvelle-France empruntaient régulièrement la Grande Rivière des Outaouais, très peu s'établirent sur ses rives, sauf quelques groupes près de l'embouchure de la rivière des Outaouais, autour du lac des Deux-Montagnes.⁶

Le mot « Canada » provient du terme Huron-Iroquois « kanata », qui signifie « village » ou « établissement ».

³ Bickley (1975 : 1)

⁴ Harris (1987 : Vol. 1, Planche 36).

⁵ Bickley (1975 : 8, 20).

⁶ Bond (1968 : 15).



Au début du XIXe siècle, on ne trouvait que quelques rares groupements de colons répartis le long de la rivière des Outaouais, sur une distance d'environ 60 kilomètres à l'ouest de Montréal, après quoi, le pays n'était plus que de vastes forêts inhabitées, trouées par de rares établissements.⁷ Cependant, les caractéristiques naturelles de la région ont été rapidement appréciées par un secteur forestier en pleine croissance, largement responsable du peuplement initial de la région.⁸ La vallée de l'Outaouais abritait en effet la plus magnifique forêt de pins rouges et de pins blancs de toute l'Amérique du Nord.⁹

Le mot « Ottawa », d'origine Algonquienne, signifie « échanger ».

Le peuplement de la région date du début du XIXe siècle, lorsqu'un Yankee du Massachusetts, Philemon Wright, découvrit qu'il était possible de faire flotter des chargements de ces pins majestueux de la rivière des Outaouais jusqu'à Québec où commençaient les marées. Wright fit cette découverte en 1806, juste

une année avant que Napoléon ne bloque les ports sur la mer Baltique, privant ainsi la Marine royale de son approvisionnement en bois d'œuvre.¹⁰

Le colonel John By est à l'origine du nom « Bytown ». Il arriva en 1826 pour y établir une voie d'approvisionnement militaire intérieure devant relier Kingston à la rivière des Outaouais – cette voie était un canal entrecoupé de quarante-sept écluses. Les maçons écossais qui l'accompagnaient restèrent pour construire quelques-unes des plus gracieuses maisons de pierres du pays.¹¹

Pendant de nombreuses années, l'emplacement de la capitale fut le sujet d'intenses rivalités entre les villes du Haut-Canada et du Bas-Canada. En 1857, la reine Victoria choisit Ottawa comme nouvelle capitale, citant la beauté de son site naturel, sa sécurité et le fait qu'elle soit située à la frontière des deux groupes linguistiques et culturels du Haut-Canada et du Bas-Canada.¹²



Les édifices du Parlement originaux (vers 1870)

⁷ Bickley (1975 : Part II, 5).

⁸ Bond (1968 : 17).

⁹ Bond (1968 : 17).

¹⁰ Gwyn (1984 : 37-38).

¹¹ Gwyn (1984 : 37-38).

¹² CCN (1991a : 10).



Au cours de la période qui suivit sa désignation comme capitale, Ottawa demeura longtemps, malgré la présence de plus en plus sentie du gouvernement, une ville de chantier. En réalité, avec une population d'à peine 16 000 habitants, Ottawa pouvait difficilement prétendre être autre chose qu'un « village de bûcherons ». ¹³

Le colonel By fut un des premiers architectes de la capitale. Les plans qu'il produisit en 1828 réservaient d'importantes parcelles de terrain sur les abords du canal Rideau et à sa décharge pour l'aménagement d'ouvrages de défense. Ces parcelles devinrent par après l'emplacement des édifices du Parlement et aujourd'hui, on y trouve également des segments de promenades panoramiques.

La difficulté venait du fait qu'en dehors des abords immédiats de la Cité parlementaire, Ottawa était un établissement qui « ne convenait pas aux honnêtes gens élevés dans les villes ». ¹⁴ Le caractère grossier de la ville réussissait à estomper sa situation géographique pittoresque. Ce conflit suscita le commentaire suivant de la part de Sir Wilfrid Laurier, en 1884 :

« Je m'en voudrais de faire un commentaire disgracieux au sujet de la capitale, mais il est difficile d'en dire du bien. Ottawa n'est pas une belle ville, et elle ne semble pas destinée à en devenir une non plus ». ¹⁵

Cette situation a amené le gouvernement fédéral à intervenir dans la planification urbaine et l'embellissement de la capitale – une responsabilité qui se poursuit encore de nos jours.

La presse américaine se porta avec humour à l'appui du choix de l'emplacement de la nouvelle capitale en notant qu'elle « saurait résister à toute tentative d'invasion, même par les soldats les plus aguerris, parce qu'ils se perdraient assurément en forêt avant d'atteindre leur destination ».

¹³ Gwyn (1984).

¹⁴ Gwyn (1984).

¹⁵ NCC (1991a : 12).

1.2 Un siècle d'aménagement dans la capitale

Au début du XX^e siècle

De toute évidence, il fallait prendre les choses en main. Entre 1899 et 1939, le gouvernement fédéral a relevé le défi lancé par Sir Wilfrid Laurier. Deux commissions d'aménagement furent mises sur pied, au moins deux rapports complets sur l'aménagement furent élaborés, deux grands concours architecturaux furent lancés et quatre urbanistes furent retenus pour établir des plans et embellir la capitale. Ce fut une époque glorieuse, caractérisée par sa grande créativité. ¹⁶

L'aménagement de la capitale à grande échelle a débuté en 1899, avec la mise sur pied de la Commission d'embellissement d'Ottawa. Un architecte paysagiste de Montréal du nom de Frederick Todd a réalisé le premier schéma d'aménagement en 1903. Ce fut le premier plan d'embellissement préparé pour la capitale dans la foulée du mouvement « City Beautiful ».

Frederick Todd tenta de créer une ville qui « refléterait le caractère de la nation ainsi que la dignité, la stabilité et le bon goût de ses citoyens ». ¹⁷ Il avait une vision d'une capitale recelant d'abondants espaces verts dans un environnement nordique distinctif. Il est à l'origine de l'orientation en matière d'aménagement qui a donné le ton aux interventions subséquentes. Le rapport Todd (1903) recommandait que l'on conserve les grands parcs naturels adjacents au Parlement et que l'on relie la Cité parlementaire à Rideau Hall, la résidence du gouverneur général. Les édifices publics seraient essentiels à la création de cette image de « dignité, stabilité et bon goût ». ¹⁸

¹⁶ Wright (1997 : 136-137).

¹⁷ Wright (1997 : 110).

¹⁸ Wright (1997 : 111).

**« La nature offre décidément l'occasion de faire de cette capitale nordique l'une des plus belles capitales du monde entier. »
Commission du plan fédéral (1916, p. 20).**

Par la suite, la Commission du plan fédéral, dirigée par Sir Herbert Holt, retenait les services d'Edward Bennett pour qu'il prépare un nouveau Plan de la capitale. Le plan Bennett (1915) proposait un panorama uniforme de rues et la création d'un grand centre civique. Il proposait aussi le déplacement des corridors ferroviaires, la décentralisation des installations du gouvernement fédéral et la construction d'un Musée national des beaux-arts le long de la promenade Sussex. L'arrivée de la Première Guerre mondiale mit fin à ces travaux de conception.

Les recommandations de la Commission du plan fédéral ne furent cependant jamais abandonnées. Le gouvernement avait l'intention, pendant toutes les années 1920, de réaliser les travaux dès que sa trésorerie le permettrait.¹⁹ Commandé par la Ville d'Ottawa, le rapport Cauchon (1922) proposait la création d'un district fédéral, l'établissement d'un vaste réseau de parcs et de promenades et le déplacement de la gare et des voies ferrées.

L'influence des plans Todd, Holt et Cauchon est apparente dans les études subséquentes, dont le Plan

de la capitale nationale de Jacques Gréber, publié en 1951. Cependant, aucun de ces plans n'a été mis en œuvre intégralement, en partie à cause de la lourdeur bureaucratique du gouvernement. Plusieurs nouvelles initiatives ne furent pas réalisées parce qu'elles ont été supplantées

par de nouveaux plans proposés par le gouvernement fédéral et les administrations municipales. Les changements des priorités gouvernementales et de ses dépenses compliquaient la procédure de planification. Tous ces facteurs ont miné toute campagne

soutenue d'aménagement et de construction jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale.²⁰

Le plan Gréber

La capitale d'aujourd'hui est largement le résultat de l'urbanisation qui a suivi la Seconde Guerre mondiale, au moment où le Canada connaissait une croissance démographique et économique sans précédent. La fin de la guerre relança l'enthousiasme du gouvernement pour l'aménagement de la capitale. Cependant, les concepts préparés dans les années 1920 étaient périmés en 1945 et il fallait élaborer un nouveau plan.²¹

Le premier ministre de l'époque, MacKenzie-King, embaucha un architecte-urbaniste réputé, le Parisien Jacques Gréber, qui serait chargé de préparer un nouveau plan de la capitale. En 1951, le plan Gréber était déposé à la Chambre des communes. Ce plan

Les plus importantes interventions de la Commission du district fédéral avant la Deuxième Guerre mondiale comprennent l'acquisition des premiers 6 400 hectares du parc de la Gatineau et la construction de la promenade Island Park et du pont Champlain.



Jacques Gréber (baguette en main) présente les détails du Plan de la capitale nationale (v. 1950).

avait été conçu pour faire de la capitale le reflet et le symbole du pays, soit une « grande et digne capitale » dans la tradition de Paris et de Washington.²² Le plan Gréber recommandait de grands ouvrages qui devaient modifier à jamais l'apparence de la capitale.

¹⁹ Wright (1997 : 129).

²⁰ Wright (1997 : 137).

²¹ Wright (1997 : 216).

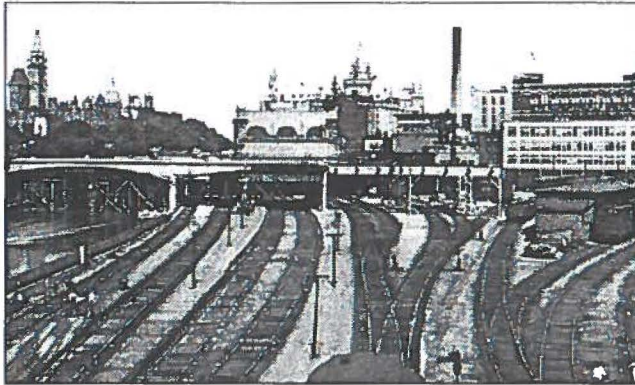
²² Wright (1997 : 216).



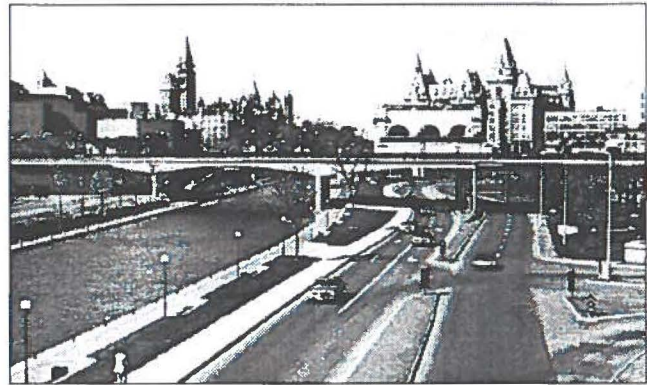
Plusieurs des recommandations des plans Todd et Bennett ont été retenues dans le plan Gréber.²³ Ses principales recommandations se résument comme suit :

- poursuivre le maintien de la position dominante de la Cité parlementaire;

Gréber ne purent être entièrement réalisées ou ont été considérablement modifiées. Seuls quelques bâtiments publics fédéraux ont été construits selon le modèle architectural présenté dans le Plan de la capitale nationale (1951), par exemple l'Édifce commémoratif de l'Est et de l'Ouest et l'Imprimerie nationale.²⁴ Par ailleurs, la gare a été déplacée vers



Le Cœur de la capitale avant le retrait des installations ferroviaires.



Le Cœur de la capitale après le retrait des installations ferroviaires.

- éliminer les voies ferrées dans le cœur de la capitale et déplacer la gare vers les banlieues proches;
- décentraliser les complexes à bureaux du gouvernement fédéral vers des secteurs périurbains comme Tunney's Pasture et Confederation Heights;
- acquérir les berges des rivières et des corridors de verdure pour les rendre accessibles au public et en faire des lieux de divertissement;
- agrandir le parc de la Gatineau pour en faire un parc d'envergure d'administration fédérale, créer la Ceinture de verdure et construire un réseau de promenades.

Le plan Gréber recommandait aussi la dépollution de la rivière des Outaouais, la restauration des îles et des berges, ainsi que l'amélioration de l'infrastructure urbaine. Certaines des propositions du plan

un autre endroit et un certain nombre de grands boulevards et de ponts proposés n'ont jamais été aménagés. Néanmoins, Jacques Gréber a eu une grande influence sur l'aspect physique de la capitale d'aujourd'hui.

Un nombre important des propositions du plan Gréber furent réalisées, y compris le déplacement des installations ferroviaires du Cœur de la capitale, l'aménagement de pôles d'emplois pour les ministères et organismes fédéraux, l'agrandissement du parc de la Gatineau, la création de la Ceinture de verdure, la protection des terres riveraines et la construction de promenades panoramiques. Les principales propositions qui ne furent pas réalisées comprennent :

- le remplacement du pont Alexandra, qui enjambe la rivière des Outaouais;
- le déplacement de la Ferme expérimentale centrale et la mise en valeur d'une part importante de ses terrains;
- l'aménagement d'un parc de stationnement au site de l'édifice Daly.

²³ Wright (1997 : 216).

²⁴ Wright (1997 : 218).



Le Plan de la capitale du Canada – schéma d'aménagement des terrains fédéraux (1988)

Le plan Gréber a représenté la perspective d'avenir du gouvernement fédéral pour sa capitale jusqu'en 1988. L'aménagement de la capitale se poursuit par la suite selon le *Plan de la capitale du Canada : Schéma d'aménagement des terrains fédéraux*.²⁵

En effet, le Schéma d'aménagement des terrains fédéraux concentrait ses interventions sur les éléments qui faisaient de la capitale un symbole national pour tous les Canadiens. Comme les plans précédents, il reconnaissait l'importance du boulevard de la Confédération, se concentrait sur les fonctions politique, judiciaire et culturelle de la capitale, recommandait de rehausser la présence des provinces et des territoires dans la capitale, ainsi que de la communauté internationale, et misait sur la préservation des espaces verts. Le *Schéma d'aménagement des terrains fédéraux* proposait aussi des moyens d'améliorer les attractions touristiques et l'accès à la capitale et d'encourager la collaboration entre les organismes de planification de la région de la capitale nationale.

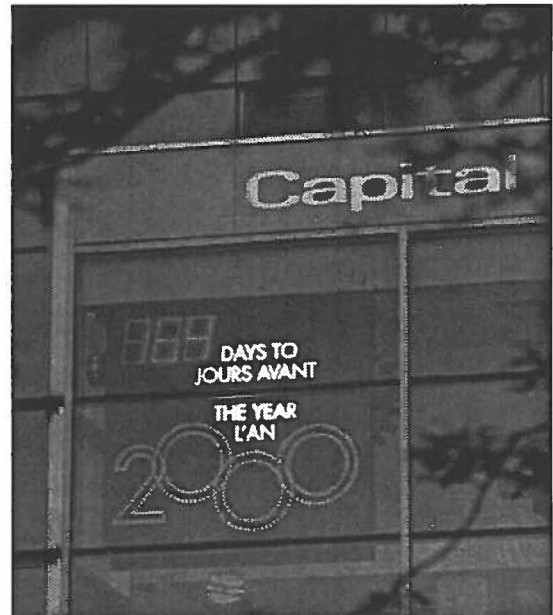
Le *Schéma d'aménagement des terrains fédéraux* comprenait les principaux buts suivants :

- utiliser les terrains fédéraux pour soutenir la programmation et l'interprétation de la capitale;
- rationaliser les terrains appartenant au gouvernement fédéral;
- préserver le patrimoine architectural de la capitale et le caractère de ses espaces libres;
- améliorer les services aux visiteurs par la diversification des programmes, des activités et des attractions de la capitale;
- déterminer les emplacements des principales institutions nationales et internationales.

Vers le nouveau millénaire

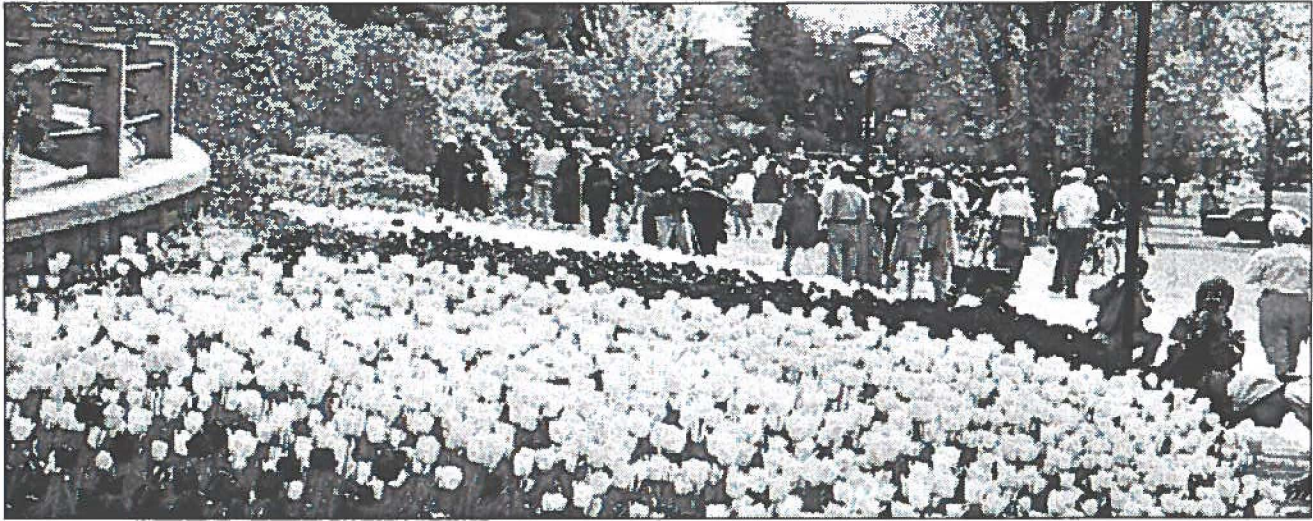
De 1988 à 1998, un certain nombre de plans directeurs et de plans de secteurs ont été préparés en s'inspirant du *Plan de la capitale du Canada – Schéma d'aménagement des terrains fédéraux* de 1988; on trouve parmi ceux-ci le *Plan directeur du parc de la Gatineau* (1990) et le *Plan directeur de la Ceinture de verdure* (1996), ainsi que des recherches préliminaires étayant le *Plan directeur des terrains urbains* (à venir).

En 1999, la Commission de la capitale nationale célébra son centenaire et celui de ses organismes prédécesseurs dans le domaine de l'aménagement, de la construction et de l'animation de la capitale. Au seuil d'un nouveau siècle et d'un nouveau millénaire, le *Plan de la capitale du Canada* de 1999 se devait de proposer de nouvelles idées qui s'inspirent des contributions passées à l'évolution de la capitale du Canada.



L'horloge du millénaire – Infocentre de la capitale, rue Wellington.

²⁵ En 1988 le *Plan de la capitale du Canada* a été présenté au Secrétariat du Conseil du trésor.



1.3 Les thèmes communs d'aménagement

L'examen des principales caractéristiques d'aménagement de la capitale depuis une centaine d'années révèle une cohérence remarquable dans le traitement des problèmes et dans les solutions proposées. Chacun des principaux schémas d'aménagement s'est penché sur les éléments suivants :

- le rôle symbolique de la capitale comme siège du gouvernement;
- l'embellissement de la capitale et l'engagement du gouvernement fédéral depuis plus d'un siècle à faire en sorte que sa présence matérielle convienne au symbolisme et aux fonctions d'une capitale nationale;
- l'amélioration du paysage naturel de la capitale par l'aménagement de vastes parcs et de réseaux d'espaces ouverts, la préservation des berges et des rivages et la protection des aires naturelles importantes;

- la qualité supérieure de l'architecture des immeubles fédéraux et des espaces qui leur sont alloués, particulièrement les institutions culturelles et politiques qui sont situées dans le Coeur de la capitale;
- la conception et la construction de l'infrastructure nécessaire pour accueillir les « fonctions » du gouvernement fédéral (p. ex., l'administration, la recherche et le développement);
- la nécessité de planifier à long terme, de sorte à léguer un patrimoine durable aux générations futures de Canadiens;
- la complexité et la fragmentation des pouvoirs publics dans la région de la capitale nationale.

Bien que l'orientation générale de ces plans soit demeurée relativement constante et que plusieurs des thèmes soient restés d'actualité, les moyens de les mettre en œuvre ont bien changé et continuent d'évoluer.



L'aménagement de la capitale du Canada

2

Introduction

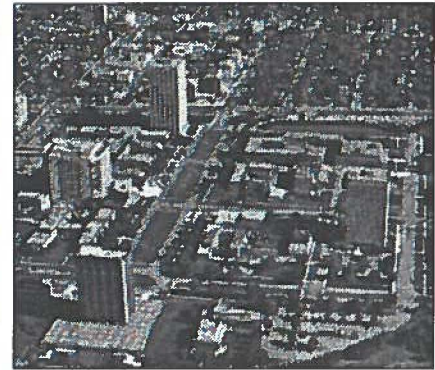
Les fonctions uniques qui incombent à la capitale exigent du gouvernement fédéral non seulement qu'il soit responsable de l'aménagement, mais aussi parfois qu'il soit propriétaire des terrains.

2.1 Les fonctions de la capitale

La capitale représente le centre politique et le cœur symbolique de la nation. Elle est le lieu où se prennent des décisions politiques de première importance et elle sert de vitrine où la culture et l'histoire de la nation témoignent du passé, mettent en scène le présent et donnent un aperçu de l'avenir. La capitale est le centre nerveux du gouvernement fédéral et la base administrative de ses activités. Ces fonctions politique, culturelle et administrative caractérisent une capitale nationale.



La Fête du Canada



La fonction politique

La fonction politique de la capitale est une manifestation du système fédéral de gouvernement. La capitale étant le siège du gouvernement, sa fonction politique s'accomplit en logeant les institutions, les installations et les événements qui sont nécessaires à la réalisation des activités parlementaires fédérales, aux affaires officielles de l'État, à la représentation, aux discussions et à la réconciliation des intérêts nationaux, à la représentation du Canada à l'étranger ainsi qu'à la représentation de la communauté internationale au pays.

Le fédéralisme a trait à la forme d'organisation des États fédéraux au sein desquels les compétences étatiques sont partagées entre une instance gouvernementale commune et des autorités des collectivités fédérées (p. ex., provinces ou états), généralement selon des modalités établies dans une constitution. L'Australie, les États-Unis, le Mexique et le Brésil sont des états fédéraux.

La fonction culturelle

La fonction culturelle sert à la représentation des réalisations, des identités culturelles, des coutumes et des traditions de la population canadienne. Cette fonction s'accomplit en accueillant les institutions, événements, attractions, symboles, parcs, sentiers et installations connexes qui sont nécessaires pour présenter les ressources humaines et naturelles de la nation et pour faire connaître son histoire, sa créativité et son savoir, ainsi que ses valeurs culturelles, ses aspirations et ses traditions. La capitale

se veut aussi l'expression de l'importance et de la signification du milieu naturel pour les Canadiens.

La fonction administrative

La fonction administrative de la capitale comporte plusieurs aspects, soit de pourvoir aux installations des administrations centrales de plusieurs ministères fédéraux qui y gèrent la prise de décisions; la recherche et le développement des ministères et organismes fédéraux y sont aussi réalisés. Le défi de l'aménagement est de fournir les installations requises pour assurer le fonctionnement efficient et efficace du gouvernement fédéral.

En 1996, la région de la capitale nationale comptait environ 100 000 fonctionnaires fédéraux, soit environ 20 % de l'effectif de la fonction publique fédérale.

2.2 Les terrains d'importance pour la capitale

Le contexte d'aménagement dans la région de la capitale nationale est complexe. Quatre paliers de gouvernement (fédéral, provincial, régional et municipal, ainsi que certains organismes à vocation spécifique, comme les Offices de protection de la nature) assument des mandats en matière d'aménagement des terrains dans la région de la capitale nationale.



Les terrains importants pour la capitale sont jugés essentiels aux fonctions politique, culturelle et administrative de la capitale. Ils sont incorporés aux aires d'aménagement du Plan de la capitale du Canada illustrées sur les figures jointes en appendice.

Les gouvernements municipaux et régionaux ont la responsabilité de planifier l'aménagement urbain et la forme qu'il prendra, de planifier l'infrastructure municipale, et d'orchestrer les investissements du secteur public. Ces décisions se reflètent dans les schémas d'aménagement, les plans d'urbanisme et les règlements de zonage établis par les administrations municipales et régionales conformément aux lois sur l'urbanisme et autres lois apparentées des provinces.

Le gouvernement fédéral n'a pas le pouvoir légal de contrôler l'utilisation des terrains privés. Il doit donc assumer la propriété des terrains et autres biens importants pour la capitale.

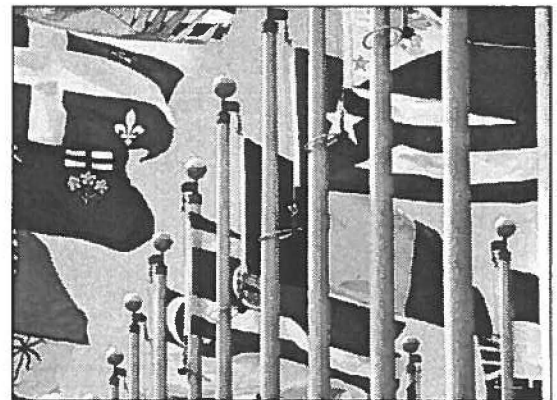
Ainsi, le gouvernement fédéral s'assure que les fonctions uniques et à long terme de la capitale sont remplies et que son caractère et ses symboles sont préservés pour les générations futures. Bien qu'il prenne à sa charge l'aménagement de ses propriétés, le gouvernement fédéral reconnaît l'existence des responsabilités et des procédures d'approbation complémentaires des administrations régionales municipales en matière d'aménagement.

Les propriétés fédérales couvrent environ onze pour cent de la superficie de la région de la capitale nationale.

Ses avoirs, qui comprennent des biens fonciers, des

immeubles et des infrastructures comme des ponts et des promenades, ainsi que d'autres propriétés non fédérales importantes pour la capitale, peuvent jouer un ou plusieurs des rôles énumérés ci-après pour appuyer les trois fonctions de la capitale ²⁶ :

- véhiculer, par leur localisation, leur esthétique et leur architecture les trois fonctions – politique, culturelle et administrative – de la capitale;
- fournir des installations de soutien pour les événements et les activités qui servent à l'expression de notre culture;
- fournir un cadre approprié pour les sites et les monuments archéologiques et historiques qui contribuent à transmettre l'histoire de ce pays ou qui améliorent de façon significative le caractère unique de la capitale;
- fournir des sites privilégiés qui constituent des destinations de la capitale, comme la Cité parlementaire, les musées nationaux, le parc de la Gatineau et la Ceinture de verdure, et en améliorer l'accès;



²⁶ Communiquer le Canada aux Canadiens, faire de la capitale un lieu de rencontre pour tous les Canadiens, sauvegarder et préserver la capitale au nom de tous les Canadiens.



- répondre aux besoins en matière de locaux et d'espace des institutions fédérales ou nationales, administratives ou culturelles, y compris les résidences officielles et les musées nationaux;
- répondre aux besoins en matière de locaux des délégations étrangères lorsque le secteur immobilier commercial ne répond pas à leurs exigences;
- fournir des locaux pour les sièges sociaux des organisations non gouvernementales canadiennes ou internationales;
- répondre aux besoins particuliers du gouvernement fédéral, comme les bureaux principaux des ministères, les installations de recherche et de développement, et les installations à haute sécurité pour les organismes fédéraux;
- aider à raconter l'histoire du Canada au moyen des paysages culturels de la capitale et à façonner et à préserver l'architecture urbaine de la région en conservant la propriété de grandes parcelles de terrain comme la Ceinture de verdure, le parc de la Gatineau, la Ferme expérimentale centrale, les parcs, les territoires écologiquement vulnérables et les berges des rivières;

- faciliter le transport interprovincial entre les parties québécoise (Outaouais) et ontarienne (Ottawa-Carleton) de la région de la capitale nationale.

Le milieu d'insertion

Les terrains et les infrastructures fédéraux contribuent à la création d'un milieu d'insertion qui appuie l'image que la capitale présente à l'échelle nationale et internationale, tout en ajoutant à la qualité de vie et à la vitalité de la région. Par conséquent, le gouvernement fédéral ne doit pas se limiter à l'aménagement des éléments fédéraux de la capitale. Il continuera d'intervenir sur une base ponctuelle pour la création d'un milieu d'insertion de grande qualité, tout en reconnaissant que son rôle premier est lié aux trois grandes fonctions de la capitale.



Les festivités de Bal de Neige au parc de la Confédération.



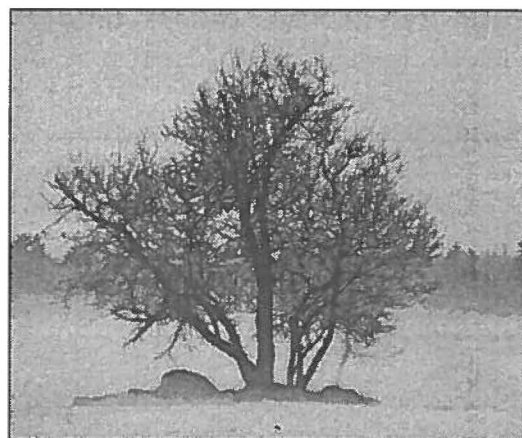
2.3 La nécessité d'une mise à jour du Plan de 1988

Les défis communs en aménagement

L'aménagement des villes et des régions canadiennes se transforme en s'adaptant aux mutations de notre système politique, économique et social. Ces changements soulèvent des possibilités, de même que des défis à tous les responsables de l'aménagement. Dans la région de la capitale nationale, comme dans de nombreuses autres agglomérations canadiennes, les défis se situent aux niveaux énumérés ci-après :

- **Démographique.** Nous vivons dans une société vieillissante. On observe un ralentissement du taux de croissance démographique naturelle qui est compensé en partie par un afflux plus important d'immigrants. Notre aménagement devra aussi tenir compte des besoins futurs de la jeunesse d'aujourd'hui. La population canadienne est en général très scolarisée, bien informée et elle comprend le fonctionnement des gouvernements, elle est au courant de ses droits et de ses obligations et elle a des attentes élevées à l'égard du secteur public qu'elle veut accessible et responsable.

De 1971 à 1996, le pourcentage de la population âgée de 65 ans et plus de la région de la capitale nationale est passée de 6 p. 100 à 11 p. 100, et cette proportion continuera de s'accroître au cours des années à venir.



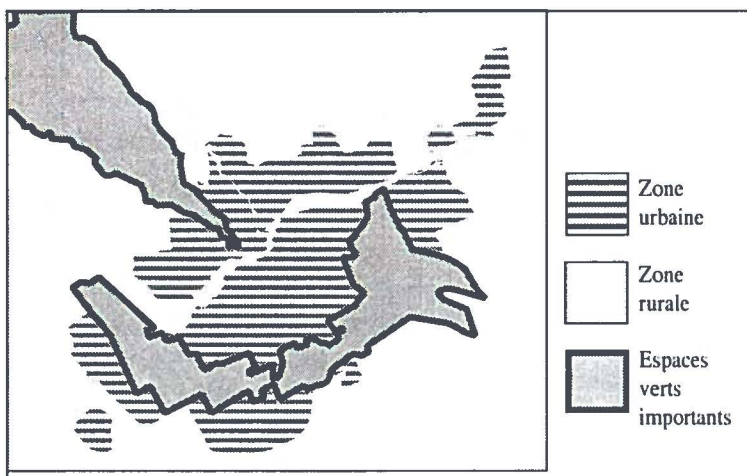
- **Environnemental.** Les initiatives en matière d'aménagement devraient appuyer les efforts constants pour protéger les écosystèmes. Elles devraient préserver les ressources historiques et archéologiques et contribuer à améliorer la qualité de vie des collectivités. Les concepts de la biodiversité, des villes saines et du développement durable, sont désormais les points d'appui de la pratique de l'aménagement. Ils mettent l'accent sur la nécessité d'équilibrer les considérations environnementales avec les aspects sociaux et économiques dans les activités de planification urbaine et régionale.
- **Économique.** L'évolution de l'économie, autrefois dominée par l'administration fédérale, vers le secteur en plein essor de la technologie de pointe, par exemple, et l'importance croissante du tourisme (l'écotourisme et le tourisme culturel) offrent aussi des possibilités aux villes qui disposent des potentiels et des infrastructures nécessaires.

- Politique ou institutionnel.** Un défi auquel tous doivent faire face est la difficulté d'effectuer des aménagements efficaces dans des structures intergouvernementales complexes. Le partenariat entre les différents paliers de gouvernement permet d'utiliser plus adéquatement les ressources limitées. Le public s'attend à avoir un plus grand accès aux prises de décisions gouvernementales et à y jouer un rôle significatif. Nos pratiques de planification, nos structures et nos plans visent à faciliter les prises de décisions et leur mise en œuvre d'une manière opportune, équitable et rentable.
- Socioculturel.** Le Canada est une société de plus en plus multiculturelle où les valeurs, les besoins et les priorités varient énormément. Les besoins des peuples autochtones figurent au nombre des considérations de nombreuses villes en matière d'aménagement. Bien des Canadiens explorent de nouvelles conceptions du Canada et de leur collectivité, ce qui les amène à renouveler leur perspective du pays.
- Technologique.** Nos collectivités sont touchées par les effets spectaculaires des technologies du transport et des communications sur la nature et sur les lieux de travail et de loisirs, ainsi que sur la forme physique des agglomérations de demain. On s'accorde pour reconnaître que les technologies de la communication font partie intégrante des éléments d'aménagement des terrains et du transport, et qu'elles constituent un important moyen de réaliser des économies d'énergie, de réduire la demande à l'égard des infrastructures routières et d'encourager des horaires et des milieux de travail plus flexibles.

La région en évolution

Les prochaines années représentent un défi considérable et des possibilités tout aussi intéressantes pour la région de la capitale nationale. On s'attend à ce que la région connaisse des taux de croissance

économique et démographique de faibles à modérés au début du siècle prochain. Ceci traduit bien les conditions économiques générales ainsi que la dépendance économique de la région à l'égard d'une présence fédérale décroissante. Toutefois, le dynamisme des secteurs de la haute technologie et des services suggère que la région connaîtra des possibilités considérables de croissance économique.



Projections de croissance du milieu bâti de la région de la capitale nationale – 2025

L'économie de la région repose de plus en plus sur l'information. Les activités du secteur tertiaire, comme les services-conseils et les services d'appoint aux entreprises représentent une proportion croissante de la main-d'œuvre régionale. Le gouvernement fédéral demeure le principal employeur de la région, même si sa part directe de l'emploi a considérablement diminué à la suite des remaniements de ses engagements et de ses rôles. Cette tendance devrait se poursuivre au cours de la prochaine décennie.

	Ontario	Québec
1971	474,168	145,693
1976	521,341	171,947
1981	557,328	186,493
1986	619,049	200,214
1991	693,900	226,957
1996	763,426	247,072

Croissance démographique des parties ontarienne et québécoise de la région de la capitale nationale

Dans ce contexte, la vitalité de l'économie régionale sera au centre des préoccupations de tous les paliers de gouvernement, comme le seront, en général, tous les dossiers de régie. L'aménagement de cette région



se laissera guider par des considérations relatives à la capacité de payer et à la conservation de l'environnement. On se préoccupera beaucoup des coûts liés à l'aménagement des nouveaux secteurs urbains. Selon les services d'urbanisme régionaux, les zones de croissance déjà désignées seront suffisantes pour répondre aux besoins dans un avenir rapproché.

Les gouvernements régionaux s'efforceront de répondre aux besoins futurs en matière de croissance démographique en offrant des formes compactes d'aménagement résidentiel à l'intérieur des limites existantes des zones urbaines de l'Outaouais et d'Ottawa-Carleton. On ne prévoit aucune expansion dans la zone urbaine au cours de la présente période de planification. Dans Ottawa-Carleton, trois collectivités satellites, les centres urbains de l'est, du sud et de l'ouest, pourraient éventuellement accueillir chacune des populations variant entre 105 000 et 170 000 habitants. Dans l'Outaouais, les villes existantes de Hull, Gatineau et Aylmer absorberont la majorité de la nouvelle croissance démographique. On prévoit également un essor de développement dans les zones rurales périphériques et dans les petites villes.

Des efforts sont en cours afin d'optimiser les services existants comme les systèmes de transport en commun et de gestion des eaux pluviales et des eaux usées, et afin de réduire les effets des aménagements sur les exploitations agricoles ou sur les aires écologiquement vulnérables.

Une infrastructure publique urbaine vieillissante, comme le réseau routier et les ponts, demeurera un sujet de préoccupation important pour les municipalités qui font face à une diminution des ressources. Le gouvernement fédéral pourrait être appelé à participer au remplacement ou à la réfection des éléments de l'infrastructure de services public qui jouent un rôle important pour la capitale.

Les administrations régionales, de même que les villes d'Ottawa et Hull, ont l'intention d'encourager les affectations mixtes des terrains dans le secteur urbanisé comme moyen de réduire les effets négatifs sur l'environnement et pour mieux utiliser les

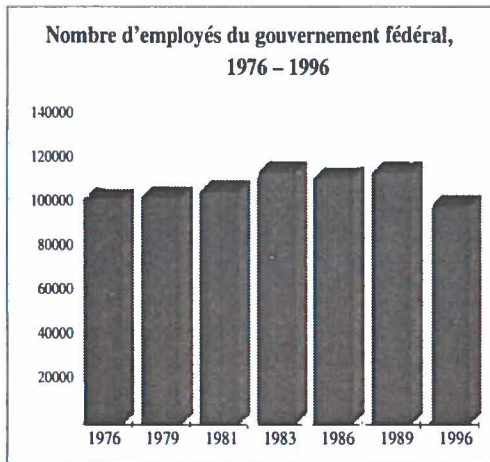
ressources. Certains édifices à bureaux du centre de la capitale pourraient être modernisés ou réaménagés à des fins résidentielles ou hôtelières. L'état de plusieurs immeubles du Cœur de la capitale changera au cours de l'horizon prévisionnel du Plan (25 à 50 ans), et leur réfection exigera des investissements considérables. Ceci produira aussi des occasions de modifier l'architecture du Cœur de la capitale en vue de répondre aux besoins changeants de la capitale et de l'environnement urbain.

Le secteur central d'Ottawa-Hull demeurera le principal bassin d'emplois et le cœur de la vie culturelle, même si d'autres secteurs clés de l'économie régionale, notamment celui de la haute technologie, continueront de prendre de l'expansion en périphérie, notamment dans les secteurs périurbains de Kanata et Hull. Le développement dans les zones rurales devrait se produire à proximité des petites agglomérations existantes de manière à optimiser l'utilisation des infrastructures et à réduire les effets sur l'environnement.

Une présence fédérale en plein changement

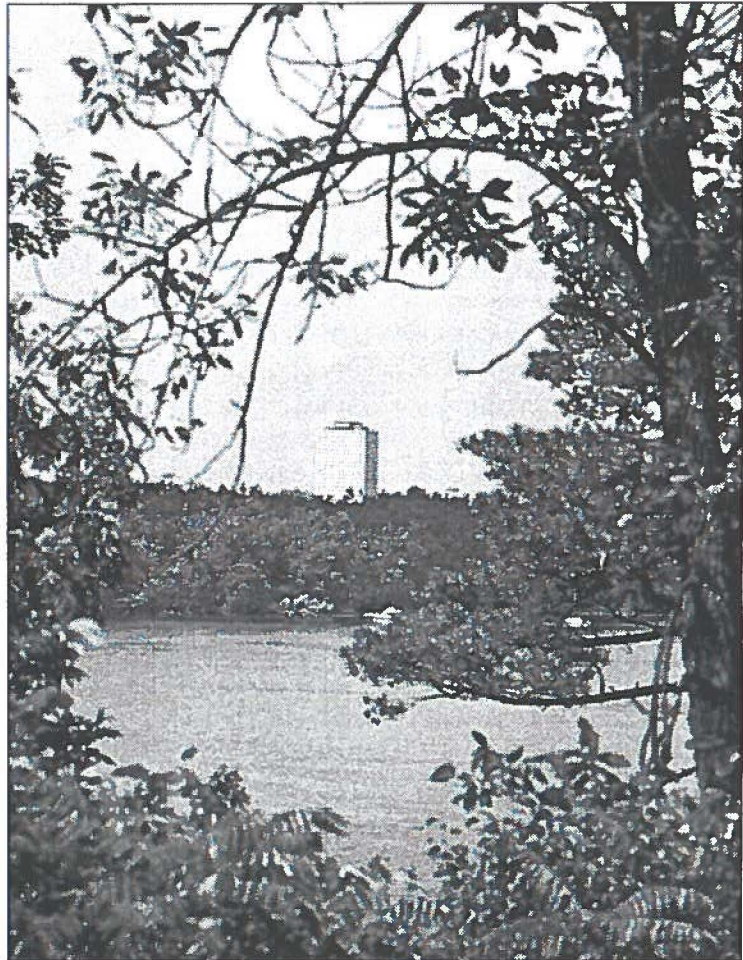
Au cours des prochaines années, le gouvernement fédéral continuera à redéfinir son mandat. Il est prévisible que le gouvernement fédéral poursuivra son processus de rationalisation de ses actifs réels – ses terrains et ses immeubles – partout au Canada et dans la région de la capitale nationale. Ce processus doit tenir compte des répercussions sur l'environnement, sur la société et sur l'économie des villes et des communautés affectées par ces changements.

Le nombre et la taille des ministères et des organismes du gouvernement fédéral seront modifiés. La création de nouveaux organismes fédéraux pourrait rendre plus difficile la coordination, l'aménagement et la gestion des avoirs fonciers du gouvernement fédéral. Il semble qu'il y aura moins de ministères fédéraux, mais qu'ils seront de plus grande taille et qu'ils devront (dans la mesure du possible) se loger dans les immeubles appartenant au gouvernement fédéral.



Il est possible que les terrains fédéraux qui n'ont pas de rôle à jouer dans le cadre d'un programme ministériel ou qui ne sont pas d'intérêt particulier pour la capitale puissent être échangés, cédés, aliénés ou développés. Plusieurs immeubles construits durant l'essor de la construction des années 1950 et 1960 deviendront vétustes. Certains d'entre eux devraient être rénovés et réutilisés, en conformité avec les politiques fédérales en la matière; d'autres seront démolis et leurs sites seront réaménagés. Certains immeubles situés dans le cœur de la capitale, dans les complexes fédéraux ou ailleurs en périphérie (p. ex., le complexe administratif de Ressources naturelles Canada, situé sur la rue Booth, à Ottawa) pourront être réaffectés à des usages résidentiels ou autres.

Les décisions du gouvernement fédéral en matière de localisation de ses activités pourraient avoir des effets considérables sur la vente au détail, le commerce et le secteur immobilier, en particulier dans le cœur de la capitale. En contrepartie, ces décisions sont grandement affectées par l'état de ces secteurs d'activité. La plupart des locaux loués par le gouvernement fédéral se trouvent à Ottawa, tandis que la majorité des locaux à bureaux appartenant au gouvernement sont situés à Hull. Dans ce contexte, il faut porter une attention particulière aux incidences possibles de la politique de consolidation des biens appartenant à l'État sur la partie ontarienne du Cœur de la capitale.



Place Vincent Massey (Hull), vue de la rive ontarienne de la rivière des Outaouais

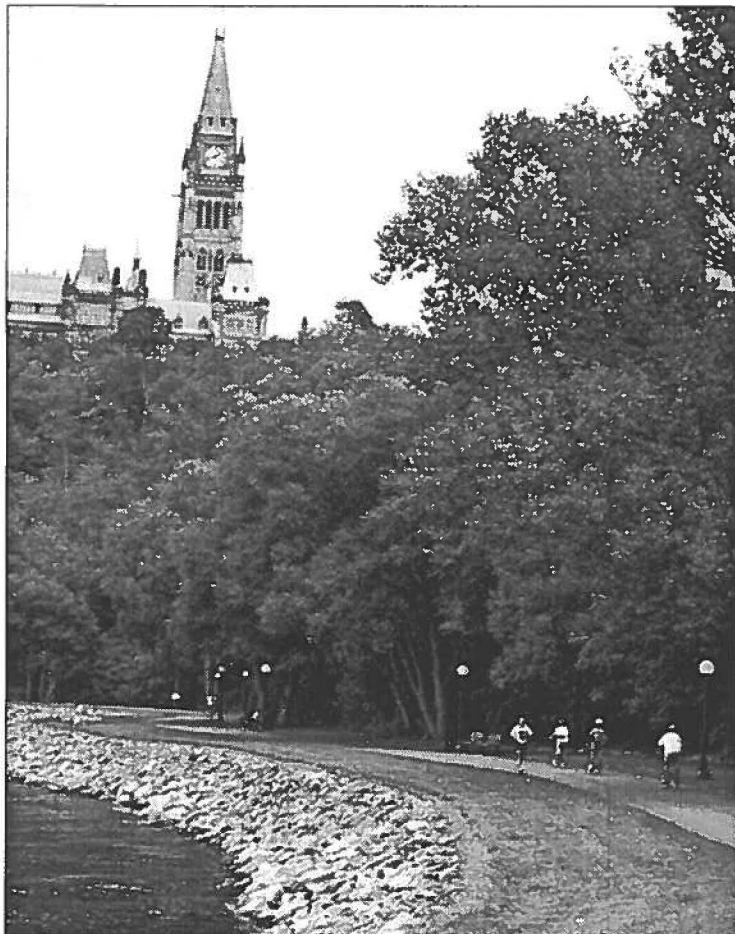
Le télétravail et les autres formes de travail à distance pourraient influencer la nature et les lieux de travail dans toute la région. La progression rapide de l'informatisation pourrait nécessiter d'importants investissements dans les nouvelles technologies de communication et dans les infrastructures (p. ex., les immeubles « câblés »). Les nouveaux immeubles devront être équipés de l'infrastructure la plus moderne pour pouvoir prendre en charge des systèmes de communication et des ordinateurs perfectionnés. Les immeubles plus anciens devront subir d'importantes modernisations afin de demeurer des espaces de travail acceptables.

Ottawa-Hull est la troisième plus importante communauté francophone d'Amérique du Nord, après Montréal et Québec.



Il existe aussi des possibilités de réaménagement des terrains, particulièrement à l'extérieur du Cœur de la capitale. Les terrains appartenant au gouvernement fédéral situés dans le secteur urbanisé occupent une vaste superficie et pourraient offrir un potentiel considérable pour aider les planificateurs régionaux et municipaux à atteindre leur but : l'intensification de l'aménagement urbain. Des étendues de terrain comme la base des Forces canadiennes à Rockcliffe ou les plaines LeBreton, ainsi que plusieurs parcelles excédentaires de plus petite dimension, pourraient être utilisées à des fins d'aménagement résidentiel ou de redéveloppement dans le secteur urbanisé.

Pour que la capitale soit réellement le reflet des valeurs et des réalités canadiennes, il faudra déterminer de quelle manière elle pourra s'adapter aux besoins d'une société multiculturelle et vieillissante. Les Canadiens expriment une préoccupation constante au sujet de l'environnement, ce qui signifie que le gouvernement fédéral continuera à collaborer avec ses partenariats et ses homologues provinciaux et municipaux pour préserver son patrimoine bâti et son milieu naturel.



La Tour de la Paix vue du sentier récréatif de la rivière des Outaouais

2.4 Résumé des besoins pour la mise à jour du Plan

Certaines recommandations du Plan de 1988 concernant les politiques ont été devancées par les événements et ne sont plus pertinentes. Elles ont été supplantées par de nouveaux défis auxquels il faudra faire face à l'aide de mesures d'aménagement. Pour relever ces défis, les plans à l'échelle régionale, comme le Plan de la capitale du Canada, doivent désormais être plus stratégiques qu'exhaustifs, ils s'attacheront moins aux particularités et se préoccupent davantage d'établir des orientations. Les détails relatifs aux décisions propres à un site donné seront précisés par les plans directeurs, comme celui du parc de la Gatineau (1990) ou de la Ceinture de verdure (1996), et par les plans de secteurs. Plusieurs de ces plans n'existaient pas en 1988.

Certaines sections du Plan de 1988 ont été mises à jour et enrichies de nouvelles politiques. En résumé, la mise à jour du Plan tient compte des éléments suivants :

- les attentes exprimées par les Canadiens vis-à-vis de leur capitale qu'ils considèrent comme un des plus importants symboles de la fierté et de l'unité nationales;
- les besoins changeants en matière d'espace des ministères et organismes fédéraux, dont les man-



dates, les programmes et les niveaux de ressources continueront d'évoluer;

- les impacts sur la région de la rationalisation continue des biens immobiliers fédéraux;
- la redéfinition des rôles et des responsabilités assumés par les divers paliers de gouvernement dans la région de la capitale nationale, phénomène qui a accéléré durant les années 1990;
- les répercussions à l'échelle régionale des politiques présentées dans les plans directeurs élaborés pour le parc de la Gatineau (1990), et pour la Ceinture de verdure (1996). Le Plan de la capitale du Canada doit tenir compte des principaux éléments de ces plans et s'en servir comme guide pour les mises à jour futures;
- les occasions et les défis que présente le vieillissement des immeubles fédéraux existants, de l'infrastructure et du patrimoine, en particulier dans le Cœur de la capitale;
- les orientations fournies par les principes communs d'aménagement établis par les trois administrations régionales et par la CCN afin d'orienter leur planification respective (voir l'annexe III);
- la façon dont les politiques et les thèmes articulés dans le Plan de 1988 et qui sont toujours pertinents peuvent être mis en œuvre dans ce contexte en constante évolution;
- la nécessité de mieux faire connaître aux Canadiens les rôles et les responsabilités des institutions et des ministères fédéraux;
- le défi continu qui consiste à trouver le moyen de représenter les contributions des peuples autochtones ainsi que celles des provinces et des territoires au sein du développement du Canada;



- la dimension culturelle de la capitale, soit les événements, l'interprétation, les célébrations, les programmes et les commémorations, et son expression dans l'environnement bâti;
- la possibilité d'intégrer les enjeux et les buts en matière d'aménagement de la capitale, notamment le rôle de destination touristique ou de visite, dans le cadre des plans régionaux de la région de la capitale nationale;
- le meilleur moyen d'appliquer la philosophie du développement durable et des villes saines à l'aménagement de la capitale.

Ces tendances et ces dossiers fournissent le contexte aux principes qui guident le Plan de la capitale du Canada.





2.5 Les principes d'aménagement

L'aménagement d'une capitale représente une responsabilité particulière. En effet, il faut s'appuyer sur de solides principes qui portent sur le caractère unique et les besoins particuliers d'une capitale nationale tout en composant avec des principes d'aménagement urbain et régional.



Le développement durable

Le Plan s'inspire du concept du développement durable adopté par le gouvernement fédéral. Cela signifie que le développement doit répondre aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins.

Le concept de développement durable a été défini par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement présidé par Gro Brundtland, première ministre de Norvège. Le rapport de la Commission, intitulé « Notre avenir à tous », a été publié en 1987.

Par développement durable, on entend aussi la reconnaissance du lien qui existe entre les trois dimensions du développement – l'économie, l'environnement (biophysique) et les valeurs sociales et culturelles – et l'intégration au niveau de la prise de décisions. Un développement durable se caractérise par les éléments suivants : une économie vigoureuse et dynamique; une collectivité qui valorise le bien-être, la santé et la sécurité des individus; et un écosystème qui fonctionne bien et qui préserve son intégrité.

Sous l'égide du développement durable, le Plan repose sur deux autres ensembles de principes directeurs : les principes d'aménagement d'une capitale et les principes d'aménagement propres à la région. C'est la conjugaison de ces deux ensembles de principes qui a guidé l'élaboration du Plan et permis la définition des buts et des énoncés de politiques.

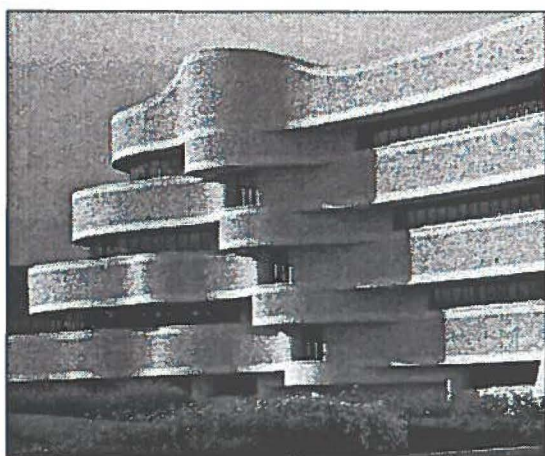
Les principes d'aménagement de la capitale

Les principes d'aménagement de la capitale se différencient des méthodes générales d'aménagement régionales et urbaines, lesquelles sont complémentaires même si elles sont distinctes. Le Plan de la capitale doit tenir compte de particularités comme le rôle symbolique de la capitale et le besoin de refléter le niveau de confiance des Canadiens face au gouvernement fédéral pour qu'il aménage convenablement la capitale en leur nom. Ces défis et bien d'autres font de l'aménagement de la capitale une tâche bien particulière. Les principes d'aménagement de la capitale paraissent ci-après :

- **Symbolisme.** La capitale est un symbole national et une fenêtre sur le Canada et les Canadiens devraient pouvoir se reconnaître dans les événements, les activités, les commémorations, les expositions et la conception architecturale de leur capitale, l'année durant. Par ailleurs, le Plan devrait promouvoir l'intégration des activités d'orientation de la capitale de part et d'autre de la rivière des Outaouais.



- **Embellissement.** Les terrains fédéraux et les installations de la capitale à l'échelle de la région devraient, en autant que cela est possible et approprié, respecter certaines normes en matière d'architecture et d'entretien qui conviennent à l'image et aux fonctions uniques de la capitale nationale. Cela est particulièrement vrai pour les installations et les terrains fédéraux qui sont visibles et accessibles aux visiteurs de la capitale.



Le Musée canadien des civilisations

- **Gérance.** La capitale comprend des terrains et des immeubles fédéraux, des ressources naturelles, des trésors historiques et archéologiques ainsi que des symboles qui doivent être préservés comme un legs au nom de tous les Canadiens.
- **Orientation efficace des visiteurs.** Des espaces adéquats pour la tenue d'événements et la programmation, des technologies de communication et des services d'orientation de pointe, tels que des systèmes de signalisation, sont nécessaires pour que les visiteurs puissent profiter davantage des attractions et des programmes offerts dans la capitale et multiplier les échanges, l'année durant.

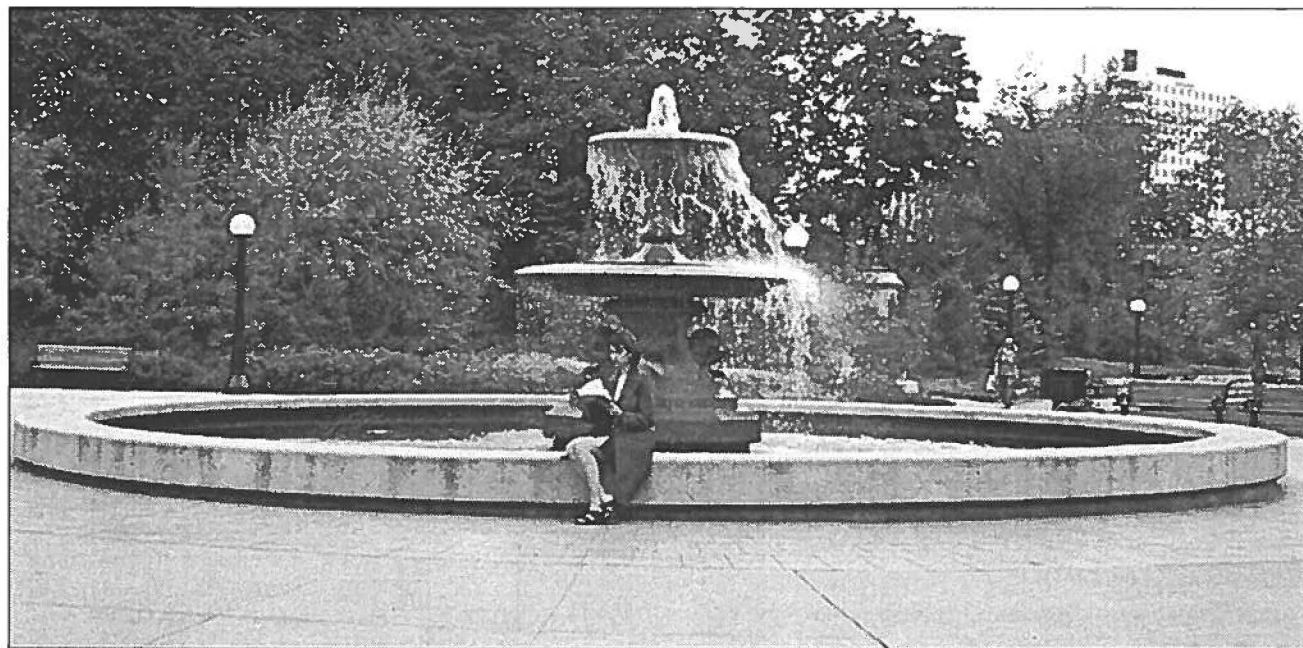
- **Sécurité et confort.** Les visiteurs et les employés fédéraux devraient pouvoir s'attendre à circuler dans un environnement sûr, pratique et agréable tant sur les terrains que dans les immeubles du gouvernement.

La Commission de la capitale nationale amorça l'animation hivernale de la capitale en 1978 avec la mise sur pied du festival « Bal de Neige » sur le canal Rideau.

- **Rayonnement.** Les installations et les terrains fédéraux doivent encourager une meilleure compréhension de la capitale et du Canada par l'interprétation, l'animation, les activités de rayonnement et tout autre outil de communication apte à diffuser des messages pertinents.
- **Accessibilité.** Les politiques du gouvernement²⁷ font en sorte de faciliter l'accès et l'utilisation des installations des ministères aux personnes à mobilité restreinte, chaque fois que cela est possible.
- **Transports et communications intégrés.** Les destinations, les installations et les événements de la capitale devraient être accessibles grâce à un ensemble de modes de transport qui peuvent desservir tous les usagers en conformité avec les principes du transport durable. La capitale doit également être accessible par des voies de communication évoluées, comme les réseaux informatiques.



²⁷ Voir le Secrétariat du Conseil du Trésor, Politique en matière des biens immobiliers (1997, chap. 1-6).



Le parc de la Confédération

Les principes d'aménagement de la région

Les principes d'aménagement de la région démontrent que le gouvernement fédéral comprend les orientations suivies par les trois administrations régionales de la région de la capitale nationale. La Région d'Ottawa-Carleton, la Communauté urbaine de l'Outaouais et la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais, les administrations

municipales et la CCN collaborent à l'aménagement et au développement de la région de la capitale nationale.

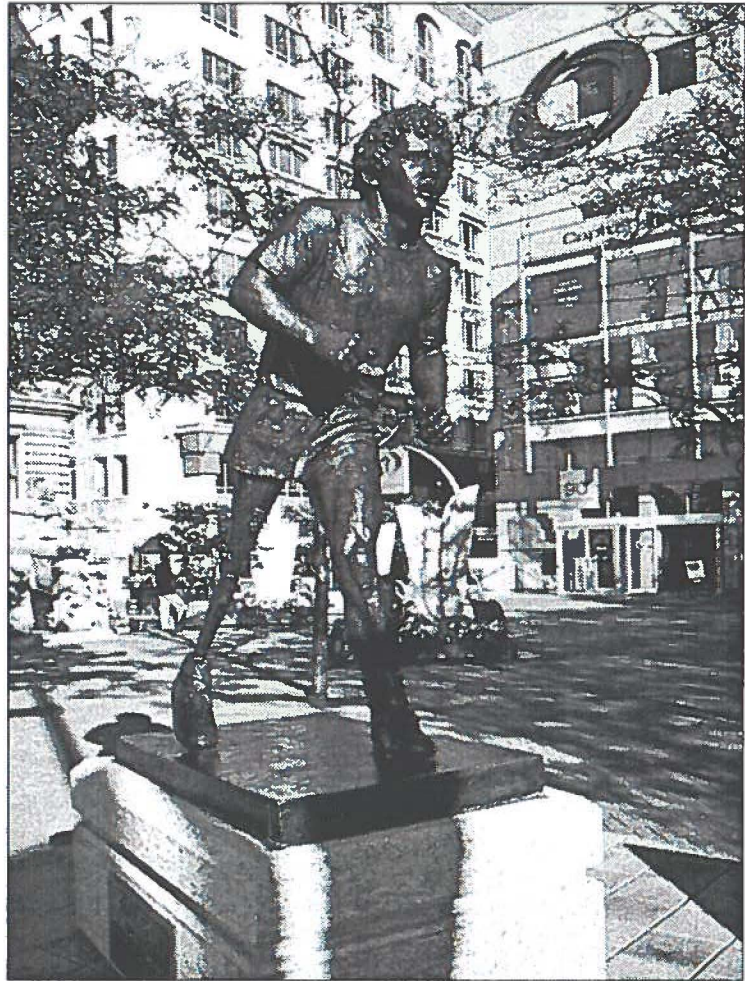
Ces organismes reconnaissent que les effets des décisions d'aménagement sur l'économie, l'environnement et la société seront inclus dans le processus d'aménagement régional. En s'acquittant de leurs responsabilités, ces organismes responsables de la planification urbaine et de l'aménagement se sont entendus sur des principes com-

muns d'aménagement. Les principes d'aménagement de la région suivants démontrent comment les principes de planification communs développés par les trois administrations régionales et la CCN (voir la note d'appoint) ont été intégrés au Plan de la capitale du Canada.

- **Concertation en matière d'aménagement.** Le gouvernement fédéral s'engage à harmoniser ses processus et ses politiques d'aménagement avec ceux des instances locales, régionales et provinciales, et à rechercher toutes les possibilités de mettre sur pied des projets en collaboration avec le secteur privé et les organismes sans but lucratif.
- **Efficacité.** Le Plan appuie une utilisation rationnelle et efficace des terrains, des infrastructures, des services et des installations publiques. À une époque où les ressources sont réduites, il est essentiel de tendre vers une utilisation optimale et judicieuse des investissements du gouvernement fédéral et des autres paliers de gouvernements.

La stratégie pour une action nationale concernant le réchauffement de la planète est une des principales composantes du Plan vert de 1990. Par ailleurs, le Canada a été un des pays signataires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (le Sommet de la Terre) en 1992. Le Canada est également signataire du Protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ce qui l'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

- **Qualité de vie.** Le maintien d'une qualité de vie supérieure dans la région incombe à tous les paliers de gouvernement, aux communautés et au secteur privé. Le Plan cherche à améliorer la qualité de la vie en favorisant le maintien de collectivités en santé et en facilitant la mise en place de services et d'installations destinés à répondre aux besoins actuels et futurs des résidents. Le Plan souscrit aussi aux approches d'aménagement et de conception adaptées à un climat nordique.
- **Gérance environnementale.** Le Plan reconnaît que le maintien d'un milieu naturel de haute qualité est aussi une responsabilité partagée. Les politiques du Plan montrent que le gouvernement fédéral assume un rôle de chef de file en appliquant des pratiques exemplaires pour la gestion des terrains et des ressources naturelles, ainsi que pour la protection des écosystèmes et des éléments importants des écosystèmes de la capitale;
- **Économie.** Le Plan reconnaît la nécessité de planifier, de développer et de gérer les avoirs fédéraux d'une manière durable en contribuant à la santé et la diversification de l'économie régionale pour lui assurer une position concurrentielle au sein de l'économie mondiale.
- **Cœur de la capitale.** Un centre vigoureux et dynamique est jugé essentiel pour l'avenir de la capitale. En conséquence, le Plan s'efforce de maintenir et d'améliorer le secteur central d'Ottawa et de Hull comme un lieu privilégié des activités économiques, culturelles et politiques dans la région de la capitale nationale. Il faudra, tout au long de l'horizon prévisionnel du Plan, un effort concerté de la part de tous les paliers de gouvernement pour formuler et réaliser une perspective d'avenir du Cœur de la capitale qui convienne aux besoins respectifs de la capitale et de la ville.



Le monument de Terry Fox

- **Accessibilité.** Le Plan encourage la création de réseaux durables, abordables, accessibles et intégrés de transport et de communication dans la région de la capitale nationale et entre la capitale et le monde.



Le Plan de la capitale

3



La Cité parlementaire

Une capitale est unique parce qu'elle représente un symbole pour le pays. Grâce à des pratiques responsables en matière de construction et de préservation, le gouvernement fédéral a permis aux Canadiens d'hériter, dans leur capitale, d'un cadre bâti et d'un environnement naturel qui contribuent à ce rôle symbolique.

Le milieu naturel et bâti de la capitale instruit, inspire la fierté, est agréable à regarder et contribue à enrichir la vie des résidents et des visiteurs. Il laisse aux Canadiens et aux visiteurs étrangers l'impression de faire partie intégrante de l'image symbolique de la capitale. En améliorant les éléments architecturaux, et en protégeant les éléments naturels, nous nous assurons d'en faire bénéficier les visiteurs dans de nombreuses années à venir.

Dans les années 1950, 1960 et 1970, les efforts du gouvernement fédéral dans la capitale ont porté sur l'acquisition de terrains en vue de créer les parcs de la capitale et de grands espaces verts, ainsi que sur la construction d'une infrastructure à grande échelle et de vastes complexes d'édifices à bureaux. Tous ces efforts ont porté fruit, et la capitale est réputée pour son système bien développé d'institutions fédérales, pour son excellente infrastructure matérielle ainsi que pour la qualité supérieure de ses espaces verts et de son milieu naturel. Ceci représente l'héritage du plan Gréber.



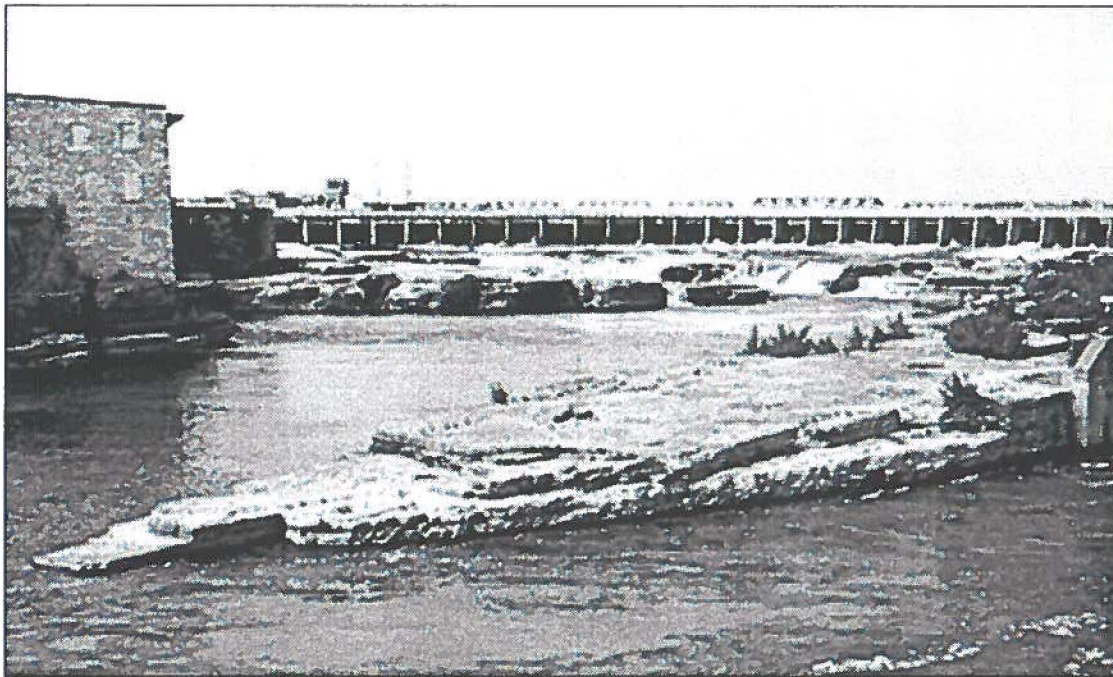
Depuis 1988, le gouvernement fédéral s'est concentré sur des investissements à l'appui des fonctions de la capitale qui correspondent à son mandat fédéral – soit des fonctions politiques, culturelles et administratives. Dans le secteur central de l'agglomération d'Ottawa-Hull, la priorité a été donnée aux symboles nationaux et aux fonctions politiques et culturelles. Ce Plan s'appuie sur ces fondations pour établir des buts et des politiques visant à renforcer ces premières initiatives et à tenir compte des répercussions spatiales de l'évolution des rôles et des ressources du gouvernement fédéral.

L'expression physique de la perspective d'avenir de la capitale – l'expérience de la capitale – est détaillée dans la section suivante, et illustrée par les figures comprises dans les chapitres 4, 5 et 6 du présent document, qui décrivent les énoncés de politiques.

3.1 Le concept de la capitale

Au cours des 25 à 50 prochaines années, la capitale du Canada deviendra une grande agglomération métropolitaine entourée d'espaces libres, de parcs et d'aires naturelles.

Au fur et à mesure qu'ils approcheront de la capitale, les futurs visiteurs traverseront la Ceinture de verdure et feront connaissance avec le parc de la Gatineau, chacun constituant un échantillon remarquable des paysages canadiens et de notre patrimoine naturel commun. Les visiteurs de la capitale choisiront d'y parvenir par le réseau routier, par rail, par la voie de l'air ou par les voies navigables qui traversent la région. Certains vogueront sur la rivière des Outaouais, navigable entre Montréal et le Témiscamingue. D'autres emprunteront le canal Rideau, parcours riche en histoire et un des meilleurs exemples vivants d'un canal du XIX^e siècle. Ceux voyageant par les autoroutes, les routes panoramiques ou les promenades remarqueront des panneaux de signalisation, des enseignes, un design et un aménagement paysager qui marqueront l'ar-



L'usine E. B. Eddy et le barrage des Chaudières

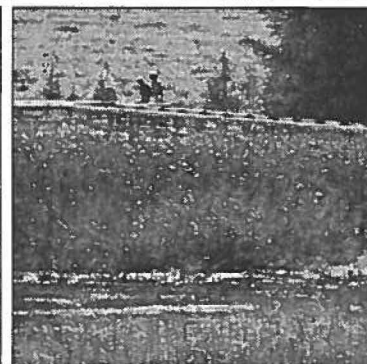
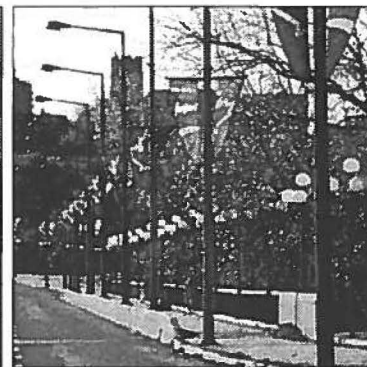
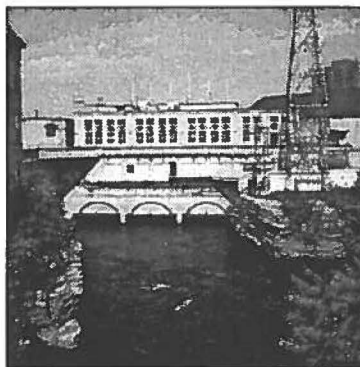


rivée dans un lieu important et unique : la capitale du Canada. L'aéroport international Macdonald-Cartier d'Ottawa, les gares routières et ferroviaires devront jouer leur rôle important de portes d'entrée en présentant un reflet de la culture du Canada et des informations sur sa capitale.

Un vaste réseau de sentiers récréatifs, de promenades et de parcs contribuera à circonscrire les collectivités résidentielles. Une grande partie des berges de la rivière des Outaouais, du canal Rideau et de la rivière Gatineau sera accessible au public et fournira des espaces pour héberger les habitats fauniques et accueillir des activités récréatives toute l'année. Les réseaux de sentiers récréatifs, de promenades et de point d'accès panoramiques relieront les destinations situées dans le secteur central d'Ottawa-Hull aux destinations situées ailleurs dans la zone urbaine, le parc de la Gatineau et la Ceinture de verdure, ainsi qu'aux destinations de toute la région de la capitale nationale (et à l'extérieur). Les espaces naturels protégés seront agrémentés de programmes d'interprétation, de services et de commodités dans le but d'appuyer l'expérience des visiteurs.

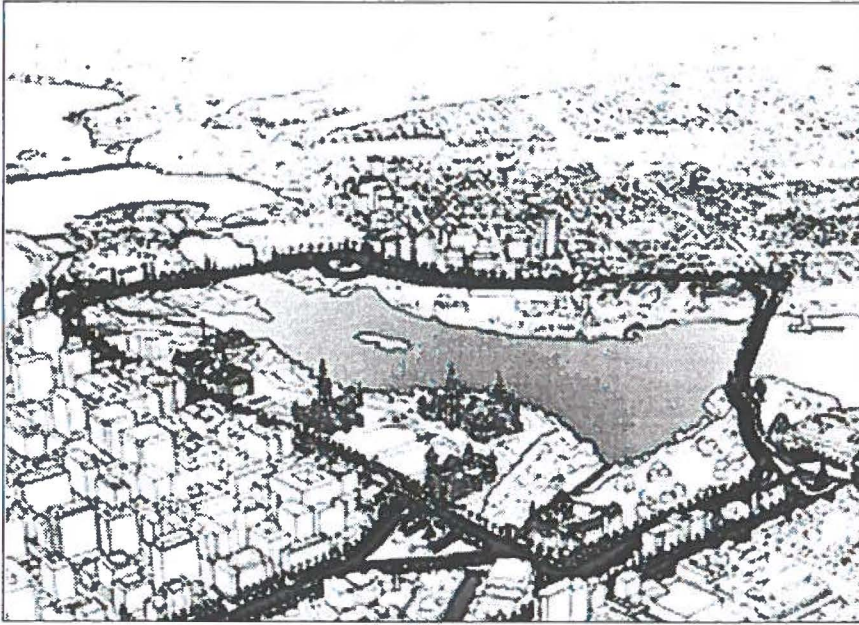
Les qualités naturelles du **parc de la Gatineau** en tant qu'élément représentatif du Bouclier canadien seront protégées. On verra à ce que des activités récréatives, des programmes d'interprétation portant sur la conservation et les sites historiques, des activités commerciales et des événements compatibles avec la préservation du Parc en favorisent l'utilisation sans porter atteinte à sa beauté naturelle.

La **Ceinture de verdure**, une mosaïque rurale diversifiée et composée de fermes, de forêts en exploitation, de zones naturelles, d'établissements de recherche et de zones récréatives continuera de

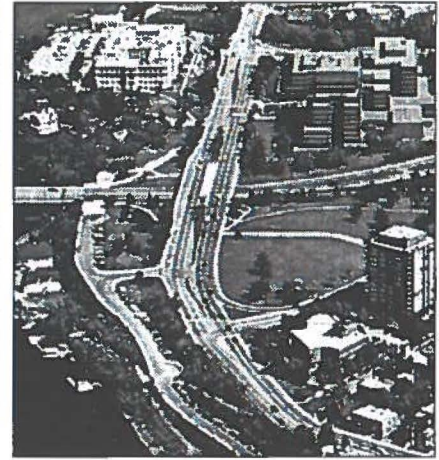


fournir un cadre bien adapté et symbolique à la capitale d'un pays riche en ressources agricoles et forestières. Les visiteurs de la Ceinture de verdure pourront expérimenter et étudier le style de vie rural lequel a joué un rôle important dans le passé, le présent et l'avenir de ce pays. La Ceinture de verdure offrira aux visiteurs des attractions à caractère rural, notamment des vacances à la ferme, des aires d'interprétation et un réseau étendu de sentiers récréatifs.

Le **secteur urbanisé** offrira un cadre symbolique d'une grande richesse pour le siège du gouvernement ainsi que pour les principaux ministères fédéraux. Il sera aussi, dans la capitale, le lieu privilégié pour mettre en valeur la culture, l'histoire et les valeurs canadiennes. Au centre de cette zone urbaine, le réseau de promenades et de points d'attrait panoramiques sera complété et, de concert avec les rivières et le canal Rideau, il conduira les visiteurs aux principales destinations de la capitale. Le canal Rideau demeurera un des principaux lieux d'activités récréatives et un élément important de l'expérience des visiteurs de la capitale. On améliorera les liens d'accès entre le parc de la Gatineau et le Cœur de la capitale.



Le boulevard de la Confédération



Le **Cœur de la capitale** deviendra un endroit privilégié pour accueillir les administrations centrales fédérales de la plupart des ministères et des organismes fédéraux, ainsi que les organisations non gouvernementales. Il continuera à rehausser la culture et l'histoire canadiennes et à accueillir des événements, des cérémonies et des célébrations d'envergure nationale.

On rendra les magnifiques édifices et monuments de la **colline du Parlement** plus accessibles aux piétons. On améliorera les vues sur la colline du Parlement et sur la rivière des Outaouais, de même que l'accès piéton à celle-ci.

On complétera l'aménagement du **boulevard de la Confédération** comme haut lieu du patrimoine culturel national, y compris la plupart des musées nationaux, les Archives nationales et la Bibliothèque nationale, le Musée des beaux-arts, et le Centre national des Arts. D'autres institutions culturelles nationales, telles le Musée canadien de la nature, le Musée national de l'aviation et le Musée national des sciences et de la technologie seront mieux reliés au Boulevard.

Avec la construction de l'ambassade des États-Unis, le tronçon du boulevard de la Confédération que forme la promenade Sussex présentera un intérêt accru pour les missions diplomatiques, les organisations non gouvernementales et la programmation publique à caractère international (p. ex., le centre d'interprétation « Le Canada sans frontières »). Ce tronçon du boulevard de la Confédération pourrait devenir le **Quartier international**.

Les berges de la rivière des Outaouais et les **îles Victoria et des Chaudières** seront aménagées afin de mettre en valeur leur beauté naturelle et leurs possibilités en matière de programmation dans le cadre urbain. L'aménagement des **plaines LeBreton** procurera, sur la rive sud, des emplacements pour des institutions culturelles nationales, de vastes lieux de rassemblement et des usages mixtes. Le patrimoine industriel des îles Victoria et des Chaudières pourrait être restauré et faire l'objet de programmes d'interprétation à l'intérieur de tout un ensemble de lieux d'activités, d'espaces verts et d'usages mixtes. La partie est de l'île Victoria pourrait devenir un centre d'interprétation des peuples autochtones du Canada, en complément de la programmation offerte par les institutions culturelles nationales.



Du côté de la **rive nord** de la rivière des Outaouais, à Hull, il serait possible d'aménager des institutions culturelles nationales en bordure du boulevard de la Confédération, sur les terrains autrefois utilisés à des usages industriels. Les ponts existants pourraient être reconstruits ou remplacés par des structures qui encouragent la circulation des piétons, des cyclistes et des véhicules automobiles entre les plaines LeBreton, les îles Victoria et des Chaudières et la rive nord.

La majorité des employés du gouvernement fédéral de la région de la capitale nationale travaillera dans le Cœur de la capitale. Plusieurs **pôles fédéraux** (grands complexes d'édifices à bureaux, y compris Tunney's Pasture et Confederation Heights) situés dans les banlieues immédiates et reliés au Cœur de la capitale par le réseau de promenades panoramiques et de sentiers récréatifs seront mis à la disposition de ces ministères ayant des besoins particuliers. Ces complexes seront intégrés aux communautés voisines et aux systèmes de transport public. Les autres terrains du secteur urbanisé considérés excé-

dentaires aux besoins des ministères pourraient être réaménagés pour satisfaire aux besoins de logement de la région, pour le développement économique ou à des fins récréatives.

Vers la fin de la présente période de planification, un nouveau pont pourrait être construit sur la rivière des Outaouais afin de relier les villes de l'Outaouais et d'Ottawa-Carleton et pour faciliter l'accès aux destinations d'intérêt pour les visiteurs et aux édifices à bureaux. Les ponts existants pourraient être rénovés ou remplacés de manière à permettre autant que possible la circulation des bicyclettes et des piétons, et pour réserver des voies de circulation au transport en commun et au covoiturage.



La rivière des Outaouais, à l'ouest du Cœur de la capitale.



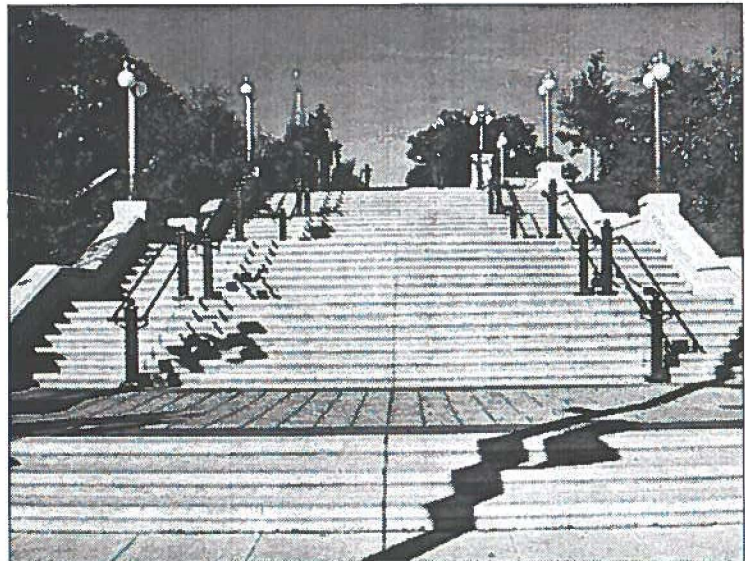
3.2 Le cadre, les destinations et les réseaux de la capitale

L'expression physique de la perspective d'avenir de la capitale se traduit par trois caractéristiques de la capitale : le cadre de la capitale (chapitre 4), les destinations de la capitale (chapitre 5) et les réseaux de la capitale (chapitre 6). Malgré le fait que ces caractéristiques soient présentées comme des éléments distincts, la majorité des terrains d'importance pour la capitale possèdent deux ou parfois trois de ces caractéristiques. Par conséquent, ces éléments doivent être considérés comme étant des caractéristiques complémentaires plutôt que des caractéristiques s'excluant mutuellement en ce qui concerne les terrains d'importance pour la capitale dans la région de la capitale nationale.

Le premier élément, le **cadre de la capitale**, sert de toile de fond et de cadre naturel aux destinations et aux réseaux de la capitale. L'image de la capitale et une grande partie de la qualité de son environnement, sont tributaires de son cadre. Le parc de la Gatineau, la Ceinture de verdure, les rivières, le canal Rideau, les parcs de la capitale et les grands espaces publics sont des éléments significatifs du cadre de la capitale.

Le cadre de la capitale se définit par les terrains, les paysages et les édifices qui contribuent à la beauté visuelle de la capitale et qui reflètent le milieu naturel et le mode de vie des Canadiens. En grande partie, ces terrains sont des parcs et des espaces libres dont le traitement paysager varie, englobant à la fois des jardins géométriques et des rivages ramenés à leur état naturel. Le cadre de la capitale comprend également des terrains à forte valeur de conservation ou qui jouent un rôle important dans l'offre des activités récréatives, comme les cours d'eau et les couloirs riverains. Le cadre de la capitale offre aussi des lieux importants pour la programmation publique et les commémorations d'importance nationale. Le charme naturel et la beauté de la capitale découlent de l'ensemble des terrains qui en constituent le cadre.

Le deuxième élément, les **destinations de la capitale**, comporte deux groupes principaux : les destinations des visiteurs et les installations et les édifices fédéraux. Les destinations des visiteurs comprennent la colline du Parlement, le boulevard de la Confédération, les sites et monuments historiques et les institutions culturelles nationales. Les édifices et les installations du gouvernement fédéral correspondent aux endroits où les fonctions administratives du gouvernement s'exercent – les pôles fédéraux, les immeubles à bureaux du Cœur de la capitale, les complexes de recherche et la colline du Parlement. Ces espaces ont été conçus pour être visibles et bien reliés aux voies de transport afin qu'ils soient accessibles aux visiteurs et aux employés.



L'escalier York

Le troisième élément, les **réseaux de la capitale**, permet d'avoir accès aux éléments du cadre et aux destinations de la capitale. Ces réseaux incluent les sentiers récréatifs et les promenades, les liaisons interprovinciales, ainsi que les corridors de verdure et les liens naturels comme les berges. Ils relient les destinations de la capitale et les rendent accessibles, tout en révélant les expériences de qualité supérieure du cadre de la capitale. Dans les réseaux, on veut mettre l'accent autant sur l'expérience du déplacement que sur l'arrivée à destination.



3.3 La structure

Chacun des chapitres sur les trois éléments de la capitale est structuré comme suit :

Le but : l'énoncé d'intention qui décrit la portée générale de l'élément, y compris le résultat anticipé pour la région de la capitale nationale. Ce but sera atteint en partie par la mise en œuvre du Plan de la capitale du Canada, ou par d'autres plans d'aménagement préparés par le gouvernement fédéral et par d'autres organismes et paliers de gouvernement.

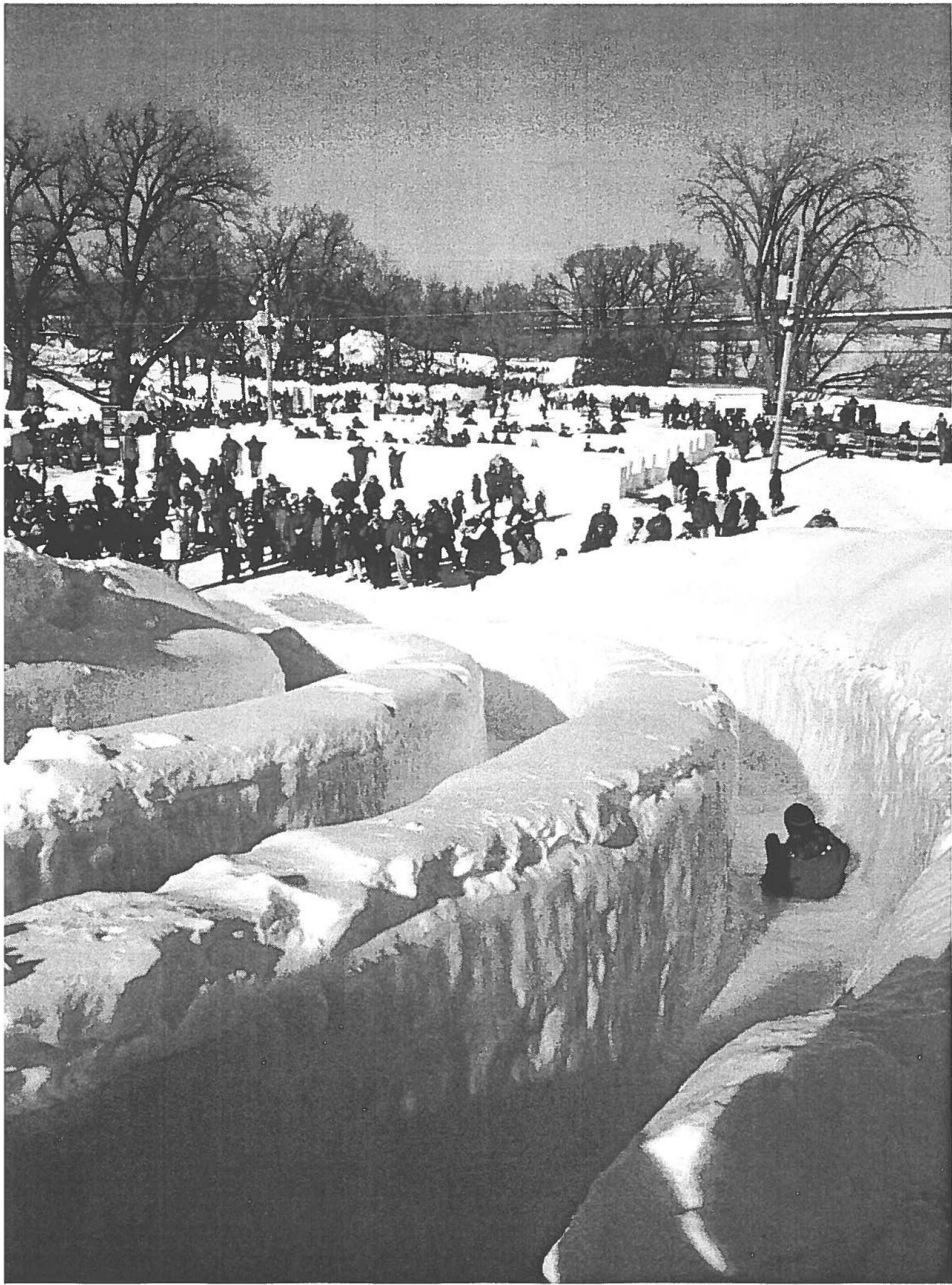
Le contexte : un examen des principales caractéristiques qui fournissent le contexte nécessaire aux buts et aux énoncés de politiques du Plan.

Les possibilités et enjeux : les possibilités et les enjeux qui pourraient être examinés pour appuyer la perspective d'avenir de la capitale.

Les énoncés de politiques : les énoncés d'intention ou de direction concernant l'aménagement à long terme de la région de la capitale nationale. Ces énoncés reflètent les intérêts et les contributions des ministères et des organismes du gouvernement fédéral, ainsi que les avis des autres intervenants (p. ex., les administrations régionales, le public).



Vue en plongée des festivités de la Fête du Canada





Le cadre de la capitale

Introduction

Le paysage joue un rôle important dans l'identité canadienne. L'expérience canadienne a été façonnée par notre relation avec la terre et le climat rigoureux. Les paysages naturels et bâtis font partie de notre expérience commune en tant que Canadiens.

Le cadre très diversifié de la capitale représente de nombreux paysages qui sont familiers à la plupart des Canadiens. Constitué de vastes zones de terrains fédéraux, comme la Ceinture de verdure et le parc de la Gatineau, ainsi que les rivières et les corridors de verdure dans la zone urbaine, le cadre de la capitale sert de toile de fond aux destinations et aux réseaux de la capitale.

Le cadre de la capitale joue plusieurs rôles. Il renferme des paysages naturels, ruraux et bâtis représentatifs de la vigueur et de la diversité des paysages canadiens. Les visiteurs de la capitale apprécient les rivières, les lacs, les forêts et les fermes. Les édifices patrimoniaux témoignent de l'histoire de la région et du pays dans son ensemble.

Les édifices du Parlement constituent le plus puissant symbole de la démocratie canadienne à l'œuvre et de notre relation avec le paysage. Le cadre dans lequel ils sont situés, au sommet d'un escarpement boisé spectaculaire en surplomb de la rivière des Outaouais, témoigne avec éloquence de l'intérêt des Canadiens pour leur géographie.

Les vastes espaces ouverts sont la scène des événements et des programmes de la capitale et contribuent abondamment à son image tout en aidant à structurer les collectivités et à orienter l'emplacement des futurs aménagements. Des énoncés de politiques sont proposés pour chacune des huit grandes composantes du cadre de la capitale :

- les aires de patrimoine naturel;
- les terres rurales;
- le Cœur de la capitale
- les espaces verts urbains;
- les cours d'eau et les terrains riverains;
- le design urbain;
- le patrimoine bâti et les paysages culturels;
- l'archéologie.





4.1 Les aires de patrimoine naturel

But

Un réseau d'aires de patrimoine naturel protégeant les éléments importants des écosystèmes.

Contexte

Les aires de patrimoine naturel peuvent comprendre une ou plusieurs communautés écologiques délimitées par des étendues de végétation d'un seul tenant ou d'importantes caractéristiques naturelles, ou encore être le siège de processus écologiques essentiels. Plusieurs types d'habitats importants leur sont associés, dont des terres humides, des forêts et des habitats fauniques; des portions essentielles de l'habitat d'espèces vulnérables, menacées ou en danger de disparition; et des couloirs de terrains naturels ou restaurés, correspondant, par exemple, à des ravins ou à des ruisseaux.

Les aires de patrimoine naturel comprennent des exemples du Bouclier canadien, de terres humides et d'autres caractéristiques naturelles communes à de nombreux paysages canadiens et qui en sont des symboles éloquents. Elles comprennent aussi des forêts et des terrains dont la fonction première est d'appuyer l'écosystème de la région de la capitale nationale. Le Bouclier canadien et les terres



Le lac Pink, dans le parc de la Gatineau

humides, entre autres, n'ont pas été beaucoup aménagés. Cela explique les échantillons de ces milieux naturels dont nous jouissons aujourd'hui et qu'il faut, à cause de leur facilité d'accès, préserver pour les générations futures.

Le parc de la Gatineau est un vaste et saisissant échantillon du Bouclier canadien, qui pénètre dans le tissu urbain. Une autre aire du patrimoine naturel, la Mer Bleue, dans la Ceinture de verdure, est une terre humide reconnue sur le plan international. D'autres aires, telles que le lac Mud, sont remarquables parce qu'elles représentent des milieux de haute qualité situées à l'intérieur ou à proximité d'une grande agglomération urbaine, et exigent une attention particulière en raison du fait qu'elles sont facilement accessibles aux visiteurs de la capitale.



La Mer Bleue, dans la Ceinture de verdure

En 1995, la Mer Bleue a été désignée comme terre humide d'importance internationale – comptant ainsi parmi les 36 terres humides canadiennes désignées en vertu de la Convention de Ramsar.



Possibilités et enjeux

- Les aires de patrimoine naturel offrent aux Canadiens des possibilités considérables de mieux connaître leur environnement naturel.
- Le maintien à long terme du bon état des aires de patrimoine naturel préoccupe en raison des pressions exercées par l'urbanisation (fragmentation par des couloirs d'équipements collectifs, utilisation des terrains adjacents, pollution, etc.).

Les éléments importants des écosystèmes (EIE) sont répertoriés dans le document de la CCN intitulé Cartes des priorités environnementales : références (CCN, 1998). La carte de ce rapport ayant pour titre « Synthèse environnementale » est jointe à l'annexe 2 du présent document.

espèces de la faune et de flore rares ou en danger de disparition, les boisés, les milieux humides et les habitats fauniques (voir la note ci-contre).

Le lac Pink, dans le parc de la Gatineau, est un lac méromictique, c'est-à-dire que ses eaux ne se mélangent pas et que celles situées en profondeur restent donc dépourvues d'oxygène. Une espèce de poisson ancienne et rare y subsiste. On a dénombré seulement 58 lacs de ce genre en Amérique du Nord.

- En raison de la proximité urbaine, des conflits surgissent en certains endroits entre les besoins de protection du patrimoine naturel et les pressions pour l'utilisation récréative des terrains.

• La gestion des aires de patrimoine naturel transcende les frontières politiques et nécessite une coordination intergouvernementale.



Le belvédère Champlain, dans le parc de la Gatineau

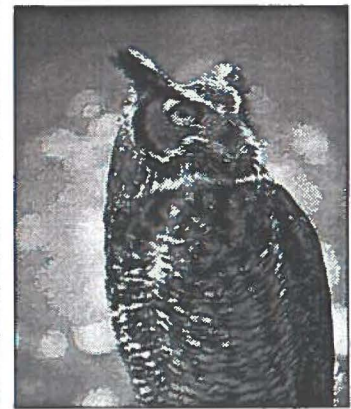
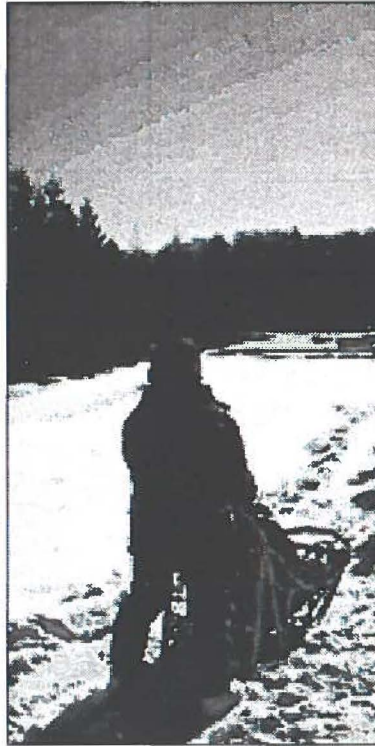
Énoncés de politiques

- En autant que possible, laisser prédominer les processus naturels.
- Mettre en œuvre les politiques et les lois fédérales en matière d'environnement et de ressources du patrimoine naturel et tenir compte des politiques et des textes législatifs semblables des provinces et des municipalités.
- Protéger les éléments importants des écosystèmes reconnus sur les terrains fédéraux et encourager les autres organismes à protéger ceux qui se trouvent sur les autres terrains.
- Mettre au point des méthodes de gestion des aires de patrimoine naturel appartenant au gouvernement fédéral d'après les normes et les pratiques reconnues à l'échelle mondiale, et respecter la capacité inhérente des terrains.
- Favoriser la restauration du patrimoine naturel dégradé sur les terrains fédéraux.
- Désigner le parc de la Gatineau comme une aire naturelle protégée et gérée d'abord pour préserver les écosystèmes et ensuite pour servir à la récréation.²⁸
- Désigner les zones de conservation de la Ceinture de verdure comme des aires naturelles protégées et gérées d'abord pour préserver les écosystèmes et ensuite pour servir à la récréation. Gérer les autres terrains de la Ceinture de verdure selon les meilleures pratiques, dans le but de favoriser les habitats fauniques.²⁹

²⁸ Le parc de la Gatineau devrait être géré comme une aire protégée de la catégorie 2 de l'UICN (Voir note à la page suivante).
²⁹ Les aires naturelles de la Ceinture de verdure devraient être gérées comme des aires protégées de la catégorie 2 de l'UICN.

Énoncé de politiques (suite)

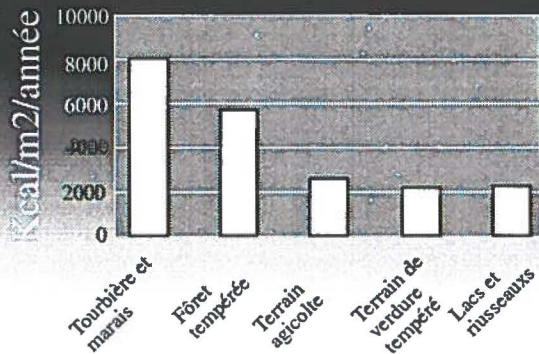
- S'appliquer à préserver (par l'acquisition, le zonage, la gestion privée ou par d'autres moyens), les portions des aires de patrimoine naturel figurant sur les cartes et qui ne sont pas protégées de manière adéquate, en accordant la priorité à celles qui sont menacées, grâce à des ententes de collaboration avec les autres paliers de gouvernement, les organismes sans but lucratif, le secteur privé et les propriétaires.
- Protéger les terrains du gouvernement fédéral qui servent de liens naturels entre les aires de patrimoine naturel et les cours d'eau.
- Collaborer avec les autres propriétaires et organismes à la gestion intégrée des zones de conservation et à la protection des liens naturels qui n'appartiennent pas au gouvernement fédéral.
- Collaborer avec les autres paliers de gouvernement et organismes à l'établissement de programmes et à l'interprétation des aires de patrimoine naturel, lorsque approprié.



L'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources), plus récemment connue sous le nom d'Union mondiale pour la nature, regroupe 70 pays, plus de 100 organismes gouvernementaux et plus de 700 organismes non gouvernementaux qui œuvrent tant sur le terrain qu'à la formulation de politiques visant à protéger la nature à l'échelle mondiale. Les Directives des catégories de gestion des aires protégées de 1994 de l'UICN comprennent la catégorie ci-dessous, entre autres :

Catégorie II – Parc national. Aire protégée gérée principalement pour la protection des écosystèmes et la récréation.

Productivité biologique (net)



Type d'écosystème





4.2 Les terres rurales

But

Des terres rurales productives et protégées permettant d'enrichir les connaissances relatives au patrimoine rural canadien et aux ressources renouvelables.

Contexte

Les exploitations agricoles, forestières et récréatives représentent des usages importants pour certains terrains d'importance

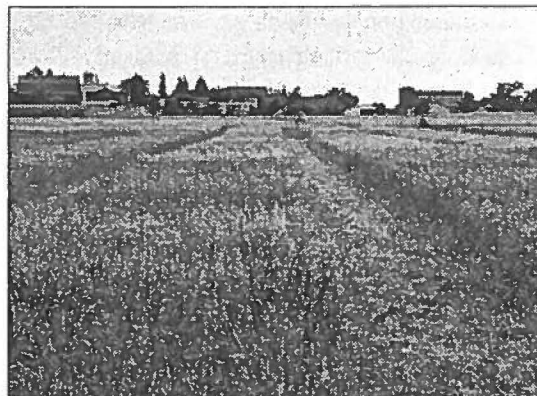
Terres rurales. Les terres rurales, incluant les fermes et les forêts productives (notamment celles situées dans la Ceinture de verdure) accueillent des activités récréatives en plein air et présentent des points de vue et des panoramas saisissants. Ces terrains jugés d'importance pour la capitale, de même que les terrains de la zone agricole de l'Outaouais telle que décrétée par le Gouvernement du Québec, constituent des éléments structurants pour la capitale et contribuent à son image verdoyante.

pour la capitale. Les fermes et les forêts productives situées sur les terrains fédéraux, en particulier celles qui se trouvent dans la Ceinture de verdure, contribuent à structurer la capitale, tout comme les zones agricoles et rurales désignées par les provinces dans l'Outaouais et dans Ottawa-Carleton. Ces zones contribuent aussi à l'éventail des espaces verts de la capitale et fournissent au gouverne-

ment fédéral des possibilités de recherches et de démonstrations agricoles.

La situation des fermes et des forêts à proximité des zones urbaines développées constitue un exemple frappant de l'harmonie dans laquelle peuvent cohabiter le développement urbain, l'agriculture et les forêts. Des activités de loisir passif liées au milieu rural permettent de familiariser le visiteur aux paysages ruraux de la capitale.

La Ferme expérimentale centrale a été désignée comme lieu historique national. Les terrains situés dans la Ceinture de verdure et la Ferme expérimentale centrale permettent aux populations urbaines de mieux connaître la vie rurale, l'agriculture et l'exploitation forestière. Les fermes, les forêts et les sites réservés à des fins de loisirs contribuent aussi à



La Ferme expérimentale centrale

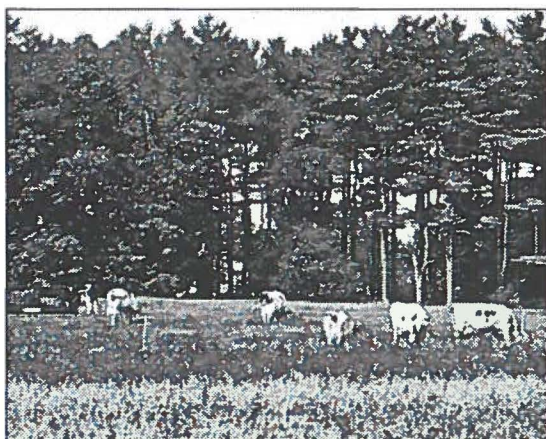
protéger des régions naturelles et de conservation plus vulnérables comme le parc de la Gatineau et la Mer Bleue, et ils constituent un bassin continu de territoires verts. Certains terrains ruraux peuvent aussi servir de zone tampon désignée pour certaines installations fédérales lorsque de grands espaces libres ou un milieu rural sont nécessaires.

Possibilités et enjeux

- La proximité du milieu urbain offre des occasions de programmation publique et procure des débouchés pour les produits et les services ruraux. Cette proximité peut également nuire aux installations agricoles et forestières, notamment en créant un besoin en matière d'équipements urbains (p. ex., des routes, des installations de loisirs et des services publics) et en imposant des restrictions aux méthodes de fonctionnement (p. ex., la fertilisation, la pénétration en propriété interdite).
- Les potentiels existants pour l'aménagement de sentiers récréatifs, la démonstration de techniques agricoles innovatrices, la protection des forêts matures, le maintien des boisés uniques et l'interprétation du patrimoine rural canadien doivent être mis en valeur.
- La rareté des terres agricoles de haute qualité (classes 1, 2 et 3) dans la région incitent à une plus grande protection afin d'assurer la viabilité des exploitations agricoles.

- La diminution du rôle du gouvernement fédéral en recherche agricole pourrait rendre possible la satisfaction des demandes locales en vue de terres agricoles, d'accès amélioré pour les visiteurs et d'une meilleure gestion de l'environnement.
- Les forêts gérées par le gouvernement fédéral sont habituellement situées sur des terrains marginaux et sont des monocultures; il serait possible de diversifier les forêts existantes et d'implanter de nouvelles forêts de haute qualité sur de meilleures terres.
- Les forêts sont perçues comme une ressource locale pour les loisirs, plutôt qu'un potentiel de gestion des ressources renouvelables.
- La programmation et la participation publiques ont été le plus souvent restreintes à des thèmes d'intérêt local alors que le potentiel d'exploration des thèmes nationaux reste élevé.

Les fermes et les forêts fédérales incluent des ruisseaux, des points de vue intéressants et des panoramas.



Énoncés de politiques

- Poursuivre les mesures stimulant la productivité dans les exploitations agricoles et forestières fédérales (p. ex., une bonne intendance agricole, la diversité dans la nature et la gamme des activités).
- Conserver les propriétés fédérales possédant un potentiel agricole de qualité élevée (classes 1, 2 et 3).
- Encourager des activités compatibles avec les aménagements urbains adjacents (p. ex., éviter l'élevage intensif de bétail).
- Encourager la recherche et la présentation de techniques novatrices d'exploitation et de gestion agricoles dans les fermes et les forêts fédérales.
- Promouvoir auprès du public les occasions d'apprentissage sur le rôle historique que ces terres et ces bâtiments ont pu jouer en rapport avec des événements significatifs, avec des personnalités particulières ou avec des méthodes utilisées dans le développement de l'agriculture et des forêts canadiennes ou de ses ressources naturelles.
- Étendre le réseau de sentiers récréatifs de la capitale aux terrains fédéraux à vocation agricole et forestière afin de rendre ces terrains plus agréables et afin de favoriser l'éducation du public tout en assurant le respect des besoins de l'agriculture et des forêts.
- Encourager les utilisations récréatives en plein air de façon à compléter les activités rurales et à conserver les qualités rurales du milieu.
- Éloigner les équipements récréatifs plus élaborés des terrains riverains et des terres humides.



4.3 Le Cœur de la capitale

But

Un cœur dynamique pour la capitale, assurer une meilleure complémentarité des fonctions fédérales et municipales de part et d'autre de la rivière des Outaouais.

Contexte

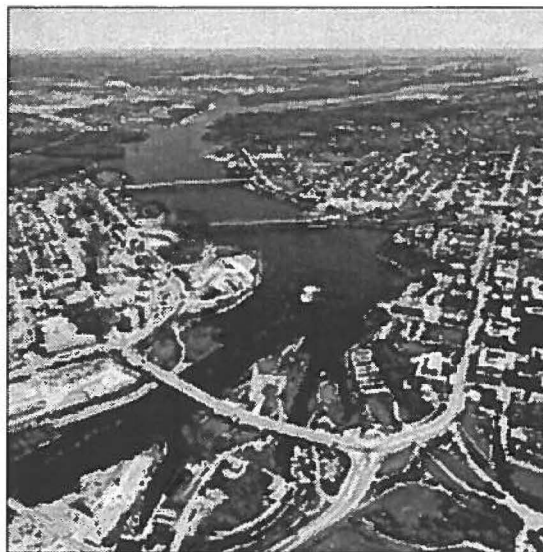
Le Cœur de la capitale occupe le secteur central de la zone urbaine de part et d'autre de la rivière des Outaouais. Il englobe les centre-villes de Hull et d'Ottawa, le secteur du marché By et l'étendue de terrain située à l'ouest de la Cité parlementaire, qui comprend les plaines LeBreton, les îles Victoria et des Chaudières, ainsi que les terrains industriels situés en bordure de la rive nord de la rivière des Outaouais, dans la ville de Hull.

Les aspects symboliques et pratiques de la capitale se côtoient de façon unique dans le Cœur de la capitale. On retrouve un groupement superbe d'institutions politiques, culturelles et administratives en bordure du boulevard de la Confédération. Le Cœur de la capitale constitue également le noyau central de la vie économique, culturelle, politique et administrative de la zone métropolitaine.

Dans le passé, des efforts importants ont été déployés pour renforcer les différences physiques, visuelles et symboliques entre la Cité parlementaire et le tissu urbain du centre-ville. Le Cœur de la capitale a subi d'importantes transformations au cours de la dernière décennie en termes du nombre d'emplois qu'on y trouve et de la viabilité des édifices et de l'infrastructure. De plus, le rôle du Cœur de la capitale est à redéfinir en réponse aux grandes

transformations que subit l'ensemble du milieu urbain. Plusieurs projets de grande envergure, comme le boulevard de la Confédération, sont en cours d'achèvement.

En raison de ce qui précède, l'analyse de la présence fédérale dans le Cœur de la capitale et de sa relation avec son milieu d'insertion a été amorcée au cours de l'été 1998, dans le cadre de séances de consultation où diverses idées quant à l'avenir du Cœur de la capitale ont été soumises à l'examen du public.³⁰



Possibilités et enjeux

- Bien que des efforts considérables aient été déployés en ce qui a trait au boulevard de la Confédération et aux terrains adjacents, il faut examiner les moyens d'intégrer la capitale fédérale au tissu urbain environnant.
- Il existe des possibilités de mieux intégrer les dimensions symbolique et urbaine du Cœur de la capitale à la rivière des Outaouais, tant sur le plan visuel que physique.

³⁰ Le document intitulé *Une capitale pour les prochaines générations - Vision d'avenir pour le Cœur de la région de la capitale du Canada* propose de nombreuses idées pour l'amélioration du Cœur de la capitale au cours des 50 prochaines années.

- De nombreux immeubles et infrastructures du Cœur de la capitale exigeront d'importants investissements au cours des 25 à 50 prochaines années.
- Il faudra trouver dans le Cœur de la capitale de nouveaux emplacements prestigieux pour les institutions culturelles nationales, les ministères fédéraux, les missions diplomatiques et les organisations non gouvernementales.
- Il faudra améliorer les liens entre le boulevard de la Confédération et la rivière des Outaouais. L'accès piétonnier à la rivière doit également être amélioré, notamment dans l'axe de la rue Bank.
- Les îles Victoria et des Chaudières offrent l'occasion de revitaliser et de rendre accessible au public l'un des plus importants paysages culturels et industriels de la capitale. Cela pourrait procurer, par exemple, un meilleur accès aux chutes des Chaudières.
- Les peuples autochtones accordent une grande importance aux îles Victoria et des Chaudières en tant qu'endroit de portage et lieu de rencontre, et aussi en tant que lieu sacré.
- Les emplacements industriels situés le long des rives pourraient éventuellement être remplacés par des usages davantage axés sur l'utilisation publique.

La zone d'étude spéciale identifiée sur la carte « Cœur de la capitale - Concept 2050 » a trait aux études futures reliées aux îles Victoria et Chaudières.

Énoncés de politiques

- Accorder la priorité à la présence fédérale dans le Cœur de la capitale, tant au niveau de l'investissement que de l'entretien.
- Examiner les possibilités de rehausser les approches symboliques à la colline du Parlement par l'architecture du domaine public et d'autres moyens, et analyser la possibilité de créer de nouveaux liens vers la Cité parlementaire, par exemple par la rue Bank.
- Encourager un meilleur accès public à la rivière des Outaouais, par exemple dans l'axe de la rue Bank.
- Étudier les moyens d'améliorer l'accès aux institutions culturelles de part et d'autre de la rivière des Outaouais, par exemple par la mise sur pied d'un service de taxi nautique.
- Étudier la possibilité d'investir dans la partie sud de la Cité parlementaire en vue d'aider la relance de cette partie du Cœur de la capitale.
- Préparer et mettre à exécution, de concert avec les administrations locales et régionales et le secteur privé, un plan d'utilisation des terrains pour les terrains riverains et les îles Victoria et des Chaudières.
- Développer, de concert avec les autorités autochtones, la représentation des peuples autochtones dans le Cœur de la capitale (p. ex., les plaines LeBreton, l'île Victoria).
- Compter sur la collaboration des divers paliers de gouvernement et sur les organismes publics et privés pour la réhabilitation des parties naturelles et aménagées des îles et des berges de la rivière.
- Examiner les possibilités d'améliorer l'accès au parc de la Gatineau à partir du Cœur de la capitale, tout en maintenant l'équilibre entre l'accessibilité et la capacité d'accueil biophysique du parc.



4.4 Les espaces verts urbains

But

Des espaces verts urbains comme éléments importants du cadre de la capitale et du réseau de corridors de verdure et leur utilisation comme lieux privilégiés pour mettre en scène les événements, les activités et les programmes d'interprétation dans la capitale.

Contexte

Les espaces verts urbains de la capitale constituent un élément majeur de l'expérience de la capitale. Ils représentent un patrimoine durable des premières interventions du gouvernement fédéral dans l'embellissement de la capitale. Ils comprennent les parcs de la capitale (p. ex., le parc Major's Hill) et les corridors de verdure (p. ex., le long du canal Rideau et le corridor de l'Ouest s'étirant à l'ouest à partir de la Ferme expérimentale centrale). La plupart de ces espaces se situent dans le secteur urbanisé, principalement le long du boulevard de la Confédération, des cours d'eau et du réseau des promenades. Ils sont généralement visibles et accessibles aux visiteurs, et leurs origines s'expliquent souvent par une caractéristique naturelle, culturelle ou historique.

Les espaces verts urbains contribuent aussi au réseau régional d'espaces ouverts, ils rattachent le parc de la Gatineau et la Ceinture de verdure au Cœur de la



Au parc Jacques-Cartier



Au parc Major

capitale et ils aident à communiquer des messages d'intérêt pour la capitale. Ils renferment d'importants habitats de la flore et de la faune, et ils offrent un mélange d'activités récréatives officielles et non officielles, actives et passives. Les parcs de la capitale, qui sont un sous-élément important du système d'espaces verts urbains de la capitale, servent d'aires de détente et de repos aux visiteurs et aux résidents. Ils offrent une scène pour la tenue d'événements, un cadre approprié pour la localisation de monuments et de belles perspectives sur les symboles nationaux.

Parc de la capitale. Un parc associé à une caractéristique naturelle ou bâtie ou à un événement historique représentant un apport essentiel à l'image de la capitale (p. ex., le canal Rideau ou le parc Jacques Cartier). Les parcs de la capitale présentent très souvent des événements culturels et des activités d'importance pour la capitale.

Les principaux parcs de la capitale :

- Parc de la Confédération
- Parc Jacques-Cartier
- Parc Rockcliffe
- Parc Major
- Parc des chutes Rideau
- Parc des Commissaires
- Parc Hog's Back – Parc Vincent-Massey
- Parc du lac Leamy
- Parc Brébeuf
- Aire centrale LeBreton (la Plaine).

Possibilités et enjeux

- La taille et la diversité du réseau d'espaces verts urbains de la capitale rendent possibles la planification, la programmation et la gestion individuelle des parcs dans le cadre d'un réseau plus vaste ou d'une expérience plus intéressante pour les visiteurs.



- Le rôle de chaque parc de la capitale dans le réseau des espaces verts pourrait être défini plus clairement.
- Le rôle de certains terrains désignés comme parcs de la capitale dans le Plan de 1988 a changé suite au réexamen de 1995-1999. Par ailleurs, d'autres terrains ne sont désormais plus jugés d'importance pour la capitale (voir la note d'appoint).
- La gestion et l'utilisation de certains parcs de la capitale font l'objet de demandes d'utilisations publiques concurrentielles souvent en conflit avec la protection des parcs.
- La concentration de parcs de la capitale le long du boulevard de la Confédération offre de nombreux avantages pour la coordination de la programmation publique.
- La signalisation et l'orientation dans certains parcs de la capitale et entre ces parcs et les grandes destinations de la capitale doivent être améliorés.

- La diversité et la quantité de paysages, ainsi que des caractéristiques culturelles, naturelles et historiques des espaces verts urbains de la capitale, donnent l'occasion aux visiteurs de connaître diverses expériences et permettent d'envisager une plus grande variété des thèmes de programmation.
- Les parcs et espaces verts sous responsabilité fédérale répondent en grande partie aux besoins d'espaces verts des collectivités locales et des zones commerciales, ce qui pourrait engendrer des demandes d'utilisation conflictuelles.

Les terrains désignés comme parcs de la capitale dans le Plan de 1988 et dont le statut a été modifié à la suite du réexamen de 1995-1999 comprennent les sites suivants :

- *La promenade Prince of Wales a été déclarée excédentaire aux besoins de la capitale, à l'exception des terrains riverains (promenade Riverside)*
- *Le site Shirley's Bay a été désigné comme aire du patrimoine naturel et comme milieu rural.*
- *L'extrémité sud du parc de la Gatineau a été désignée comme aire du patrimoine naturel.*



Au parc Major



Énoncés de politiques

- Administrer les espaces verts urbains de la capitale comme des espaces multifonctionnels, accessibles au public toute l'année et permettant d'offrir une vaste gamme d'activités pertinentes.
- Favoriser la tenue d'événements publics et la création d'une programmation continue dans les parcs de la capitale.
- Déterminer le potentiel d'utilisation, le niveau d'équipement (restauration, installations d'aisance) et les objectifs de conservation de chaque espace vert urbain de la capitale en fonction des critères suivants : l'accessibilité, la visibilité, la situation centrale, la taille, les perspectives visuelles sur les symboles de la capitale, le caractère historique du paysage, les caractéristiques et les fonctions naturelles (p. ex., les éléments importants des écosystèmes)³¹ et d'autres facteurs pertinents (la qualité du milieu environnant).
- Protéger les liens écologiques et les composantes environnementales significatives des corridors de verdure (p. ex., les éléments importants des écosystèmes et les liens écologiques entre une aire de patrimoine naturel et les cours d'eau).
- Coordonner l'aménagement de corridors et sentiers récréatifs avec les autres paliers de gouvernement et faire en sorte que ces corridors respectent certaines normes afin d'enrichir l'expérience des visiteurs de la capitale de verdure et de renforcer l'identité des collectivités.
- Déterminer les endroits appropriés dans les espaces verts urbains pouvant recevoir des éléments interprétatifs qui communiquent les messages de la capitale (p.ex., la capitale verte, l'histoire de la capitale) et accueillir des commémorations, des monuments et des œuvres d'art rappelant des personnes, des événements et des idées ayant une importance à l'échelle nationale.
- Offrir aux visiteurs des services de soutien, notamment des panneaux de signalisation et d'orientation permanents ou temporaires, liés aux événements de la capitale ainsi que des services de base (p. ex., des fontaines à boire, des téléphones), à l'intérieur et entre les réseaux entre les espaces verts urbains et les autres destinations dans la capitale.
- Continuer d'encourager les administrations régionales et municipales à libérer des terrains pour répondre aux besoins des résidents en matière d'espaces verts.



Au parc Major

³¹ Se référer à la définition des éléments importants des écosystèmes à l'annexe II.



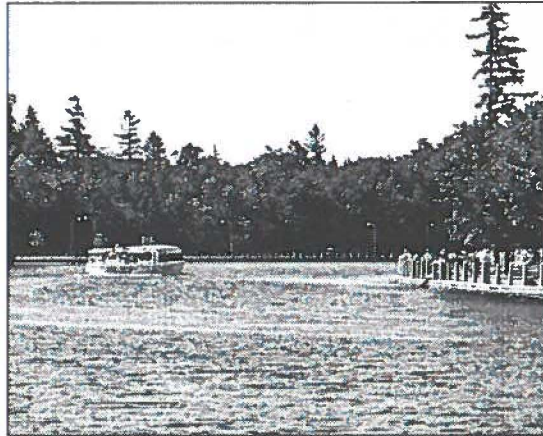
4.5 Les cours d'eau et les terrains riverains

But

Des cours d'eau et des terrains riverains accessibles et leur promotion à titre de symboles permanents du patrimoine naturel et culturel canadien.

Contexte

La région de la capitale nationale jouit d'un vaste réseau de rivières et de lacs dont plusieurs revêtent une importance particulière à l'échelle nationale. Les cours d'eau de la région s'avèrent d'importants symboles du paysage canadien. En effet, elles ont joué un rôle charnière dans l'histoire politique et économique du pays et elles nous rappellent le Canada à ses débuts. Elles continuent de jouer aujourd'hui un rôle symbolique en reliant les provinces de l'Ontario et du Québec. En plus, elles servent de toile de fond et de perspectives visuelles à plusieurs institutions nationales. Le canal Rideau, qui traverse le Cœur de la capitale, est à la fois un



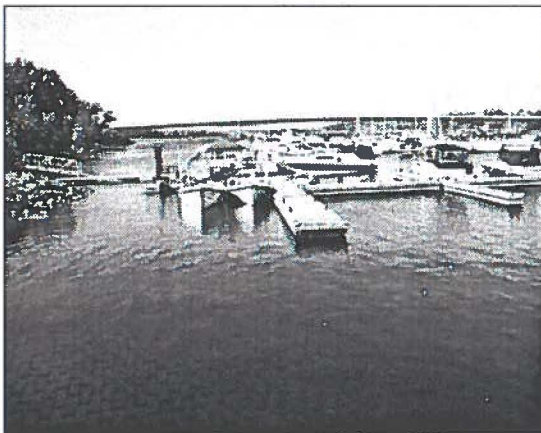
Le canal Rideau

cours d'eau d'intérêt historique et un élément récréatif de renommée internationale.

Dans la capitale comme ailleurs, les cours d'eau et les terrains riverains jouent plusieurs rôles. Elles sont un reflet de notre pays et de ses origines. Elles sont une partie essentielle de l'expérience vécue dans la capitale. Elles contribuent à améliorer la qualité de la vie grâce à leurs fonctions de navigation et à leurs fonctions récréatives. Enfin, elles demeurent une source importante d'eau potable et renferment des habitats fauniques.

Le gouvernement fédéral, à titre de plus important propriétaire foncier de la région, a une responsabilité particulière qui consiste à préserver ses propriétés riveraines et à administrer tous ses terrains en tenant compte des bassins versants et des eaux en aval. Il a aussi la responsabilité de communiquer leur importance, de faire la promotion de leur valeur symbolique et de faciliter leur accès au public par l'entremise de programmes et de services (p. ex., des plages et des ports de plaisance).

Les éléments patrimoniaux et les points d'intérêt comprennent le canal Rideau, la rivière Gatineau et les anciens sentiers de portage. Une percée visuelle intéressante serait un exemple d'élément panoramique.



La rivière des Outaouais

Les chutes Rideau, où Samuel de Champlain se rendit en juin 1613, furent ainsi nommées par les explorateurs français qui le suivirent parce qu'elles évoquaient une image d'élégants rideaux.

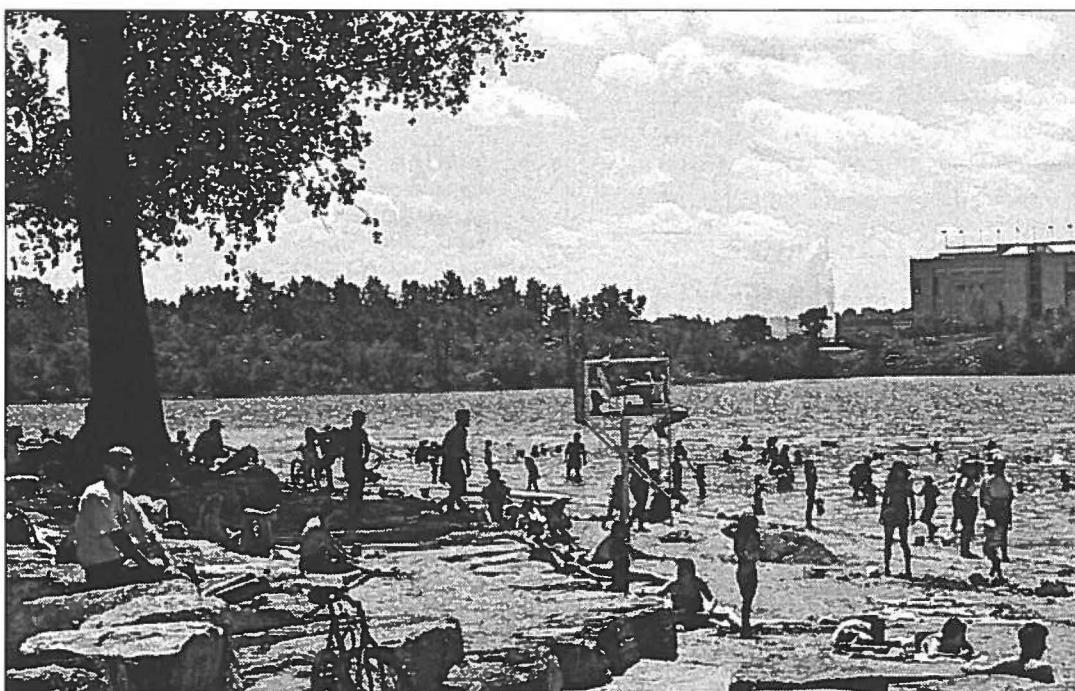


Possibilités et enjeux

- Les cours d'eau et les terrains riverains offrent aujourd'hui beaucoup plus d'occasions pour des activités d'interprétation et de programmation que dans le passé.
- Les cours d'eau uniques en leur genre comme le canal Rideau, les rivières Gatineau et des Outaouais sont importants pour connaître l'histoire de la capitale et comprendre ses liens avec la géographie et l'histoire du reste du pays.
- L'urbanisation et les activités agricoles ont des répercussions importantes sur les ressources en eau et sur la qualité des habitats fauniques, soit parce qu'elles provoquent l'érosion et la détérioration des berges, parce qu'elles accroissent le ruissellement des eaux de surface et les charges de pollution s'écoulant dans les cours d'eau ou soit parce qu'elles épuisent et polluent les eaux souterraines.

- La création d'un espace riverain continu et accessible au public est pratiquement impossible dans les secteurs dont la tenure foncière est privée.
- Il est désormais possible d'étendre le réseau de cours d'eau sur la rivière des Outaouais et sur la rivière Gatineau.
- Malgré une amélioration de la qualité de l'eau des grandes rivières de la région au cours des dernières années, il est parfois nécessaire de fermer les plages publiques temporairement.

Plus de 62 % des répondants du sondage des visiteurs de la capitale de 1998 réalisé par la firme In-Touch ont indiqué qu'il est « essentiel » de rendre les berges des rivières plus accessibles et intéressantes pour les visiteurs.



Le parc du lac Leamy



Énoncés de politiques

- Favoriser l'utilisation des cours d'eau et des terrains riverains à des fins d'interprétation, de programmes culturels et de commémorations et pour les sentiers récréatifs.
- Faire en sorte que les installations riveraines et la programmation des terrains riverains soient compatibles avec leur contexte naturel, culturel et visuel, et que les utilisations proposées tirent avantage de leur proximité des plans d'eau tout en contribuant à leur qualité.
- Planifier et gérer les terrains fédéraux afin de protéger l'intégrité des terrains riverains (p. ex., par la remise à l'état naturel) et encourager la réhabilitation des berges.
- Encourager l'accès public aux cours d'eau et aux rives tout en respectant les normes environnementales en vigueur.
- Protéger, mettre en valeur et communiquer l'importance des éléments patrimoniaux, des points d'intérêt, des éléments panoramiques et du milieu naturel situés en bordure des cours d'eau.
- Augmenter l'accès au réseau hydrographique du Cœur de la capitale formé par la rivière des Outaouais, le canal Rideau, les chutes Rideau et la rivière Gatineau et promouvoir ce réseau à des fins touristiques comme un emplacement privilégié pour retracer l'histoire du Canada et de sa capitale.
- Encourager l'expansion des voies d'eau navigables de la capitale et leur liaison aux grands cours d'eau régionaux et nationaux (par exemple, la rivière Gatineau vers Maniwaki, la rivière des Outaouais jusqu'au Témiscamingue, le canal Rideau).
- Collaborer avec les gouvernements et organismes provinciaux et les administrations locales pour la mise en place de pratiques évoluées de gestion des eaux pluviales sur les terrains fédéraux et ailleurs afin de préserver ou d'améliorer les eaux souterraines ou de surface et de les rendre sans danger pour la vie aquatique, les activités récréatives et les autres usages.³²
- Encourager, de concert avec les gouvernements et organismes provinciaux et les administrations locales, la prévention et la réduction des impacts environnementaux causés par les inondations et l'érosion (p. ex., les impacts sur les collectivités, les dommages matériels et les ressources archéologiques).
- Encourager, de concert avec les gouvernements et organismes provinciaux et les administrations locales, la prévention et la réduction des impacts environnementaux (p. ex., la pollution) sur les cours d'eau et les terrains riverains.

L'utilisation des plans d'eau et des terrains riverains comprend les activités et installations suivantes :

- **baignade;**
- **navigation de plaisance (canotage, kayak);**
- **ski nautique;**
- **interprétation;**
- **étude de la nature et des terres humides;**
- **ornithologie;**
- **certaines institutions culturelles;**
- **restaurants**
- **pêche sportive, pêche blanche;**
- **patinage;**
- **contemplation;**
- **observation des couchers de soleil;**
- **accès à la capitale et moyens de circulation dans la capitale (p. ex., bateaux-taxis).**

³² Voir la politique de la CCN (PAMS 2CP2) sur la gestion des eaux pluviales.



4.6 L'esthétique et le design urbain

But

Des normes architecturales et d'aménagement qui intègrent l'architecture, le paysage de rue, l'espace public, le milieu bâti et le milieu naturel pour définir une identité digne d'une capitale nationale.

Contexte

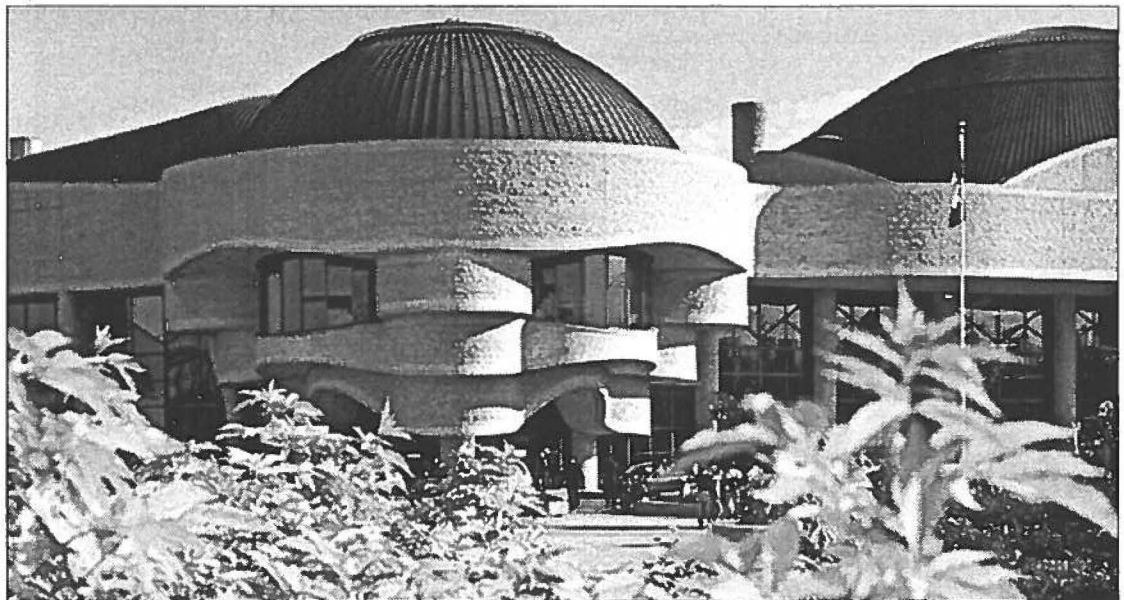
Les terrains d'importance pour la capitale doivent situer et communiquer les fonctions, les symboles et les événements importants de la capitale. L'adoption de normes de design urbain de premier ordre devrait permettre aux installations gouvernementales, culturelles et administratives fédérales d'affirmer leur importance. Ces normes devraient s'appliquer au Cœur de la capitale, aux parcs urbains, à la Ceinture de verdure, au parc de la Gatineau, ainsi qu'aux réseaux de la capitale, notamment les promenades, les routes panoramiques et les boulevards.

L'aspect unique et l'identité du Cœur de la capitale émanent des interrelations entre les édifices sym-



Le boulevard de la Confédération, à Ottawa, 1999

boliques nationaux, implantés dans un paysage ouvert et riverain, et le tissu urbain dynamique qui entoure les symboles nationaux de part et d'autre de la rivière des Outaouais. Le maintien et la mise en valeur de l'expérience unique de la capitale et des symboles nationaux, tels la colline du Parlement et l'édifice de la Cour suprême, dépendra à la fois de la protection de leur milieu d'insertion et de leur intégrité visuelle, ainsi que l'élaboration de lignes directrices d'esthétique et de design urbain. Ces dernières établiront des normes appropriées pour l'aménagement futur des principaux emplacements.



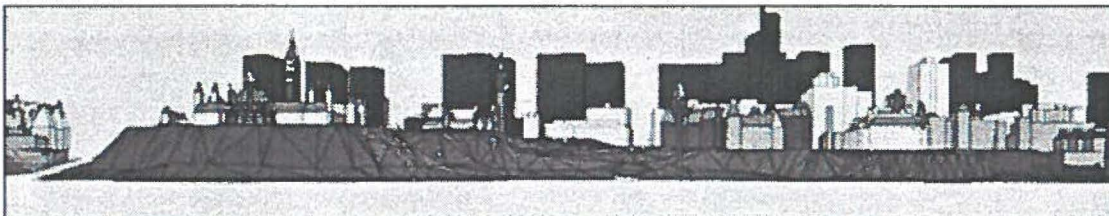
Le Musée canadien des civilisations



Possibilités et enjeux

- Beaucoup d'efforts ont été consacrés à la protection et à la rénovation des édifices de la capitale pour des raisons de santé ou de sécurité. Il faut désormais consentir des efforts plus poussés à la restauration et à l'amélioration des espaces publics qui les entourent et les délimitent et à la reconnaissance de leur statut de « paysages culturels ».
- L'absence de liens entre le parc de la Gatineau ou la Ceinture de verdure et le Cœur de la capitale nuit à leur capacité d'attirer des visiteurs. L'amélioration des liens entre ces éléments serait souhaitable (p. ex., par la signalisation, les ressources d'interprétation, des liens routiers directs et des sentiers).
- Il faut coordonner la mise en valeur de toutes les propriétés du Cœur de la capitale, y compris les propriétés non fédérales, afin d'assurer un impact positif sur l'image et sur l'expérience de la capitale.
- La qualité de l'architecture et du traitement paysager des édifices fédéraux devrait être à la mesure de leur importance.
- Il faut assurer que la qualité de l'entretien des terrains d'importance pour la capitale soit à la mesure de leur rôle et de leur emplacement.
- Les biens immobiliers ont une durée économique limitée, et le maintien à long terme de cette durée utile exige des interventions en matière d'entretien préventif, de restauration et de réfection.
- Le climat nordique de la capitale présente des occasions et des défis intéressants en matière de design urbain pour la création d'une expérience à la fois rassurante et écologique pour les visiteurs de la capitale.
- Le boulevard de la Confédération et le réseau des promenades constituent deux exemples de l'intégration du paysage, du domaine public et de la programmation à l'intention des visiteurs.

Plus de 59 % des répondants du sondage des visiteurs de la capitale de 1998 réalisé par la firme In-Touch ont indiqué qu'il est « essentiel » de promouvoir l'excellence de l'architecture et du design pour l'image de la capitale et contribuer à maintenir un environnement urbain agréable et stimulant.

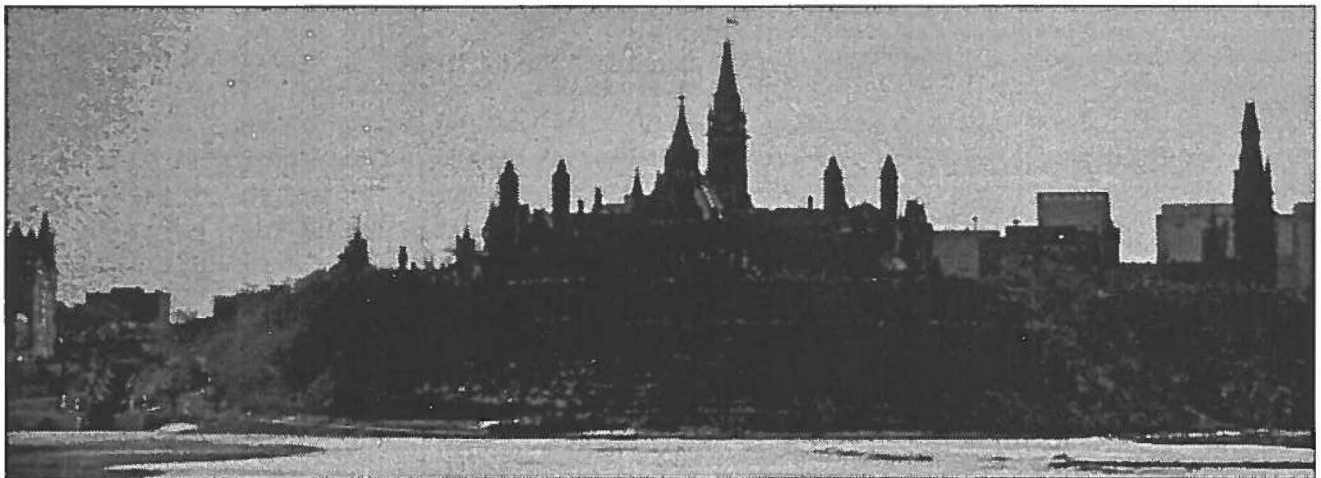


Représentation par ordinateur des résultats de l'analyse de l'impact visuel du Cœur de la capitale.



Énoncés de politiques

- Poursuivre la protection et la mise en valeur des perspectives visuelles et du caractère symbolique des édifices du Parlement et des autres symboles nationaux, par l'application de mesures de contrôle quant à la hauteur des édifices et de lignes directrices d'aménagement, de concert avec les municipalités de part et d'autre de la rivière des Outaouais.
- Énoncer des principes de mise en valeur des paysages culturels de la capitale, y compris les édifices, les espaces publics et les aménagements paysagers.
- Créer des liens évidents (p. ex. par le traitement du domaine public, le traitement paysager, la signalisation ou des bannières) entre certains attraits comme le parc de la Gatineau, la Ceinture de verdure, le Cœur de la capitale et le boulevard de la Confédération, en collaboration avec les municipalités et d'autres organismes.
- Collaborer avec les partenaires fédéraux, les municipalités et les autres organismes pertinents à l'élaboration de normes ou de conceptions architecturales pour les terrains et les bâtiments d'importance pour la capitale.
- Protéger et préserver les biens immobiliers par l'adoption d'une approche de gestion du cycle de vie.
- Faire en sorte que l'entretien des terrains d'importance pour la capitale soit à la mesure de leur rôle et de leur emplacement.
- Collaborer avec les municipalités et d'autres organismes à renforcer, au Cœur de la capitale, le sentiment de « lieu central », axé sur le bassin de la rivière des Outaouais, et à souligner la dualité complémentaire existant entre les aménagements de la capitale et ceux de la ville.
- Utiliser un mobilier urbain et une signalisation (soit temporaire ou permanente) de première qualité sur les terrains d'importance pour la capitale les plus visibles, comme le boulevard de la Confédération et les promenades.
- Encourager l'utilisation de techniques novatrices d'éclairage tout en reconnaissant l'importance de minimiser la nuisance de l'éclairage.
- Tenir compte du climat nordique de la capitale et intégrer la notion de design écologique aux projets futurs d'architecture et de design urbain.





4.7 Le patrimoine bâti et les paysages culturels

But

La protection et la préservation du patrimoine bâti et des paysages culturels comme éléments importants de l'identité de la capitale.

Contexte

Le patrimoine bâti et les paysages culturels d'importance nationale de la capitale du Canada (les édifices du Parlement, les monuments, les paysages culturels tels que la Ferme expérimentale centrale, le domaine Mackenzie King dans le parc de la Gatineau, les voies de transport telles que le canal Rideau et les autres vestiges des siècles d'activité humaine) offrent un registre visuel d'une partie importante de l'histoire du Canada. Il témoigne de l'identité canadienne et revêt une importance nationale tout en s'inscrivant dans le paysage culturel de la capitale.

Paysage culturel. Les paysages culturels sont des lieux géographiques ayant des caractéristiques représentatives des valeurs d'une société découlant d'une interaction humaine avec l'environnement. Les éléments de la définition d'un paysage culturel comprennent la perception, la visibilité et la capacité de comprendre le paysage, la notion d'interaction entre la personne et l'environnement, le concept d'évolution du paysage dans le temps et la signification et la valeur symbolique en relation avec l'histoire et la reconnaissance sociale (ICOMOS Canada, 1996).



Le domaine Mackenzie King

Possibilités et enjeux

- L'aménagement urbain novateur comprend des moyens de préserver et de réutiliser des structures à valeur patrimoniale.
- La restructuration de la fonction publique fédérale peut signifier que certains édifices à valeur patrimoniale pourraient devenir vacants.
- La gestion et la restauration des édifices à valeur patrimoniale, particulièrement ceux qui ont été désignés comme lieux historiques, exigent une approche qui soit à la mesure de leur intérêt patrimonial.
- La CCN doit collaborer avec d'autres paliers de gouvernement, les collectivités locales et l'entreprise privée afin de sauvegarder le patrimoine bâti et les paysages culturels de la capitale.
- Il faut augmenter le niveau de sensibilisation, d'appréciation et d'accès du public au patrimoine bâti et aux paysages culturels du Canada dans la région de la capitale nationale.
- Des banques de données exhaustives sur les bâtiments patrimoniaux, les lieux historiques et les paysages culturels (classés et reconnus) doivent être mises en place afin de permettre l'établissement des priorités en vue des interventions futures.
- La CCN doit développer des moyens de préserver le patrimoine qui tiennent compte des besoins d'une ville en pleine effervescence. Le défi à relever consiste à assurer la concordance du patrimoine bâti, des paysages culturels et des nouveaux aménagements, ceci dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Lieu historique national. Tout lieu déclaré d'intérêt ou d'importance historique national par le ministre responsable de Parcs Canada.



Énoncés de politiques

- Améliorer l'accès public aux édifices patrimoniaux de la région de la capitale nationale, tout en préservant les éléments qui déterminent la valeur patrimoniale.³³
- Présenter aux visiteurs le patrimoine bâti et les paysages culturels de la capitale afin d'améliorer leur expérience culturelle tout en protégeant ces ressources de toute exploitation abusive.
 - Privilégier la restauration plutôt que le remplacement, respecter l'originalité des matériaux et limiter autant que possible l'intervention lorsque des édifices patrimoniaux nécessitent des travaux de réfection.³⁴
 - Veiller à ce que les nouveaux éléments ajoutés aux bâtiments à valeur patrimoniale soient conformes et subordonnés aux particularités historiques des édifices fédéraux adjacents.
- Encourager l'application des politiques fédérales en matière de patrimoine aux éléments patrimoniaux d'importance provinciale ou locale qui contribuent à l'identité nationale.³⁵
- Attribuer le plus haut degré de protection possible aux terrains et aux édifices désignés, et faire connaître leur importance.
- Collaborer avec les organismes patrimoniaux des gouvernements provinciaux et des administrations municipales pour identifier, interpréter et préserver les bâtiments patrimoniaux importants pour la capitale.
- Faire en sorte que les propriétés, sites et paysages à valeur patrimoniale situés sur les terrains d'importance pour la capitale soient correctement identifiés et classés afin d'établir des priorités d'intervention.
- Privilégier un usage compatible avec la nature patrimoniale d'un bâtiment lorsque son utilisation n'est plus requise par le gouvernement fédéral ou lorsqu'un bâtiment n'est plus pleinement utilisé par le gouvernement fédéral.
- Faire en sorte que la législation fédérale en matière de patrimoine s'applique à tous les édifices fédéraux aliénés, soit en les offrant aux gouvernements provinciaux ou en encourageant ceux-ci à protéger les édifices en vertu de leur réglementation patrimoniale.
- Tout projet d'aliénation d'édifice à valeur patrimoniale doit comprendre un acte juridique (p.ex., une servitude) dont l'objet est d'assurer la préservation du caractère patrimonial de l'édifice.
- Encourager le ministère provincial responsable du patrimoine à appliquer ses règlements en matière de préservation du patrimoine aux édifices aliénés de l'inventaire immobilier fédéral.

Édifice fédéral à valeur patrimoniale. Tout immeuble fédéral ainsi désigné par le ministre du Patrimoine canadien en vertu de la Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine.

³³ L'accès physique signifie qu'un édifice est ouvert au public. Sur le plan psychologique, l'accès peut signifier qu'il faut renseigner le public sur la valeur patrimoniale d'une ressource par des moyens de communication verbale, écrite ou visuelle.

³⁴ Cette politique reflète les principes de conservation mis de l'avant dans le Code de pratique du BFEÉVP (1996).

³⁵ Politique sur le patrimoine bâti (CCN, 1991 : 2)



4.8 Les ressources archéologiques³⁶

But

La préservation et l'interprétation des ressources archéologiques comme moyen de raconter l'histoire du Canada.

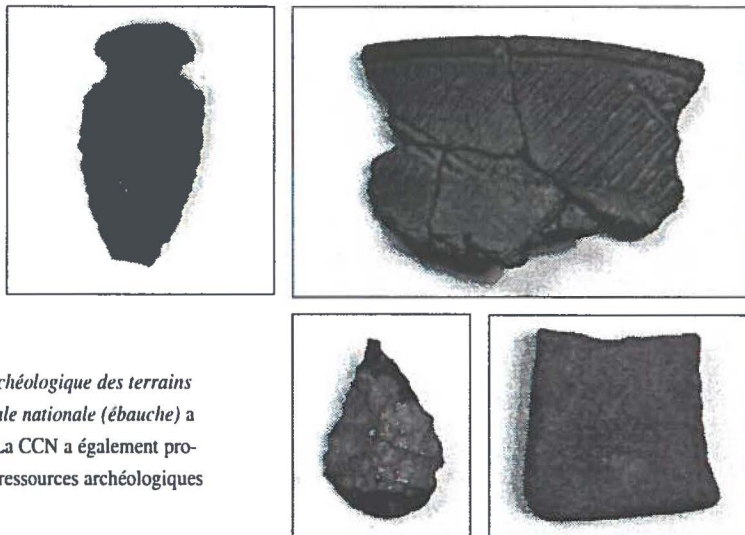
Ressources archéologiques. Des vestiges anciens de bâtiments, de structures, d'activités, de lieux ou d'artéfacts en surface ou enfouis sous l'eau qui sont significatifs pour la compréhension de l'histoire d'un peuple, d'un lieu ou d'un événement.

Contexte

Dans le passé, on a porté relativement peu d'attention à la préservation des ressources archéologiques au Canada. À l'origine, l'occupation humaine s'est concentrée le long des cours d'eau. L'histoire et la préhistoire de la région de la capitale se reflètent à travers les artefacts, trouvés en grande partie le long des rives et qui témoignent de la présence des peuples autochtones, des explorateurs et des voyageurs européens et des pionniers.

Possibilités et enjeux

- Les plans d'urbanisme régionaux et municipaux reconnaissent désormais le besoin de formuler des politiques en matière de préservation des ressources archéologiques.
- Notre connaissance et notre compréhension des ressources archéologiques de la région n'est que partielle. La diversité des premiers habitants et des pionniers au cours des 5 000 dernières années de l'occupation humaine de la région supposent l'existence d'une richesse archéologique encore à découvrir.
- La conservation des ressources archéologiques doit se conformer aux normes reconnues.
- La majeure partie du potentiel archéologique de la région demeure intacte, en dépit de l'ampleur de l'activité humaine sur le territoire de la capitale.
- Les possibilités d'interprétation des ressources archéologiques de la région à l'intention des visiteurs de la capitale sont nombreuses, et l'intégrité de ces ressources peut être respectée par l'interprétation des sites reliés à l'histoire et à la préhistoire du Canada à l'intention du grand public.



Vestiges découvertes au lac Leamy

³⁶ Une étude intitulée *Potentiel archéologique des terrains fédéraux de la Région de la capitale nationale (ébauche)* a été réalisée par la CCN en 1998. La CCN a également proposé une politique de gestion des ressources archéologiques en 1991.



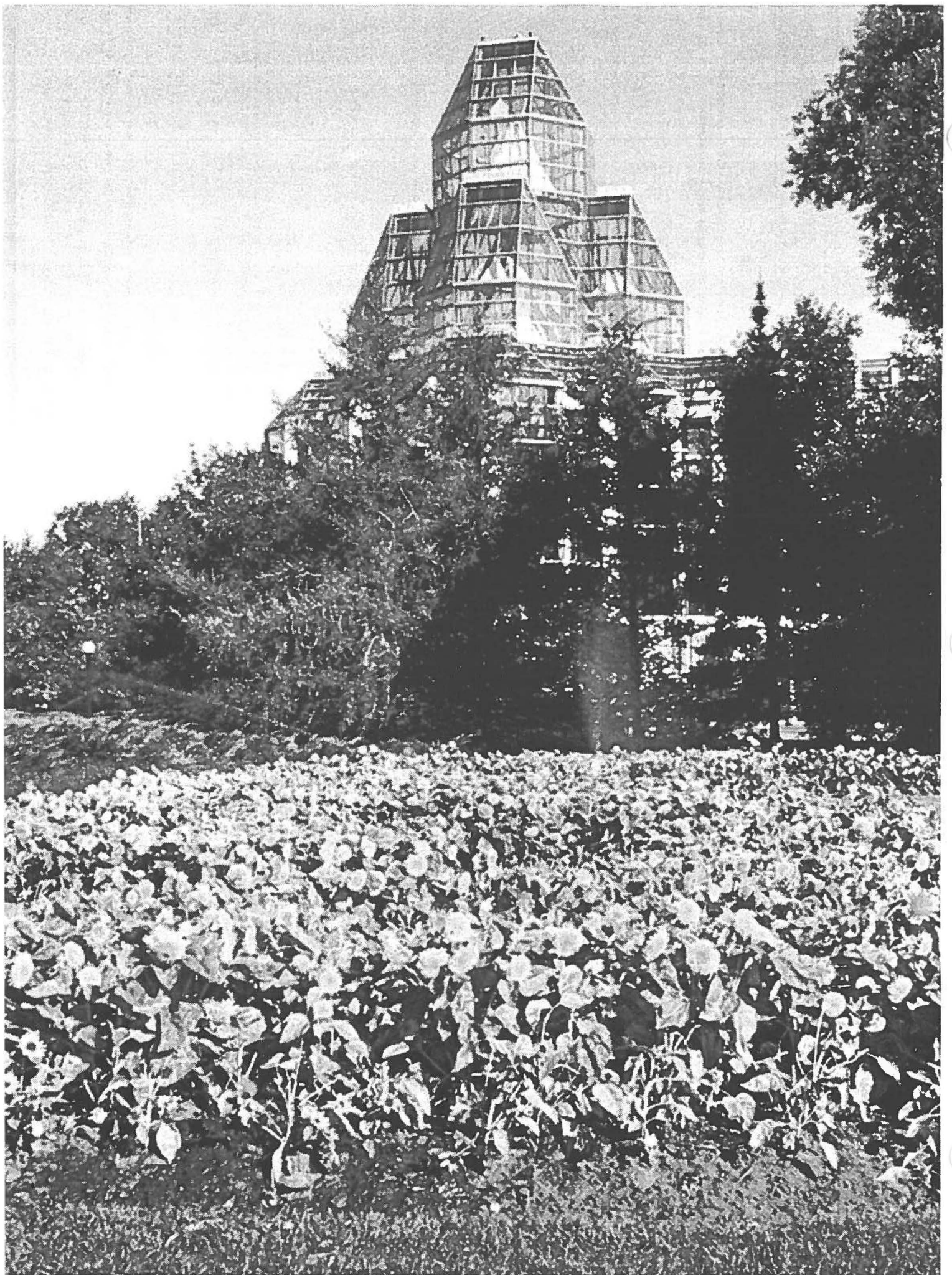
Énoncés de politiques

ICOMOS (le Conseil international des monuments et des sites), organisme non gouvernemental international affilié à l'UNESCO, s'intéresse à la préservation et la protection des monuments et des lieux historiques et archéologiques.

- Se conformer aux normes internationales en vigueur concernant la pratique de l'archéologie, notamment la Charte internationale pour la gestion du patrimoine archéologique, adoptée par ICOMOS en 1990.
- Se conformer aux normes de conservation reconnues lorsqu'on entreprend des recherches archéologiques (p. ex., la conservation des données, le maintien de l'intégrité des collections, la protection des sites).
- Entreprendre les démarches nécessaires à l'identification, la conservation et l'interprétation des ressources archéologiques d'intérêt national sur les terrains fédéraux.
- Tenir compte et sauvegarder les ressources archéologiques d'intérêt local ou régional situées sur des terrains fédéraux lorsqu'on entreprend des évaluations environnementales.
- Lorsqu'un projet d'aménagement ou de mise en valeur menace un terrain à potentiel archéologique (tel que déterminé à l'étape conceptuelle du projet ou lors d'une évaluation environnementale, par exemple), exiger l'examen du site par un archéologue en titre.
- Continuer d'élaborer des programmes d'interprétation faisant appel aux ressources archéologiques pour raconter l'histoire de la capitale et du pays, par exemple par l'entremise d'organismes, tel le Musée canadien des civilisations.
- Respecter la réglementation provinciale pertinente en cas de découverte de lieux de sépulture non identifiés ou de restes humains.



Recherches archéologiques au lac Leamy





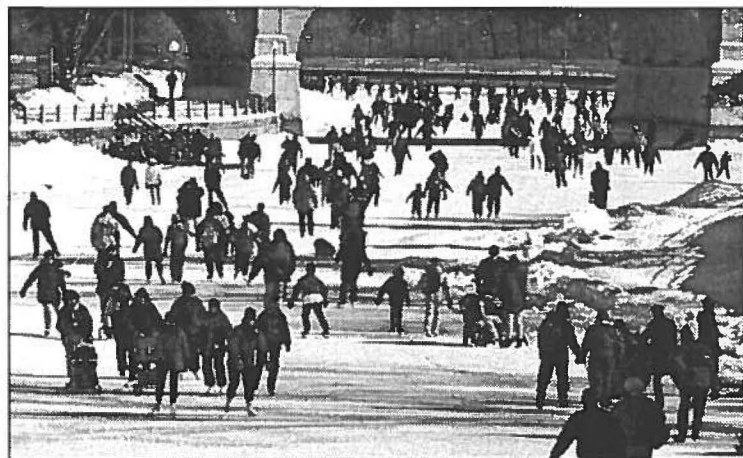
Les destinations de la capitale

5

Introduction

La capitale, à titre de lieu de rencontre pour tous les Canadiens et de lieu de conservation du patrimoine culturel et politique national, doit servir à faire connaître le pays tant aux Canadiens qu'aux visiteurs étrangers.

Le premier groupe d'énoncés de politiques porte sur les **destinations des visiteurs** de la capitale. Il concerne les sites et les activités d'intérêt pour les personnes en visite dans la capitale du Canada. Le second groupe d'énoncés de politiques porte sur les **immeubles et les installations de recherche fédéraux**. Il cherche à orienter les interventions des ministères et des organismes fédéraux en matière de planification, de choix d'emplacement et de conception des immeubles à bureaux et des installations de recherche situés dans le Cœur de la capitale, dans les pôles fédéraux et dans les secteurs périphériques comme la Ceinture de verdure.



Les festivités de Bal de Neige sur le canal Rideau

5.1 Les destinations des visiteurs

But

La création d'un réseau des destinations pour les visiteurs afin de les aider à explorer la capitale et à perfectionner leur connaissance du Canada.

Contexte

La capitale accueille chaque année des millions de visiteurs venus de toutes les parties du pays et du monde. C'est l'endroit où se raconte l'histoire du Canada, où s'exprime la diversité culturelle, où se précise le rôle des institutions nationales. Les destinations de la capitale sont à la fois culturelles (musées, expositions), politiques (édifices du Parlement et Tour de la Paix) et naturelles ou récréatives (parc de la Gatineau, Ceinture de verdure Ferme expérimentale centrale, canal Rideau).³⁷

Parmi les destinations privilégiées par les visiteurs figurent :

- la Cité parlementaire;
- le boulevard de la Confédération;
- les lieux publics voués à l'art et aux commémorations;
- les institutions culturelles nationales;
- les résidences officielles;
- les ambassades, les missions diplomatiques et les ONG internationaux.

³⁷ Les destinations à vocation naturelle ou récréative couvrent pour la plupart une grande superficie. Elles sont décrites au chapitre 4 - Le cadre de la capitale.



5.1.1 La Cité parlementaire

But

La conservation, l'aménagement et la mise en valeur de la Cité parlementaire à titre de cœur symbolique et politique du pays, de point d'intérêt national, de scène centrale des grandes célébrations nationales et de point focal de la capitale.

Contexte

Le secteur de la Cité parlementaire englobe les terrains fédéraux situés entre la rue Sparks au sud, la rivière des Outaouais au nord, le canal Rideau à l'est et le pont du Portage à l'ouest. Outre la colline du Parlement, ces terrains comprennent la Cour Suprême, les Archives nationales et la Bibliothèque nationale, les propriétés situées au sud de la rue Wellington et le Jardin des provinces. Situés au sommet de l'escarpement, les édifices de la Cité parlementaire jouissent d'un emplacement incomparable par rapport à ceux de toute autre nation.

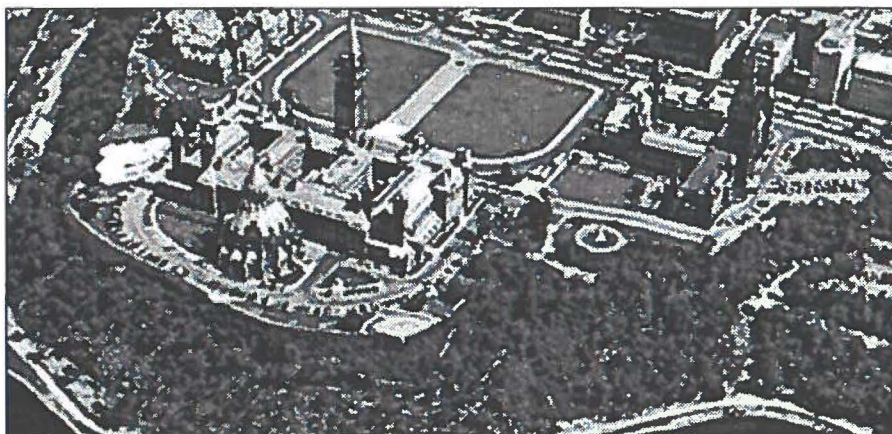
En plus d'être le siège du gouvernement fédéral, la Cité parlementaire représente un symbole national, un lieu riche en beauté architecturale et en importance historique et le centre des décisions politiques nationales. La Cité parlementaire est l'un des sites patrimoniaux canadiens les plus visités, et elle reçoit un million et demi de visiteurs chaque année. Elle

accueille des événements d'envergure nationale comme les célébrations de la fête du Canada, et elle a été désignée comme lieu historique national. La visite de la Cité parlementaire favorise une meilleure compréhension du Parlement, du gouvernement fédéral, de la capitale et du Canada.

En raison de l'importance de ce secteur, tout aménagement doit s'y faire de manière intégrée. Le *Plan d'aménagement à long terme du secteur de la Cité parlementaire*, préparé conjointement par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) et la CCN, et déposé à la Chambre des communes en 1988, encadre la planification de ce secteur. Il vise trois buts :

- répondre aux fonctions courantes et aux besoins des principales institutions de la Cité parlementaire;
- exprimer le rôle symbolique et cérémonial de la Cité parlementaire;
- établir des normes esthétiques les plus élevées possibles en matière d'aménagement tout en protégeant les qualités naturelles et patrimoniales inhérentes à la Cité parlementaire.

L'édifice de l'Est et la Bibliothèque du Parlement sont les deux seuls édifices qui ont survécu à l'incendie qui a ravagé la Cité parlementaire en 1916. La pierre utilisée pour reconstruire les édifices du Parlement, le grès de la formation de Nepean, provient d'une carrière (désormais inexploitée) située dans la partie ouest de la Ceinture de verdure.





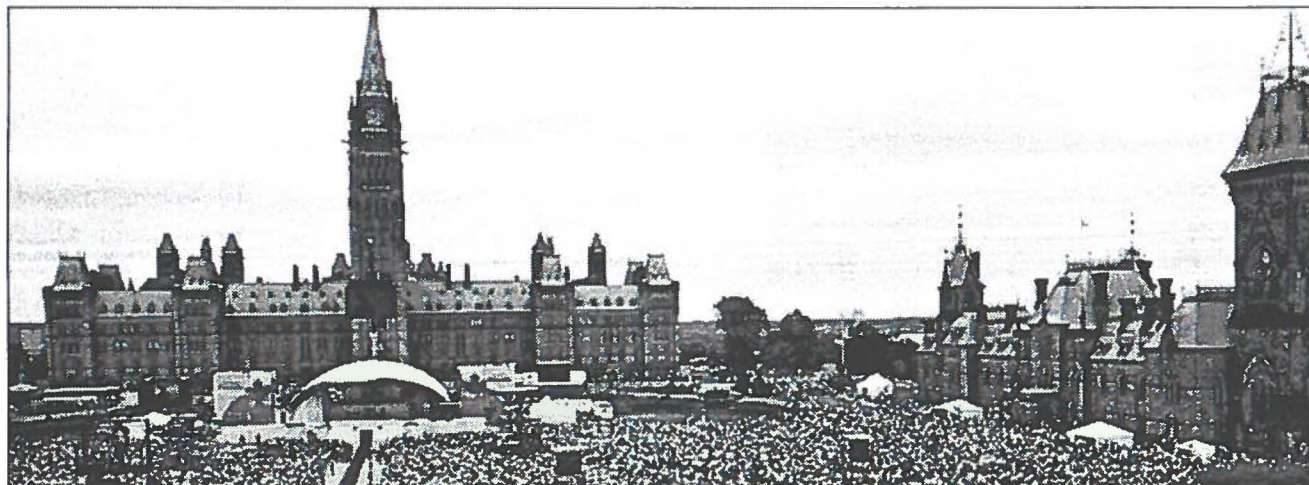
Les travaux conçus ou mis en chantier en vertu de ce plan comprennent la nouvelle Cour fédérale, les rénovations des édifices de l'Ouest, du Centre et de l'Est, de l'immeuble de la Justice, de l'édifice de la Confédération, de l'édifice commémoratif de l'Est, et la rénovation et l'agrandissement des installations et des infrastructures souterraines attenantes à la Cité parlementaire. Ces projets se poursuivront jusqu'en 2010.



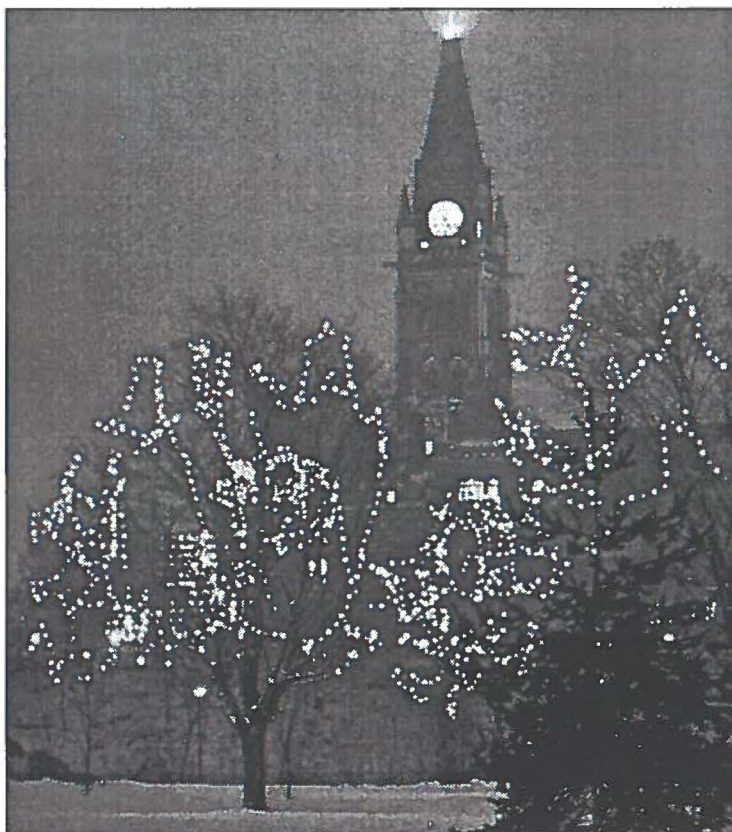
Possibilités et enjeux

- La Cité parlementaire demeure la principale image symbolique de la capitale et sa principale attraction touristique. À titre de trésor du patrimoine national, la Cité appartient à tous les Canadiens.
- L'aménagement paysager et l'architecture de la Cité parlementaire (bâtiments, terrains et paysage) ont établi des normes élevées d'architecture et d'aménagement au sein de la capitale, et même au Canada.
- Il existe un lien particulier et fragile entre les symboles nationaux et leur emplacement au sommet de l'escarpement.
- Les demandes de commémorations reliées à des personnes et des événements d'importance nationale sur la Colline du Parlement ne cessent de croître. Ces demandes doivent tenir compte de la capacité du site, de la protection des perspectives visuelles et des paysages et du rôle de la Colline comme principal attrait de la capitale.
- L'agrandissement futur de toutes les installations gouvernementales de la Cité parlementaire (la Cour fédérale, les Archives nationales) doit tenir compte de la capacité environnementale du secteur.
- Les perspectives visuelles vers les édifices du Parlement et les autres symboles nationaux depuis le boulevard de la Confédération et des principales voies d'accès à la capitale et au Cœur de la capitale (p. ex., les rues Metcalfe et York) doivent être protégées et améliorées en vue d'assurer l'intégrité visuelle et la primauté symbolique de ces éléments et des autres symboles nationaux situés au Cœur de la capitale. On doit, en vue de cela, poursuivre le contrôle de la hauteur des édifices des deux côtés de la rivière.³⁸
- Les besoins des visiteurs et des personnes qui travaillent dans la Cité parlementaire doivent être définis et satisfaits. On doit établir un équilibre adéquat entre le souci croissant de la sécurité et de la santé du public et la nécessité de rendre le site aussi accessible que possible aux visiteurs canadiens et étrangers, qu'ils soient des électeurs, des manifestants ou des spectateurs venus assister aux programmes et aux activités diverses.

³⁸ La Ville d'Ottawa a adopté en 1997 un règlement qui renforce et qui pourrait améliorer la protection des vues sur les symboles nationaux du Cœur de la capitale.



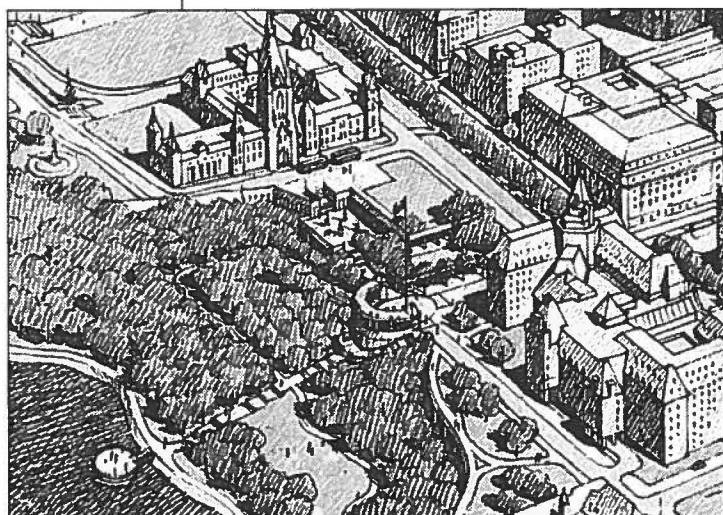
- L'accroissement des mesures de sécurité devrait donner lieu à une importante amélioration de l'expérience du visiteur de la Cité et à une réduction des conflits entre les piétons et les véhicules.
- Les améliorations futures liées au site, à la circulation automobile, à la sécurité et à l'entretien doivent respecter les principes du plan approuvé ainsi que le patrimoine, l'environnement et la topographie du secteur.
- L'étendue et l'emplacement définitifs des nouvelles installations doivent être déterminés en fonction des groupes de bâtiments existants autour de l'édifice du Centre et de la Cour suprême.
- La relation entre la Cité parlementaire et les édifices du sud de la rue Wellington doit être cohérente sur le plan visuel et pratique pour les personnes qui y circulent.
- Il est aussi nécessaire d'installer en permanence des services essentiels aux visiteurs. Ces services étaient jusqu'à tout récemment fournis de façon saisonnière par l'Infotente.
- Il faut davantage mettre en valeur l'utilisation de la pelouse de la colline du Parlement comme lieu principal des célébrations nationales comme la Fête du Canada, les célébrations saisonnières (p. ex., Les lumières de Noël au Canada, le Bal de Neige) et l'interprétation symbolique (p. ex., le spectacle de son et lumières).





Énoncés de politiques

- Maintenir comme premier impératif la prééminence visuelle et symbolique de la colline du Parlement au sein de la Cité parlementaire et de la région de la capitale nationale.
- Établir de façon permanente le rôle de la Cité parlementaire en tant que lieu principal des grandes célébrations, des commémorations et des événements nationaux.
- Protéger et mettre davantage en valeur, à titre de paysage culturel principal de la capitale, la relation unique entre les institutions nationales de la colline du Parlement et leur emplacement privilégié.
- Assurer la protection de l'escarpement dans la Cité parlementaire.
- Collaborer avec les administrations municipales à la protection des perspectives visuelles vers les bâtiments de la Cité parlementaire et les autres symboles nationaux à partir du boulevard de la Confédération et des principales voies d'accès au Cœur de la capitale.
- Améliorer les liens récréatifs entre le boulevard de la Confédération et la rivière des Outaouais.
- Faire en sorte que la Cité parlementaire demeure un lieu sécuritaire et facilement accessible pour que les visiteurs puissent continuer de s'y rendre afin de mieux saisir l'importance des symboles qu'elle renferme, comprendre le fonctionnement de la vie parlementaire et observer directement la démocratie à l'œuvre.
- Fournir des services et des équipements complets et permanents répondant aux besoins des visiteurs (des entrées réservées aux piétons, un centre d'accueil intérieur pour les visiteurs, une signalisation cohérente, des programmes d'interprétation et un éventail de services pour les groupes organisés).
- Veiller à ce que les événements, les activités et les programmes, ainsi que les changements ou les modifications aux bâtiments, soient conformes aux normes environnementales de la Cité parlementaire et respectent les éléments importants des écosystèmes (voir l'annexe II).
- Faire en sorte que les améliorations apportées aux bâtiments, aux rues, aux aménagements paysagers et aux commémorations de la Cité parlementaire soient conformes et compatibles à l'architecture existante et au paysage culturel, tout en reflétant les normes de conception et d'aménagement contemporaines.
- Toutes les activités publiques, y compris les célébrations nationales, doivent respecter le cadre naturel, bâti et culturel de la Cité parlementaire.



Développement proposé dans l'axe de la rue Bank

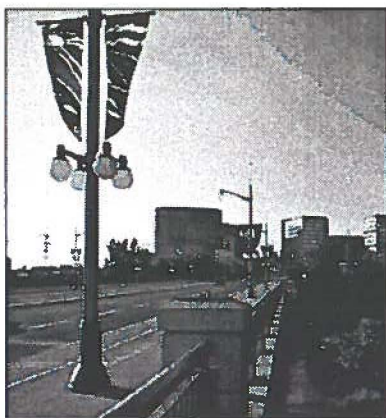
5.1.2 Le boulevard de la Confédération

But

Un lieu où se retrouvent les principales institutions culturelles et politiques canadiennes, le parcours cérémonial officiel du Canada, le point central des activités et de l'interprétation de la capitale.

Contexte

Le boulevard de la Confédération présente une importante valeur symbolique pour la région de la capitale nationale et le Canada en raison de la présence d'institutions symboliques et de trésors nationaux qui le bordent ou qui se trouvent à proximité. Le boulevard de la Confédération ceinture le Cœur de la capitale et offre un cadre idéal pour raconter à la fois l'histoire de la capitale et du pays. Les institutions culturelles et politiques nationales situées le long du boulevard de la Confédération expriment la culture et le dynamisme de la nation. Elles assurent un lien entre le présent et le passé et offrent un aperçu de l'avenir.



Le boulevard de la Confédération et les terrains qu'il encercle symbolisent le Canada au cœur de la capitale. Le boulevard relie le Québec et l'Ontario, il encadre l'expérience des visiteurs dans la capitale, et il sert de plaque tournante vers les points d'attrait de

la région. Il exprime ce qu'est le Canada et il permet aux Canadiens de voir comment la capitale les représente. Le boulevard de la Confédération est la voie de découverte du Canada.

Les principaux trésors culturels et les symboles nationaux qui influencent la vie de nombreux Canadiens sont réunis dans un cadre d'une beauté naturelle impressionnante. Le boulevard de la Confédération sert aussi de scène pour les événements, les commémorations, les célébrations et les activités quotidiennes qui rassemblent les visiteurs et qui leur permettent de découvrir la capitale sous divers jours. Le boulevard de la Confédération demeure le principal lieu de rencontre de la capitale pour les Canadiens.

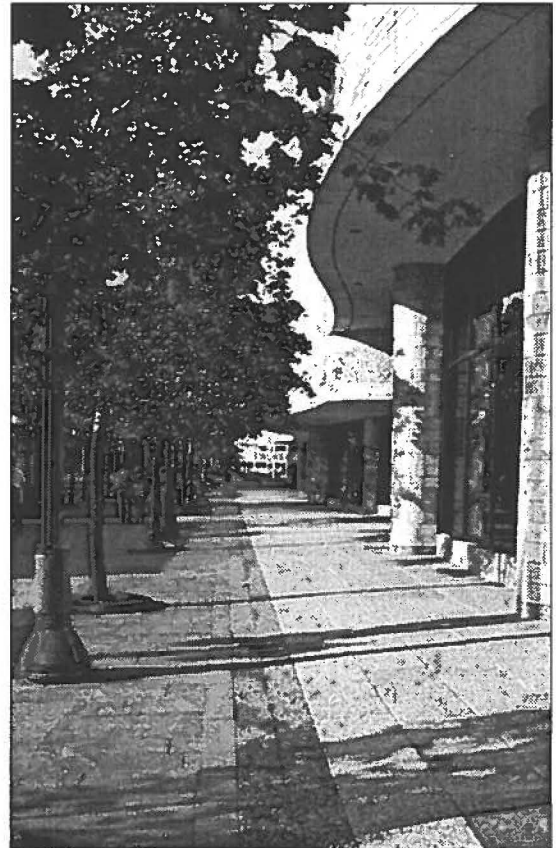
Possibilités et enjeux

- La conception et l'aménagement graduel du boulevard ont été réalisées selon des normes de grande qualité. Il est essentiel de maintenir cette qualité tout au long des phases subséquentes et de dresser un échéancier raisonnable pour la poursuite des travaux d'amélioration.
- L'aménagement du boulevard est presque terminé. Il faut désormais promouvoir le rôle du boulevard comme voie de la découverte du Canada, veiller à ce qu'il serve de lieu de rencontre dans la capitale, de scène pour diverses activités culturelles et d'endroit choisi pour présenter les régions du Canada et pour témoigner du rôle du Canada sur la scène internationale.

Boulevard de la Confédération. Un parcours d'honneur qui comprend les rues Wellington, Mackenzie et Elgin (au nord de Lisgar), ainsi que la promenade Sussex à Ottawa, la rue Laurier à Hull et les ponts du Portage et Alexandra. Ce parcours est doté d'éléments historiques, institutionnels et culturels qui en font l'endroit idéal pour des activités cérémonielles et des événements culturels et récréatifs. De tels événements servent à unifier les lieux importants du Cœur de la capitale.



- L'expérience piétonnière le long du boulevard de la Confédération doit être planifiée et conçue en fonction de normes de qualité, et elle doit permettre l'installation de stations d'interprétation extérieures permanentes aux endroits les plus intéressants du parcours.
- Certains éléments importants doivent être ajoutés le long du boulevard, comme des liens conceptuels et physiques entre les points d'attrait du secteur, ainsi que des programmes publics qui communiquent l'importance du boulevard de la Confédération en tant que Cœur de la capitale. L'amélioration des liens piétonniers dans la partie ontarienne du Cœur de la capitale pourrait aider.
- Le boulevard de la Confédération est depuis longtemps le parcours d'honneur traditionnel lors des cérémonies officielles. Ce rôle doit être maintenu et amélioré, et on doit faire en sorte que le boulevard demeure la toile de fond pour le rayonnement public et la couverture médiatique nationale, qu'elle soit télévisuelle ou technologique, par exemple Internet.
- Il est nécessaire de renforcer les liens physiques et les communications entre le boulevard de la Confédération et les institutions culturelles nationales éloignées du Cœur de la capitale.
- La prédominance symbolique et physique des édifices à valeur patrimoniale situés en bordure du boulevard de la Confédération doit être améliorée. Les nouveaux bâtiments devront être bien conçus et aménagés de manière compatible avec cet emplacement tout en répondant aux besoins futurs des institutions politiques, judiciaires et de recherche installées dans le Cœur de la capitale.
- Le décor naturel contribue fortement au caractère national du Cœur de la capitale, et il fournit aussi un cadre et une ambiance qui conviennent parfaitement aux institutions et aux symboles nationaux.
- Les espaces naturels qui bordent le boulevard pourraient aussi servir, lorsque cela est possible, de scènes ou de lieux de rencontre dans le cadre de programmes d'interprétation, de commémorations et d'activités spéciales.
- Les institutions situées le long du boulevard doivent être sensibilisées à l'importance de l'aménagement des bâtiments futurs, de l'architecture du paysage et des activités commerciales par rapport à leur emplacement le long de cette artère d'importance nationale.



Le boulevard de la Confédération, près du Musée canadien des civilisations

Énoncés de politiques

- Accorder une grande priorité à l'achèvement de la construction et à l'entretien du boulevard de la Confédération.
- Confirmer et améliorer le rôle de parcours d'honneur traditionnel du boulevard de la Confédération.
- Mettre au point un programme d'activités novatrices présenté tout au long de l'année, incitant les visiteurs à se rencontrer et à prendre contact avec les ressources du secteur, à découvrir les richesses de la capitale et du Canada et à prendre conscience de l'importance du Canada sur la scène internationale.
- Préserver, améliorer, communiquer et promouvoir l'histoire, les points d'intérêt et le milieu naturel associés aux terrains et aux édifices du boulevard de la Confédération, ainsi qu'aux parties adjacentes des promenades, des points d'accès et des routes panoramiques.
- Protéger les perspectives visuelles vers les édifices du Parlement et les autres symboles nationaux situés à différents endroits le long du boulevard de la Confédération.
- Désigner certains emplacements adjacents du boulevard de la Confédération pour l'aménagement de lieux d'animation et de présentation d'œuvres d'art publiques, de stations d'interprétation, de signalisation (permanente, spécifique aux événements se déroulant dans le secteur, et d'orientation), et d'aires d'activités qui communiquent des messages touchant la capitale et le pays.
- Désigner certains emplacements le long du boulevard pour reconnaître l'apport des bâtisseurs de la capitale (urbanistes, architectes, architectes-paysagistes, ingénieurs), par exemple en hommage à Todd et Gréber.
- Continuer de protéger le cadre naturel du boulevard.
- Désigner certaines zones naturelles ou patrimoniales près du boulevard de la Confédération (p. ex., les parcs de la capitale, les terrains riverains et les stations d'écluses) comme lieux privilégiés pour l'interprétation, les commémorations et la tenue d'événements, tout en évitant les zones environnementales sensibles, notamment les éléments importants des écosystèmes.
- Renforcer les liens entre les divers tronçons du boulevard par une signalisation appropriée, des sentiers, des promenades, des panoramas, des outils et des programmes d'orientation permettant aux visiteurs d'accéder aux principales institutions politiques et culturelles le long du boulevard ou à divers endroits de la capitale (p. ex., le Musée national de l'aviation, le Musée canadien de la nature et le Musée national des sciences et de la technologie).
- Aménager et maintenir un environnement sécuritaire, convivial et agréable le long du boulevard par des aménagements, des services et des programmes adéquats, y compris des aménagements piétonniers de grande qualité, un éclairage soigné, des toilettes accessibles, des installations commerciales, des services d'information et des téléphones.



5.1.3 Les lieux publics réservés à l'art et aux commémorations

But

La commémoration de personnes, d'événements ou de faits marquants de l'histoire du pays à des endroits visibles, accessibles et symboliquement représentatifs de la capitale.

Contexte

L'expression des valeurs communes à tous les Canadiens ou la célébration de la mémoire de personnes, d'événements ou de faits marquants dans l'histoire du pays est une tradition de longue date. Les commémorations prennent diverses formes (rues, parcs ou bâtiments dédiés, œuvres d'art installées et monuments édifiés).³⁹

La capitale nationale est l'endroit qui convient le mieux aux commémorations d'envergure nationale. Les terrains fédéraux comme la colline du Parlement, le boulevard de la Confédération, le réseau de promenades panoramiques et les sentiers récréatifs, les berges des rivières, le parc de la Gatineau et la Ceinture de verdure se prêtent très bien à ces commémorations.

Possibilités et enjeux

- La capitale par comparaison à d'autres capitales compte peu de monuments dédiés à des personnes, à des événements ou à des faits qui ont marqué l'histoire et l'évolution du Canada.
- La capitale a profité au fil des ans de nombreux investissements dans les lieux publics pour accommoder des œuvres d'art. Une grande partie de ces lieux se trouvent sur les terrains fédéraux,



Le Monument commémoratif de guerre du Canada

notamment dans les parcs de la capitale. Il est possible de poursuivre cette pratique en accordant une plus grande importance à l'art canadien et aux artistes canadiens.

- Les personnalités politiques ayant occupé une place importante dans l'histoire du Canada ont été attentivement commémorées dans la capitale, particulièrement sur la Colline du Parlement. Toutefois, les contributions d'autres illustres canadiens, notamment les autochtones, n'ont pas obtenu le même degré d'attention.
- Plusieurs lieux historiques d'importance nationale ne sont pas adéquatement identifiés, entretenus ou mis en valeur. C'est le cas par exemple des villages autochtones et des itinéraires suivis par les premiers explorateurs européens le long de la rivière des Outaouais et de la rivière Gatineau.
- La désignation de sites propices à la commémoration de personnes, d'événements ou de faits d'envergure nationale exige la collaboration et la coordination d'un certain nombre d'organismes provinciaux et nationaux à vocation patrimoniale, y compris la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

³⁹ Selon la recherche entreprise pour la CCN par duToit, Allsopp et Hiller (CCN, 1998).

Énoncés de politiques

- Favoriser la commémoration de personnes, d'événements ou de faits d'envergure nationale sur des terrains visibles et accessibles appartenant au gouvernement fédéral.
- Choisir des emplacements appropriés en fonction de la nature et de l'importance de la commémoration. L'emplacement devrait ajouter à la valeur symbolique de la commémoration et y ajouter un élément de prestige.

À cet égard, la colline du Parlement devrait être réservée aux premiers ministres du Canada, aux pères de la Confédération et aux souverains. Le boulevard de la Confédération, depuis l'installation du monument dédié au maintien de la paix, pourrait accueillir les commémorations à caractère international. La commémoration de personnalités ou d'événements importants dans l'histoire du Canada ainsi que des exploits de « héros » canadiens pourrait prendre place le long du boulevard de la Confédération ou à d'autres endroits bien en vue et accessibles le long du réseau de promenades. Certaines installations

fédérales pourraient également accueillir des monuments pertinents à leur vocation. Par exemple, il serait indiqué d'ériger un monument en l'honneur de Banting et de Best au complexe administratif de Santé Canada.

- Élaborer des programmes d'interprétation reliés à l'importance de ces personnes, de ces événements ou de ces faits (p. ex. des programmes, des panneaux).
- Améliorer la qualité et la quantité du matériel d'interprétation expliquant l'importance de ces sites dans l'histoire de la région de la capitale nationale et leur rôle dans l'évolution du Canada.
- Mettre en valeur la contribution des artistes canadiens dans les lieux publics réservés aux œuvres d'art, notamment dans les parcs de la capitale.
- Promouvoir davantage les thèmes sous-représentés dans l'art public et les commémorations.

Lors du sondage des visiteurs de la capitale réalisé en 1988 par la firme In-touch, plus de 79 % ont indiqué qu'il est « important » ou « très important » d'augmenter le nombre d'éléments symboliques et d'art public (monuments, commémorations) dans le Cœur de la capitale.



Quelques exemples de thèmes sous-représentés :

- *La culture et l'histoire autochtone, et les contributions des peuples autochtones à l'évolution du Canada.*
- *Les réalisations et les exploits des femmes canadiennes.*
- *Le rôle des provinces et des territoires dans la confédération.*
- *Les contributions du Canada à l'échelle internationale.*
- *Le rôle des immigrants dans l'évolution du Canada, en particulier dans la conquête de l'Ouest.*



5.1.4 Les institutions culturelles nationales

But

Des institutions culturelles nationales qui mettent en valeur l'histoire, les réalisations et les cultures du Canada, qui sont visibles et accessibles et qui répondent aux besoins en matière de programmation.

Contexte

La capitale représente une vitrine culturelle du pays grâce à la présence d'institutions culturelles nationales comme les musées, les galeries, les Archives nationales, la Bibliothèque nationale, le Centre national des Arts et les activités spéciales qui s'y rattachent. Ces institutions culturelles servent à exposer, à protéger et à expliquer les réalisations et phénomènes naturels passés, présents et futurs, ainsi qu'à

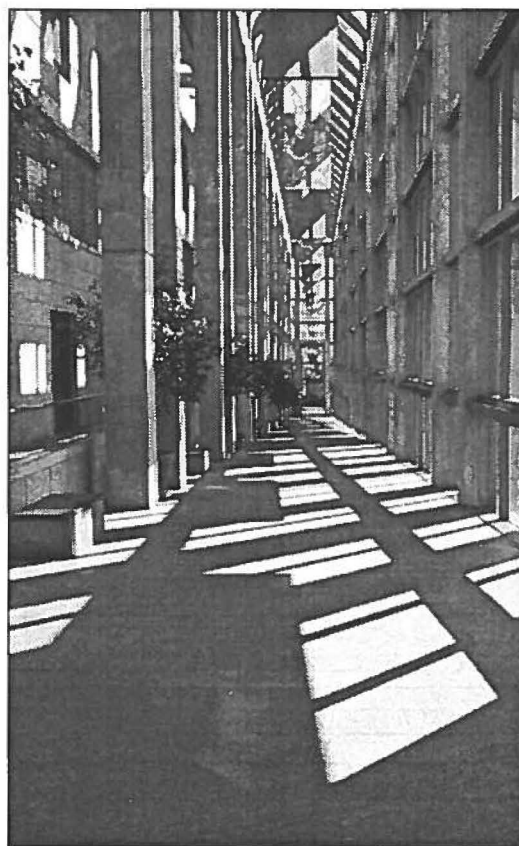
Institution culturelle nationale. La fonction d'une institution culturelle nationale (p.ex., un musée) est de présenter, protéger et expliquer les phénomènes nationaux et les réussites humaines passées, présentes et futures. Les institutions culturelles nationales servent aussi à communiquer les connaissances sociales, culturelles, politiques, scientifiques, techniques ou autres par divers moyens.

communiquer par différents moyens les connaissances sociales, culturelles, politiques, scientifiques, techniques et autres par l'entremise de divers médias.

Possibilités et enjeux

- La visibilité et l'accessibilité de certaines institutions culturelles nationales doivent être améliorés pour les visiteurs de la capitale.
- Des institutions culturelles nationales requièrent des aménagements et des infrastructures uniques pour l'élaboration de leurs programmes d'activités. Par exemple, la gestion des autobus d'excursion est un exemple très visible des besoins particuliers des institutions culturelles nationales.

- Les institutions culturelles nationales, soumises à des réductions de leurs subventions, utilisent toutes sortes de moyens pour attirer les visiteurs.
- Les fonds affectés par le gouvernement fédéral à la construction de nouveaux musées et de nouvelles infrastructures culturelles sont limités. Par ailleurs, au cours de la période couverte par le présent plan, plusieurs bâtiments qui abritent des institutions culturelles nationales deviendront désuets et devront être remis à neuf ou remplacés.
- Bien que plusieurs institutions culturelles nationales présentent et interprètent des artefacts autochtones, il n'existe dans la capitale aucun lieu physique voué à la culture autochtone et à l'interprétation des traditions, des croyances et des contributions des autochtones à l'évolution du Canada.



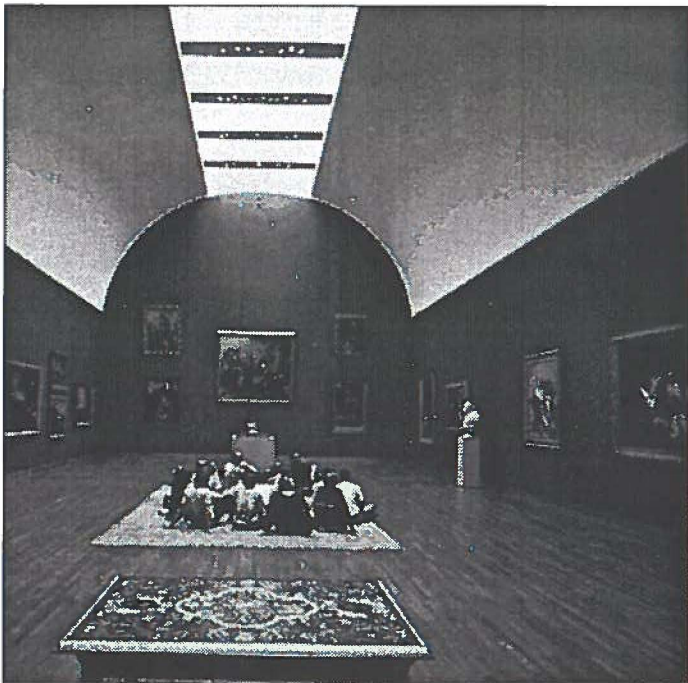
Le Musée des beaux-arts du Canada

Énoncés de politiques

- Faire en sorte, dans la mesure du possible, que les institutions culturelles nationales soient situées à des endroits visibles et accessibles le long ou à proximité du boulevard de la Confédération, du réseau de promenades qui le prolonge et des routes régionales desservies par le transport en commun (dans cet ordre de priorité).
- Veiller à ce que les activités régulières ou spéciales des institutions culturelles nationales soient conçues et exécutées d'une manière qui convient à l'emplacement et à l'importance de l'institution concernée.
- Améliorer l'accès aux institutions culturelles nationales grâce à un réseau de transport diversifié et à un système d'orientation des visiteurs (signalisation indiquant l'itinéraire à suivre, plans et cartes), en particulier aux institutions situées dans le Cœur de la capitale mais éloignées du boulevard, ainsi qu'à celles situées en périphérie.
- Collaborer avec les institutions culturelles nationales et avec les administrations locales et régionales à la préparation d'une stratégie globale de gestion des autobus d'excursion.
- Maintenir la qualité de l'aménagement urbain, de l'architecture et de l'aménagement des terrains des institutions culturelles nationales en fonction de leur emplacement, de leur rôle et de la stature du bâtiment.
- Collaborer avec les peuples autochtones pour trouver dans la capitale un emplacement convenant à un centre d'interprétation qui viendrait compléter l'interprétation et les programmes actuels des institutions culturelles nationales.

Un réseau de transport diversifié comprend les éléments suivants :

- Promenades panoramiques
- Sentiers récréatifs
- Routes régionales
- Autoroutes provinciales
- Transport en commun
- Stationnement
- Liens piétonniers quatre saisons





5.1.5 Les résidences officielles du Canada

But

Des résidences pour les plus hauts dirigeants du pays qui répondent aux exigences des fonctions de ces dirigeants.

Contexte

La majorité des pays du monde fournissent des résidences officielles à leurs dirigeants. Le nombre et l'emplacement de ces résidences varient considérablement d'un pays à l'autre, et ces résidences ne sont pas toujours situées dans les capitales.

Au Canada, les résidences officielles sont peu nombreuses et sont situées dans la région de la capitale nationale, à l'exception de la deuxième résidence officielle du gouverneur général à Québec. Ces résidences et les terrains qui les abritent permettent aux personnes qui les habitent d'avoir une vie publique et privée, et elles offrent aux chefs d'État en visite officielle au pays, l'occasion d'apprécier l'hospitalité et la diversité culturelle du Canada.

Le poste de Gouverneur général du Canada est la plus ancienne fonction officielle du Canada, avec plus de 400 ans d'histoire.

La région de la capitale nationale compte six résidences officielles : Rideau Hall, la résidence du gouverneur général; les résidences du premier ministre situées au 24 de la promenade Sussex et au lac Harrington; Stormoway, la résidence du chef de l'Opposition officielle à la Chambre des communes; la Ferme de Kingsmere, résidence du président de la Chambre des communes; et le 7, Rideau Gate, résidence d'accueil du gouvernement canadien pour les invités étrangers.

Possibilités et enjeux

- Les résidences officielles entrent dans la catégorie des biens fédéraux à valeur patrimoniale et quatre d'entre elles remontent au XIXe siècle. Rideau Hall est désormais désigné comme lieu historique national. Le gouvernement fédéral a la tâche délicate de conserver un équilibre entre le besoin d'un environnement sain, sécuritaire et fonctionnel et le caractère historique de ces propriétés.
- En plus des terrains et des bâtiments, les meubles et les objets contenus dans les résidences officielles sont considérés dans leur ensemble et individuellement comme des trésors nationaux.
- Des milliers de visiteurs se rendent annuellement à Rideau Hall. La propriété et l'intérieur d'une partie des bâtiments sont ouverts aux visiteurs.
- La gestion du cycle de vie de ces biens patrimoniaux est nécessaire si l'on veut que les générations futures puissent continuer à s'en servir.
- Chaque site présente des enjeux particuliers pour ce qui est du maintien de l'équilibre entre les objectifs de sécurité et d'accès du public.



Le 24, promenade Sussex – résidence du premier ministre du Canada

Énoncés de politiques

- Entretien avec soin des résidences officielles par l'entremise d'un programme efficace de gestion du cycle de vie des bâtiments.
- Maintenir un équilibre entre les enjeux liés à la sécurité et les utilisations privées et publiques des résidences officielles.
- Gérer les résidences officielles de manière à offrir aux visiteurs un aperçu de la vie canadienne actuelle et du vaste patrimoine culturel du Canada.
- Préparer pour chaque résidence officielle des plans visant à assurer une bonne qualité d'aménagement, d'architecture, d'aménagement paysager et de gestion du patrimoine culturel en fonction de l'importance et de la fonction de chaque résidence.



Le domaine Mackenzie King



Lac Harrington – résidence secondaire du premier ministre du Canada



Rideau Hall – résidence du Gouverneur général du Canada



5.1.6 Les missions diplomatiques et les organisations internationales

But

Le renforcement du rôle symbolique et de la visibilité de la communauté internationale dans la capitale du Canada.

Contexte

La présence de missions diplomatiques contribue à faire de la capitale un lieu unique et attrayant pour les visiteurs. La capitale abrite actuellement plus d'une centaine de délégations étrangères représentant les pays avec lesquels le Canada entretient des relations diplomatiques. La plupart des missions diplomatiques possèdent une chancellerie et une résidence. Les missions diplomatiques peuvent se situer à différents endroits de la région de la capitale nationale de part et d'autre de la rivière des Outaouais. De nombreux pays établissent leur chancellerie dans des locaux loués dans des immeubles à bureaux dispersés dans la région.

Missions diplomatiques. Représentations accréditées des États étrangers au Canada. La plupart des missions diplomatiques maintiennent à la fois une chancellerie et une résidence. La chancellerie est le bureau principal des activités de la délégation alors que la résidence est la résidence officielle du chef de la mission diplomatique.

Les organisations internationales, par exemple la Communauté européenne et les Nations Unies, entretiennent des liens étroits avec certains ministères fédéraux comme le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Les missions diplomatiques et les organisations internationales apportent une contribution précieuse à l'image de la capitale et témoignent de l'importance du rôle du Canada sur la scène internationale.



L'ambassade des États-Unis d'Amérique

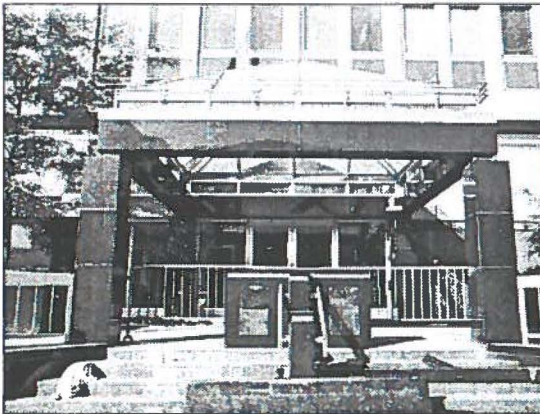
Possibilités et enjeux

- Les Canadiens et les visiteurs de la capitale s'intéressent au rôle du Canada dans le monde. La présence des missions diplomatiques est une occasion de mieux connaître les pays étrangers.
- Comme les résidences diplomatiques et les chancelleries sont dispersées dans toute la région de la capitale, leur rôle et leur valeur symbolique sont sous-évalués.
- Il serait possible de localiser le long de la promenade Sussex, à proximité du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et du centre d'interprétation réservé au rôle du Canada dans le monde, la plupart des missions diplomatiques actuelles et futures.
- Les organisations internationales (p. ex., les Nations Unies) ainsi que certaines missions diplomatiques manquent de visibilité dans la capitale car elles sont souvent installées dans des immeubles à bureaux du centre-ville.

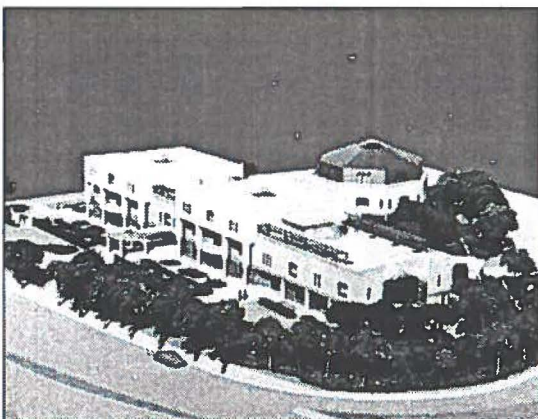
Organisations internationales. Organisations publiques au sens de la Loi sur les privilèges et immunités des organisations internationales. Il peut s'agir aussi d'organisations établies en vertu d'un traité ou d'une autre forme d'accord international.

- Le coût des locaux et la sécurité, en particulier dans le Cœur de la capitale, sont des facteurs qui entrent de plus en plus en ligne de compte dans le choix du siège des missions diplomatiques et des organisations internationales.
- Les ambassades et missions diplomatiques situées dans des quartiers résidentiels peuvent avoir des effets sur la circulation routière locale et le stationnement. La présence d'ambassades confère un certain prestige aux quartiers résidentiels.

La région de la capitale nationale compte plus de 110 ambassades et hauts-commissariats.



Le haut-commissariat de Grande-Bretagne



Maquette de la future ambassade du Royaume d'Arabie saoudite

Énoncés de politiques

- Reconnaître le droit des missions diplomatiques et des organisations internationales de choisir le lieu le plus propice pour leur installation en fonction de critères comme le coût ou la sécurité.
- Réserver, à proximité du boulevard de la Confédération ou le long de la promenade Sussex (c'est-à-dire dans la future cité internationale) des terrains fédéraux propices à l'installation de missions diplomatiques et d'organisations internationales.
- Considérer la promenade Sussex comme le point central des activités axées sur le rôle international du Canada et comme le lieu diplomatique par excellence dans le Cœur de la capitale.
- Encourager la réalisation d'études d'aménagement spécifiques pour régler les questions de conception, d'aménagement et d'approbation municipale liées à l'aménagement des propriétés fédérales.
- Encourager les missions diplomatiques et les organisations internationales à accroître leur visibilité et à contribuer, à l'intention des visiteurs, à l'élaboration de programmes d'interprétation compatibles avec leurs besoins opérationnels et leur emplacement.
- Inciter les municipalités à reconnaître dans leurs plans d'urbanisme et dans leurs règlements de zonage les besoins particuliers de la communauté diplomatique, notamment en ce qui concerne le stationnement.



5.2 Les immeubles fédéraux et les installations de recherche

5.2.1 Les énoncés d'orientation

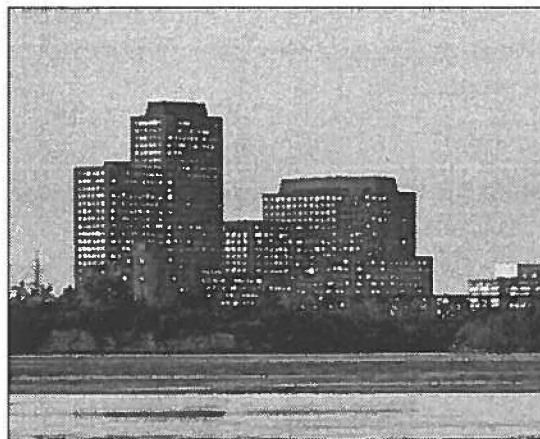
But

Des installations fédérales qui répondent aux besoins des programmes et qui fournissent un milieu de travail harmonieux et dont l'emplacement tient compte des effets sur la région.

Contexte

Le gouvernement fédéral est depuis longtemps le principal employeur de la région. Il est aussi le principal propriétaire foncier et le plus important locataire d'espaces à bureaux, en particulier au centre-ville. Le renouvellement organisationnel du gouvernement amorcé en 1995 résultera en une diminution du nombre d'employés et dans certains cas en la création d'organismes indépendants pour la prestation de services. La création de ces nouveaux organismes ayant des besoins particuliers en matière d'installations pose de nombreux défis pour la coordination de l'utilisation des terrains fédéraux et pour l'aménagement de bureaux. En tenant compte de la répartition des employés fédéraux entre l'Ontario et le Québec, le centre-ville d'Ottawa conservera une part importante des emplois fédéraux.

Compte tenu des restrictions financières en cours, les décisions touchant les installations fédérales sont soumises à des critères plus stricts de rentabilité. Le gouvernement fédéral continuera de réduire la taille de son administration et concentrera son personnel dans des immeubles dont il est propriétaire, autant que possible. De plus, d'autres facteurs interviennent pour combler la demande en locaux et pour l'analyse du statut foncier des installations fédérales.



Le complexe administratif Terrasses de la Chaudière

Le gouvernement fédéral aura besoin d'installations pour exécuter ses activités. Les bureaux construits au cours des années 1980 pourraient se révéler inadéquats ou désuets sur le plan technique en raison de l'obligation d'équiper les édifices de systèmes électriques et de systèmes de CVC (chauffage, ventilation et climatisation) à jour, ainsi que de câblage à fibre optique.

Les dimensions des lieux de travail et la nature du travail sont appelées à changer considérablement. La réduction des effectifs et l'adoption de régimes de travail souples comme le télétravail ou le partage

Les politiques liées au logement fédéral sont divisées en trois sections :

- La section 5.2.1. comprend les énoncés de politiques qui s'appliquent au logement fédéral dans son ensemble.
- La section 5.2.2. comprend les énoncés de politiques liés au logement fédéral dans le Cœur de la capitale (centres-villes d'Ottawa et de Hull).
- La section 5.2.3. comprend les énoncés de politiques liés aux installations fédérales situées en périphérie du Cœur de la capitale, y compris les pôles fédéraux (p. ex., Tunney's Pasture), les complexes administratifs et les installations situées dans la Ceinture de verdure et le complexe des Archives nationales à Gatineau.



des espaces de travail réduiront le besoin d'espace et exigeront une répartition plus flexible de la surface utile des immeubles.

L'existence de services auxiliaires offerts sur place (garderies, installations de conditionnement physique et restaurants) permet aux employés d'économiser du temps et d'améliorer leur productivité et leur qualité de vie.

En 1871, la capitale ne comptait que 29 283 habitants, dont seulement 319 fonctionnaires.

Possibilités et enjeux

- Les bureaux représentent après les salaires le plus grand coût administratif du gouvernement fédéral.
- La répartition des employés du gouvernement fédéral au sein de la région a d'importantes répercussions économiques et symboliques. Depuis 1969, le gouvernement a pour ligne directrice générale d'installer 75 p. 100 de ses effectifs sur le territoire ontarien et 25 p. 100 dans l'Outaouais québécois.
- Pendant la période où ce plan sera en vigueur, de nombreux immeubles fédéraux arriveront à la fin de leur cycle de vie. Des décisions difficiles sur l'à-propos de les moderniser, de les réutiliser ou de les réaménager à d'autres fins devront être prises.
- Les bâtiments ou les terrains fédéraux excédentaires en raison de leur état peuvent donner un air d'abandon qui va à l'encontre de l'image de verdure et de dynamisme de la capitale. Certains sites pourraient être contaminés et nécessiter l'application de mesures correctives.
- Le réaménagement ou la réutilisation des biens immobiliers fédéraux excédentaires tels que les terrains et les bâtiments devront tenir compte des objectifs fédéraux, régionaux et municipaux en matière de développement économique.
- La diminution de l'appareil administratif offre aux ministères fédéraux la possibilité de partager leurs locaux avec d'autres ministères et des organismes complémentaires, par exemple des organismes des secteurs privé et sans but lucratif.
- L'amélioration de l'accès aux centres administratifs fédéraux nécessite un meilleur usage des réseaux de transport en commun de la région. À plus long terme, l'évolution des techniques de travail (télétravail par exemple) et leurs répercussions sur les habitudes professionnelles et les lieux de travail pourrait réduire la demande d'utilisation des réseaux de transport publics.
- Plusieurs complexes administratifs fédéraux manquent de services auxiliaires et d'équipements à l'intention des employés.
- De nombreux complexes administratifs fédéraux n'offrent pas des services d'orientation des visiteurs adéquats, ce qui ne leur permet pas de communiquer adéquatement leur mandat et leurs réalisations.
- En général, les bâtiments et les terrains fédéraux ne comprennent pas une quantité suffisante d'œuvres d'art, de matériel de signalisation et d'interprétation.

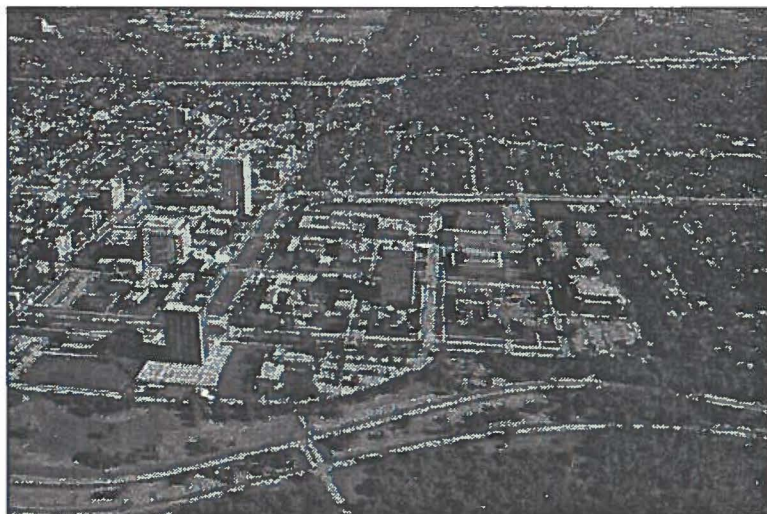


Les Archives nationales du Canada

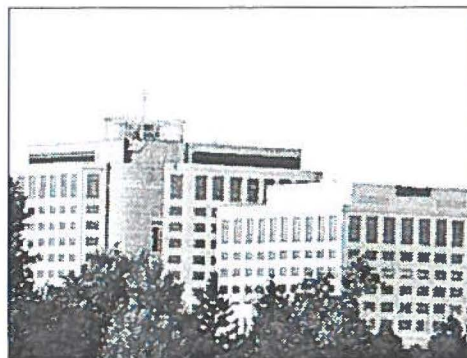


Énoncés de politiques

- Maintenir la proportion des employés fédéraux dans la partie ontarienne à 75 p. 100 et à 25 p. 100 dans la partie québécoise, sous réserve de révisions régulières permettant d'obtenir une meilleure valeur pour les contribuables canadiens et une plus grande flexibilité opérationnelle.
- Placer en priorité les organismes et les ministères fédéraux dans le Cœur de la capitale, notamment les bureaux de l'administration centrale, sauf lorsque cela porte entrave au bon fonctionnement du ministère ou de l'organisme en question.
- Placer en deuxième priorité les organismes et les ministères fédéraux dans les pôles fédéraux ou dans les centres d'emplois situés à proximité des réseaux de transport en commun prévus dans les plans d'urbanisme des administrations locales et régionales (p. ex., Tunney's Pasture ou Confederation Heights).
- Installer, dans tous les autres cas, les édifices fédéraux à proximité des services de transport en commun ou, exceptionnellement dans des secteurs qui n'ont pas ces services (p. ex., des emplacements pouvant répondre à des besoins de fonctionnement spécifiques).
- Réunir des organismes et des ministères fédéraux ainsi que d'autres organismes exerçant des activités complémentaires dans les immeubles appartenant à l'État et où des services communs peuvent être partagés.
- Examiner les possibilités de réutilisation ou de remise à neuf des immeubles fédéraux adaptées aux besoins des employés fédéraux avant d'envisager de nouvelles constructions, tout en respectant l'architecture et la valeur patrimoniale des immeubles.
- Réaménager ou adapter, lorsque cela est possible, les terrains fédéraux déjà utilisés avant d'envisager l'utilisation de terrains non aménagés pour répondre aux besoins de locaux du gouvernement fédéral.
- Encourager des concepts d'aménagement et de réaménagement favorisant l'utilisation de moyens de transport autres que l'automobile; démontrer une préférence pour des mesures de gestion des déplacements adaptées à la demande et appuyer le transport en commun ainsi que l'accès cycliste et piétonnier.
- Encourager le développement de nouvelles approches quant aux modes de travail des employés fédéraux et quant à leurs lieux de travail dans la capitale (p. ex., le télétravail).
- Installer les employés fédéraux dans des bureaux ou des installations de recherche efficaces sur le plan énergétique et pourvus d'une infrastructure souple et moderne en matière de chauffage, de ventilation et de climatisation, d'électricité, de télécommunications et de conservation des ressources (recyclage).
- Faire en sorte que les fonctions, l'étendue et la conception des bâtiments et des installations fédérales soient compatibles avec l'utilisation des terrains des quartiers adjacents (services commerciaux et commerces de détail, infrastructures récréatives).
- Encourager la mise en place d'une signalisation d'information, d'aménagements paysagers et d'art public dans les immeubles dont l'administration fédérale est propriétaire ou locataire, particulièrement aux endroits de grande visibilité comme le Cœur de la capitale.



Le complexe administratif Tunney's Pasture



Le complexe administratif Confederation Heights

Énoncés de politiques (suite)

- Encourager les ministères à aménager, au sein de leurs complexes administratifs, des installations à l'intention du public et qui présentent leur mandat et leurs activités (centres de visiteurs, programmes publics, monuments pertinents).
- Appliquer des normes d'aménagement urbain, de signalisation, d'architecture et de traitement paysager aux bâtiments et aux terrains fédéraux en fonction de leur emplacement, de leur visibilité et de leur rôle.
- Tenir compte de la valeur symbolique et patrimoniale de l'emplacement d'un bâtiment, de l'utilisation, de l'incidence sur la collectivité environnante, des pressions imposées à l'infrastructure urbaine et des incidences sur l'environnement naturel de la région.
- Prévoir des terrains situés à l'extérieur des zones urbaines pour les installations fédérales exigeant un emplacement de caractéristiques spéciales (p. ex., les installations de CANMET dans la Ceinture de verdure exigent d'être isolées et d'être entourées d'une zone tampon).
- Aménager ou réaménager des terrains à faible valeur écologique lors de la planification de l'utilisation future des terrains fédéraux jugés excédentaires.
- Réaménager les terrains ou les bâtiments fédéraux excédentaires de façon à satisfaire les besoins du gouvernement fédéral et à répondre aux buts des administrations régionales et municipales (p. ex., la densification urbaine, l'utilisation mixte des terrains et le développement économique régional).
- Promouvoir, lorsque pertinent, l'aménagement d'usages additionnels qui apportent aux complexes administratifs fédéraux des services et des équipements qui ajoutent à la qualité de vie des employés.



5.2.2 Les immeubles fédéraux dans le Cœur de la capitale

But

Maintenir une présence physique importante et de nombreux employés du gouvernement fédéral dans le Cœur de la capitale.

Contexte

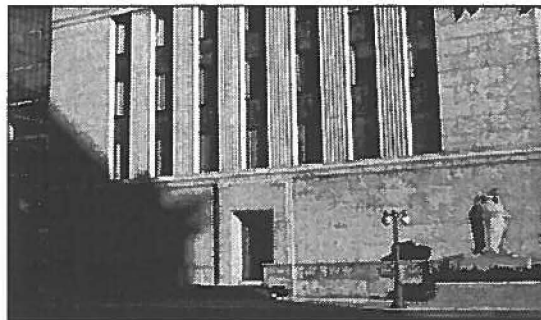
Le gouvernement fédéral à titre de principal propriétaire foncier et de principal utilisateur d'édifices à bureaux dans la région de la capitale nationale, doit tenir compte des impacts des décisions qu'il prend en matière d'emplacement sur l'utilisation du réseau de transport en commun, sur les débits de circulation routière, sur les activités commerciales ou le commerce de détail et sur le taux de vacance des bâtiments.

Le Cœur de la capitale est un sous-secteur du secteur central de la capitale, tel qu'indiqué à la figure «Cœur de la Capitale-Concept 2050». (après la page 86)

La présence du gouvernement fédéral génère d'importantes retombées dans les centres-villes de Hull et d'Ottawa, qui sont devenus des lieux de travail traditionnels pour la plupart des employés fédéraux.

Possibilités et enjeux

- Le nombre important d'employés fédéraux qui travaillent à l'extérieur du Cœur de la capitale complique la répartition, l'accès des employés et des visiteurs aux ministères et empêche une utilisation efficace des infrastructures municipales de transport orientées surtout vers le centre-ville (par exemple, les réseaux de transport en commun).
- Le gouvernement fédéral a l'intention de poursuivre son utilisation de locaux loués et de locaux dont il est propriétaire dans la région de la capitale. Toute modification de cette politique toucherait tout particulièrement le centre-ville d'Ottawa où se concentre la majorité des locaux loués du gouvernement fédéral.



La Banque du Canada

- La majorité des institutions culturelles et politiques nationales se trouvent dans le Cœur de la capitale, lequel représente également la destination principale des visiteurs. Chaque ministère a la possibilité de faire connaître son mandat et ses activités par le biais d'initiatives comme l'installation d'un centre d'interprétation dans ses locaux.

Énoncés de politiques

- Considérer le Cœur de la capitale comme l'emplacement privilégié de la majorité des employés fédéraux travaillant dans la région de la capitale nationale.
- Installer, lorsque cela est possible, dans le Cœur de la capitale, l'administration des ministères et des organismes ayant une importance nationale ou internationale.
- Favoriser, lorsque cela est possible, l'installation et le regroupement de différents ministères fédéraux dans les mêmes bâtiments;
- Encourager les ministères et organismes fédéraux à augmenter la visibilité de leurs installations par l'utilisation d'une signalisation et d'un traitement paysager appropriés et par l'installation de centres d'interprétation et d'œuvres d'art à proximité des bâtiments.



5.2.3 Les immeubles fédéraux en périphérie du Cœur de la capitale

But

Des installations et des pôles d'emplois fédéraux répondant aux besoins des ministères et dont les fonctions et la nature sont compatibles avec les quartiers adjacents.

Contexte

Il y a près de 50 ans, le plan Gréber préconisait la décentralisation des complexes administratifs afin de soulager la congestion du centre-ville et de raccourcir les distances entre le lieu de travail et le lieu de résidence des employés. Cette approche visait aussi à regrouper les fonctions du gouvernement fédéral et à réduire l'éparpillement des bâtiments provisoires érigés pendant la guerre.

En 1957, le gouvernement fédéral entreprit un vaste programme de construction en vue de répondre à l'expansion rapide de la fonction publique. Au cours des années suivantes, des pôles d'emplois regroupant plusieurs édifices fédéraux ont vu le jour à plusieurs endroits, notamment à Tunney's Pasture, Confederation Heights, sur la rue Booth et sur le chemin de Montréal. La plupart de ces lieux, reconnus comme des pôles d'emplois dans les plans locaux et régionaux, sont reliés au centre-ville par des promenades et par les services de transport en commun.

Plusieurs complexes d'envergure plus modeste ont également été aménagés, dont certains dans la Ceinture de verdure, y compris le laboratoire de géomagnétisme de Ressources naturelles Canada et le centre de recherches Shirleys Bay de Communications Canada. De plus, on a vu au cours des dernières années la construction du centre de préservation des Archives nationales à Gatineau et le complexe du Musée canadien de la nature à Aylmer.

Les fluctuations récentes dans l'offre et la demande pour des édifices à bureaux ont entraîné des

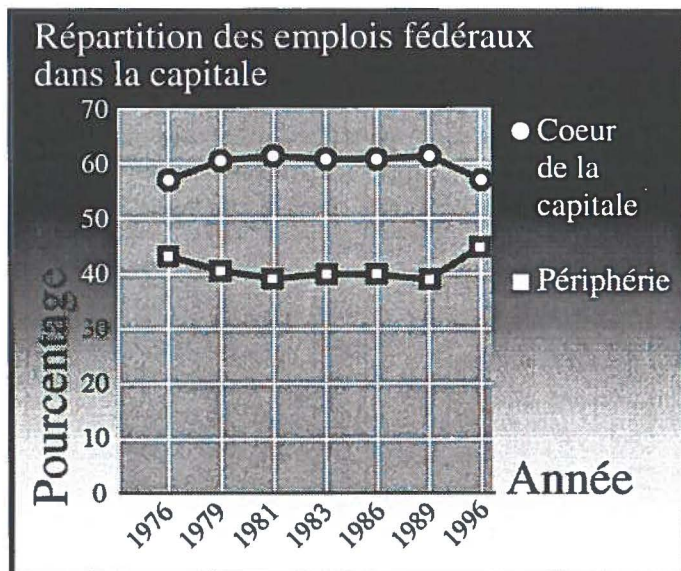


Confederation Heights

ajustements dans l'utilisation des bâtiments et de l'infrastructure. Ces fluctuations comprennent : la réduction de la taille de la fonction publique fédérale, des modifications importantes des régimes de travail des fonctionnaires fédéraux, des changements matériels touchant le lieu de travail, le transfert de responsabilités fédérales aux autres paliers de gouvernement et la décentralisation du personnel du gouvernement fédéral vers d'autres régions du

Le Laboratoire David Florida, situé au Centre de recherches sur les communications, dans la Ceinture de verdure, est la principale installation canadienne pour l'assemblage, l'intégration et la vérification des engins spatiaux.

Le Laboratoire magnétique d'Ottawa, situé au nord de Mer Bleue dans la Ceinture de verdure, mesure les fluctuations des champs magnétiques de l'écorce terrestre. Cette installation fait partie d'un consortium international de recherche connu sous le nom de INTERMAGNET.





Possibilités et enjeux

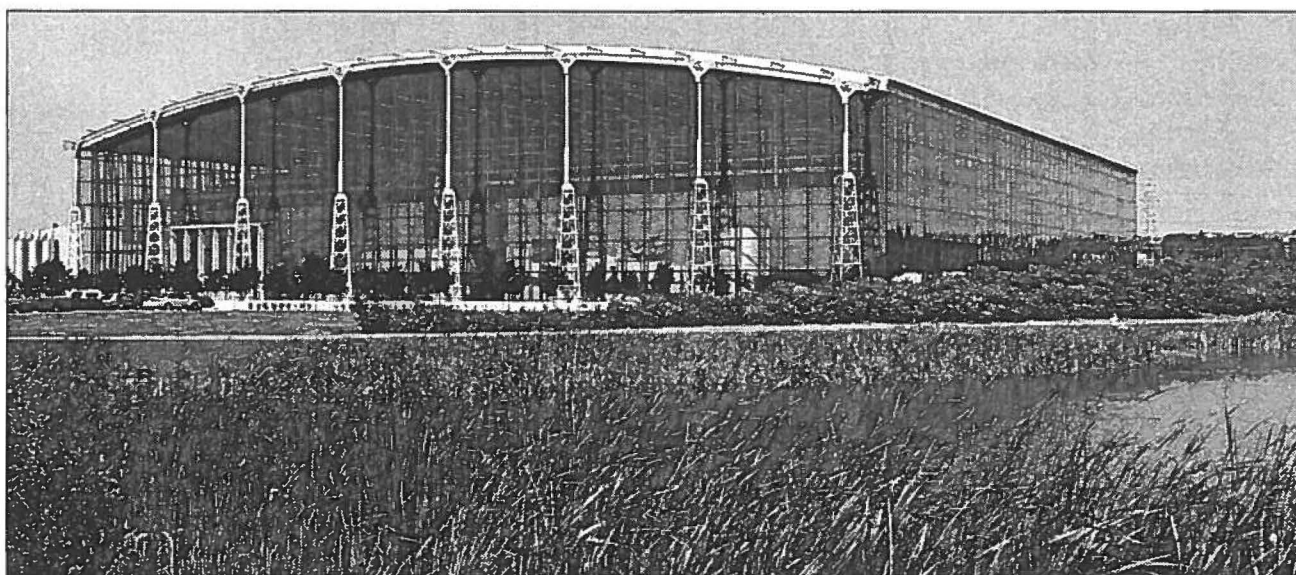
- Certains bâtiments administratifs appartenant au gouvernement fédéral et situés dans les pôles d'emplois fédéraux deviendront bientôt désuets et auront besoin de réparations et de modernisations.
- Les bâtiments construits au cours des années 1950 et 1960 peuvent ne plus répondre aux normes anticipées régissant les postes de travail du nouveau millénaire.
 - Les employés du gouvernement fédéral ne disposent souvent d'aucun service auxiliaire sur place (magasins d'alimentation, services bancaires, etc.); il est nécessaire de rendre plus « fonctionnels » un bon nombre de ces lieux.
- Le réseau régional de transport en commun a de la difficulté à desservir certains secteurs

Pôle d'emploi fédéral. Site aménagé de style campus, situé à l'extérieur du secteur central et accueillant les institutions et les installations du gouvernement fédéral. La densité et l'intensité de l'aménagement dans un pôle d'emplois fédéraux dépendent des besoins des programmes des ministères qui y sont logés.

regroupant plusieurs édifices fédéraux comme le Centre national de recherches situé sur le chemin de Montréal ou la Société canadienne d'hygiène et de logement. Les buts de planification à long terme des transports en commun locaux et régionaux ou les politiques concernant les centres d'emploi pourraient rendre ces secteurs moins accessibles aux employés.

- Certains conflits dans l'aménagement des terrains entraînent une congestion de la circulation et un débordement du stationnement des employés fédéraux dans les quartiers résidentiels adjacents.

Installation fédérale. Petit ensemble d'immeubles situé en périphérie du Cœur de la capitale, souvent occupé par un seul ministère et conçu pour un usage spécialisé. Dans certains cas, ces complexes exigent d'être aménagés à l'écart ou à tout le moins isolés des usages adjacents pour des raisons de fonctionnement. L'éventail des services auxiliaires et d'équipements disponibles aux employés y sont habituellement limités.



Complexe des Archives nationales, Gatineau



Énoncés de politiques

- Installer les ministères et les organismes fédéraux ayant des besoins de programmes particuliers (recherche et développement, sécurité) en périphérie du Cœur de la capitale, là où leurs exigences particulières peuvent être accommodées.
- Classer les complexes fédéraux situés en périphérie du Cœur de la capitale en deux catégories, soit les pôles d'emplois fédéraux et les installations fédérales, tel que démontré à la figure *Capitale urbaine – Concept 2050* (après la page 86) et tel que défini dans les notes d'appoint de la page 75.
- Intensifier, dans la mesure du possible, l'aménagement et l'utilisation des pôles d'emplois fédéraux comme Tunney's Pasture, Confederation Heights, et le chemin Montréal avant de créer de nouveaux pôles d'emplois en périphérie.
- Encourager une approche globale et participative pour la planification, la gestion des avoirs immobiliers et l'aménagement des pôles d'emplois fédéraux.
- Maintenir un niveau de qualité approprié dans le design urbain, l'architecture et l'aménagement paysager en ce qui concerne les installations et leur emplacement.
- Favoriser, lorsque possible, l'installation des employés fédéraux dans des bâtiments situés à marche) des stations des réseaux régionaux de transport en commun ou des arrêts d'autobus.
- Intégrer, lorsque possible, des installations de recherche, des établissements, des installations commerciales ou résidentielles qui s'harmonisent avec les utilisations actuelles des terrains des pôles d'emplois fédéraux.
- Installer sur place, lorsque possible, des services destinés aux consommateurs, notamment des restaurants, des services bancaires, des garderies, des centres de loisirs et de conditionnement physique.
- Encourager les ministères à s'ouvrir au public en créant des points d'accueil pour les visiteurs où sont expliqués le mandat et les fonctions du ministère.
- Concevoir et aménager dans la Ceinture de verdure des installations qui respectent le caractère rural du milieu environnant.
- S'efforcer de collaborer avec les autorités régionales pour trouver des moyens d'augmenter l'utilisation des réseaux de transport en commun aux pôles d'emplois et aux installations qui ne sont pas présentement bien desservis ⁴⁰

⁴⁰ Ceci n'engage pas le gouvernement à participer au financement de ces initiatives.



6

Les réseaux de la capitale

Introduction

Ces énoncés de politiques portent sur l'accès à la capitale et sur les déplacements dans la capitale. Il existe deux sortes de réseaux de la capitale : d'une part, les points d'accès et les artères panoramiques situés aux entrées de la région de la capitale

Les réseaux de la capitale sont définis comme les terrains ou ouvrages visant à faciliter l'accès à la région de la capitale nationale, tant à partir de l'intérieur que de l'extérieur de celle-ci. Les routes, les chemins de fer, les voies navigables, les sentiers récréatifs et les ponts sont tous des exemples de tels réseaux.

nationale, les gares de chemin de fer ou d'autobus et les aéroports desservant la capitale et, d'autre part, certains éléments du réseau de transport régional, comme les ponts interprovinciaux, les promenades et le réseau de sentiers récréatifs.

Le gouvernement fédéral reconnaît que l'existence de voies d'accès et de circulation sécuritaires, attrayantes et efficaces est essentielle à l'évolution future de la capitale. Les promenades panoramiques appartenant au gouvernement fédéral constituent les principaux éléments du réseau, dont l'objectif premier est de permettre l'accès aux institutions, aux attractions, aux emplacements et aux parcs de la capitale ainsi qu'aux installations fédérales.

Certains éléments de l'infrastructure fédérale de transport (dont les segments des promenades utilisés pour le transport en commun ainsi que les sentiers récréatifs) aident à répondre aux objectifs régionaux en matière de transport. Ces autorisations se font par le biais d'accords exceptionnels avec les

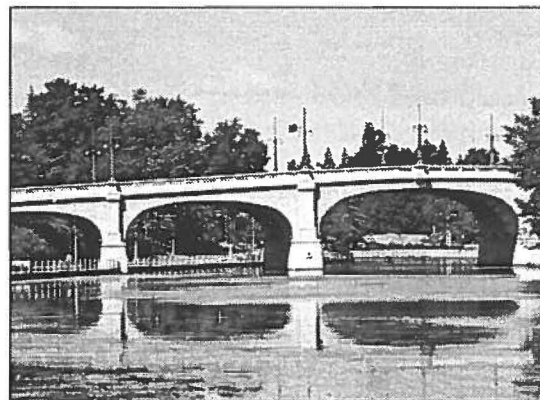
organismes régionaux responsables du transport en commun seulement lorsque la fonction de transport régional ne va pas à l'encontre des principaux objectifs fédéraux.

Les réseaux périphériques se dirigeant vers le Cœur de la région de la capitale nationale comprennent :

- les points d'accès et les artères panoramiques;
- les voies d'accès interprovinciales.

Les réseaux internes de la région de la capitale nationale comprennent :

- le réseau de promenades panoramiques de la capitale;
- le réseau de sentiers récréatifs de la capitale.



Le pont de la rue Bank enjambe le canal Rideau



6.1 Les points d'accès à la capitale et les artères panoramiques

But

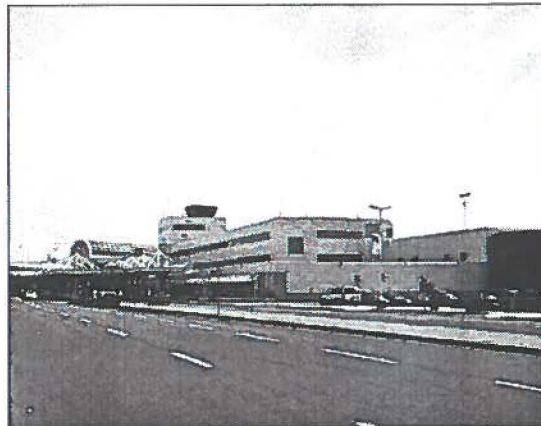
Des voies d'accès attrayantes à la capitale qui procurent le sentiment d'être arrivé à bon port tout en répondant aux besoins d'information, d'orientation et de services des visiteurs qui arrivent dans la région de la capitale nationale.

Contexte

Les points d'accès à la région de la capitale nationale influencent grandement la première impression que les visiteurs se font de la capitale. La capitale est accessible par la route, par les voies ferroviaires, par les airs et par les voies navigables (dont le canal Rideau, riche en histoire). Les points d'accès comprennent les principales voies d'accès à la région de la capitale nationale, de même que les grandes portes d'entrée de la capitale, y compris l'Aéroport international Macdonald-Cartier d'Ottawa (notamment l'aérogare principal et le Centre de réception du Canada), les gares ferroviaires et d'autobus, ainsi que certaines écluses du canal Rideau et l'Infocentre de la capitale.

Les points d'accès représentent les premiers contacts visuels avec la capitale : ils contribuent à façonner l'image de la capitale et du Canada, et ils facilitent la transmission de messages. Les installations situées aux points d'accès doivent être bien conçues visuellement et pourvues d'un traitement paysager, d'équipements accessoires et de panneaux de signalisation efficaces qui facilitent l'orientation des visiteurs dans la région.

Les artères panoramiques sont des voies de circulation complémentaires, souvent situées dans le milieu bâti, qui offrent un accès distinct et attrayant au Cœur de la capitale. Ces artères panoramiques relèvent habituellement des administrations



L'Aéroport international Macdonald-Cartier d'Ottawa

régionales et elles sont souvent reliées au réseau des promenades de la capitale.

Possibilités et enjeux

- Les principaux points d'accès de la capitale, notamment l'Aéroport international Macdonald-Cartier d'Ottawa, les gares ferroviaires et d'autobus, de même que certaines écluses du canal Rideau, influencent grandement la première impression que les visiteurs se font de la capitale et constituent des endroits clés pour la diffusion de renseignements sur la capitale.
- Il faut augmenter le nombre d'installations d'orientation des visiteurs aux principaux points d'accès de la capitale.
- Plusieurs des points d'accès appartiennent ou sont gérés par d'autres paliers de gouvernement, ou encore, appartiennent au secteur privé (p. ex., l'Aéroport international Macdonald-Cartier d'Ottawa relève d'un organisme aéroportuaire local). Une collaboration entre les divers organismes est donc essentielle.

Accès panoramique. Route artérielle ou panoramique offrant une entrée attrayante aux points d'accès de la capitale. Ces routes permettent également la circulation générale des véhicules traversant des zones panoramiques comme les paysages riverains et les couloirs de verdure. Les artères panoramiques jouissent d'une attention plus soignée en matière de design et de paysage que les routes régionales typiques.



- Outre leurs fonctions fondamentales de transport, les grandes autoroutes provinciales, comme la route A50 dans l'Outaouais et l'autoroute 416 dans l'Est ontarien, pourraient devenir des points d'accès importants à la capitale, à condition que leur aménagement paysager et leur signalisation soient adéquats. L'aménagement paysager de l'autoroute 416 dans la Ceinture de verdure devrait constituer un modèle pour les autres points d'accès à la région de la capitale nationale.
- Les principaux points d'accès (p. ex., l'Aéroport international Macdonald-Cartier d'Ottawa) et les couloirs d'accès (y compris les autoroutes 416 et 417, la promenade de l'Aéroport, les couloirs ferroviaires intermunicipaux et l'axe McConnell-Laramée) relèvent d'administrations autres que le gouvernement fédéral et qui sont dotées d'intérêts et d'exigences qui leur sont propres.
- Le rôle des points d'accès et des artères panoramiques à titre d'éléments importants de la capitale dépasse le simple enjeu de la tenure foncière. Par exemple, bien que la promenade de l'Aéroport ait été cédée à l'administration régionale, son rôle d'entrée panoramique à la capitale doit demeurer le même.
- Deux importantes artères panoramiques situées en sol québécois, le corridor des Voyageurs à Aylmer et le corridor des Draveurs à Gatineau, doivent être aménagées.



La gare ferroviaire d'Ottawa

Énoncés de politiques

- Continuer de favoriser l'amélioration des points d'accès qu'empruntent les visiteurs en arrivant dans la capitale quelque soit le mode de transport utilisé.
- Installer des panneaux de signalisation clairs et de grande qualité, protéger les points de vue panoramiques et les attraits naturels, améliorer la qualité de l'aménagement paysager et mettre en place un éclairage sécuritaire aux points d'accès situés sur les terrains fédéraux et les terrains adjacents.
- Collaborer avec les autres paliers de gouvernement afin de mettre en place un système de signalisation pour orienter les visiteurs, des installations d'aide touristique, des expositions interactives, du matériel d'orientation ou d'autres moyens audiovisuels destinés à présenter la capitale aux points d'accès très fréquentés, comme l'Aéroport international Macdonald-Cartier, les gares de chemin de fer et d'autobus interurbains, certaines écluses du canal Rideau et les carrefours des autoroutes provinciales.
- Travailler de concert avec tous les paliers de gouvernement dans le but de développer des normes de conception pour l'aménagement des principaux points d'accès à la capitale (y compris la promenade de l'Aéroport, les autoroutes provinciales, les principales routes régionales et les écluses du canal Rideau) qui soient dignes d'une capitale nationale.
- Encourager les autres administrations à développer des politiques visant à améliorer l'expérience des visiteurs sur les artères panoramiques (notamment la promenade Riverside ou le corridor des Draveurs) par l'aménagement d'un traitement paysager de qualité, de mobilier urbain, de points d'observation, de signalisation et d'autres éléments qui viennent appuyer le rôle premier des points d'accès comme voies de circulation.
- Collaborer avec les autres paliers de gouvernement à la conception et à l'aménagement des artères panoramiques futures, notamment le corridor des Voyageurs et le corridor des Draveurs (proposées).



6.2 Les voies d'accès interprovinciales

But

La fluidité du mouvement des personnes, des marchandises et des véhicules entre les rives ontarienne et québécoise de la région de la capitale nationale.

Contexte

La région de la capitale nationale est une entité économique qui englobe à la fois des villes du Québec et de l'Ontario. Les réseaux routiers régionaux et provinciaux ainsi que les ponts qui enjambent la rivière des Outaouais et les autres cours d'eau de la région de la capitale nationale constituent des éléments clés du réseau de transport et de l'économie de la région.

La majeure partie des infrastructures de transport relève des administrations provinciales ou régionales, ou encore du secteur privé comme l'Aéroport international Macdonald-Cartier d'Ottawa, qui relève d'une administration aéroportuaire locale. Pour des raisons historiques et juridiques, le gouvernement fédéral possède et gère un certain nombre de ponts importants de la région et il a participé à la construction de routes régionales (p. ex., l'entente sur le réseau routier avec le Québec et la section Queensway de l'autoroute 417).

Dans la région, le gouvernement fédéral est propriétaire des cinq ponts enjambant la rivière des Outaouais qui assurent le transport routier interprovincial et du pont ferroviaire qui traverse l'île Lemieux.

Possibilités et enjeux

- Les ponts interprovinciaux qui relient la région de l'Outaouais et la région d'Ottawa-Carleton jouent un rôle symbolique et fonctionnel important.
- Les ponts interprovinciaux Alexandra et du Portage constituent des éléments significatifs du boulevard de la Confédération et facilitent le déroulement d'activités dans le Cœur de la capitale.
- Les ponts interprovinciaux (sauf le pont Macdonald-Cartier) sont fortement congestionnés en période de pointe. Certains ponts plus anciens connaissent de graves problèmes de structure (le pont Champlain par exemple); d'autres possèdent également une valeur patrimoniale importante (le pont Alexandra et le pont ferroviaire du Canadien Pacifique).
- Les prévisions concernant l'économie régionale et la croissance de la population indiquent que les ponts existants ne suffiront plus à la demande vers l'an 2011 et qu'un nouveau pont enjambant la rivière des Outaouais sera nécessaire.
- L'emplacement et la conception du nouveau pont et de ses approches pourraient avoir de sérieuses incidences sur les quartiers résidentiels adjacents et sur l'emplacement et la forme de l'aménagement urbain en général.
- Les ponts interprovinciaux existants sont mal adaptés à la bicyclette, à la marche et au transport en commun, lesquels constituent des modes de déplacement de plus en plus utilisés.

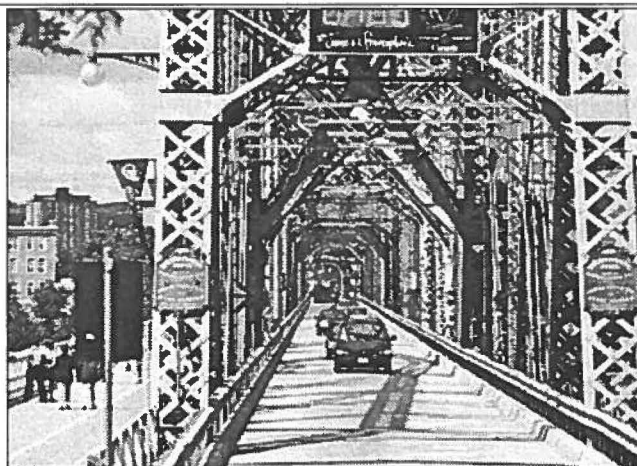


Énoncés de politiques

- Participer avec les paliers de gouvernement provinciaux, régionaux et municipaux à la surveillance et à l'évaluation du rendement des diverses mesures de gestion de la circulation (p. ex., les heures de travail décalées, le télétravail) afin de déterminer quand un nouveau pont interprovincial sera nécessaire et quels seront les besoins à satisfaire.
- Participer avec les administrations provinciales, régionales et municipales et le secteur privé à la promotion de mesures visant à réduire la circulation interprovinciale et régionale tout en reconnaissant les différentes considérations politiques, sociales et économiques s'y rattachant.
- Poursuivre la collaboration avec les autres paliers de gouvernement et le secteur privé en vue d'arriver à un consensus en ce qui concerne les corridors les plus appropriés à long terme pour la construction éventuelle d'un nouveau pont interprovincial.
- Examiner, en collaboration avec les autres paliers de gouvernement, la nécessité de créer une régie chargée de la gestion des futurs ponts.
- Veiller à ce que les ponts interprovinciaux futurs (y compris les structures remises en état) soient conçus pour répondre aux besoins des cyclistes et des piétons, et dans la mesure du possible, aux besoins du transport en commun et du covoiturage.
- Protéger des emprises sur les terrains fédéraux pouvant servir à la construction éventuelle d'un nouveau pont interprovincial au-delà de l'année 2011.
- En collaboration avec les parties intéressées, atténuer les incidences environnementales sur les zones adjacentes du projet de construction d'un nouveau pont interprovincial.
- Lorsque possible et rentable et en collaboration avec les administrations régionales et le secteur privé, étudier la possibilité de mettre en place des liens nautiques.
- Modifier ce plan en réponse à la conclusion de toute entente intergouvernementale sur la circulation interprovinciale.



Le pont Champlain



Le pont Alexandra, construit en 1901.



6.3 Le réseau de promenades

But

Un réseau de promenades panoramiques sécuritaire, pittoresque et efficace qui donne accès aux sites et aux destinations de la capitale.

Contexte

Le réseau de promenades représente un moyen efficace pour faire connaître l'image et la qualité de l'environnement de la capitale. Les promenades permettent aux véhicules motorisés d'accéder aux différents emplacements de la capitale (sites touristiques et bureaux fédéraux) situés à Ottawa-Carleton et dans l'Outaouais. À l'occasion, elles peuvent aussi servir à des activités spéciales et à des célébrations, y compris le Bal de Neige.

Aujourd'hui, le réseau de promenades fait partie intégrante du réseau routier régional et du réseau de transport en commun (p. ex., la promenade de l'Outaouais). Depuis toujours, les promenades sont aussi utilisées par les touristes et les résidents circulant en automobile ou à bicyclette pendant leurs loisirs.

En facilitant l'accès et les déplacements dans la capitale, les promenades jouent un rôle majeur dans l'image que les visiteurs se font de celle-ci et de l'impression qu'ils retirent de son paysage. La majorité des promenades sont situées dans Ottawa-



La promenade Rockcliffe

Carleton, mais les promenades Champlain, Fortune et de la Gatineau se trouvent dans le parc de la Gatineau.

Possibilités et enjeux

- Certains segments des promenades demeurent fortement utilisés par les personnes qui font la navette entre leur lieu de travail et leur lieu de résidence, ainsi que par les véhicules de transport en commun régionaux (p. ex., la promenade de l'Outaouais). Même si cela dépasse le rôle initial des promenades, le fait d'avoir permis la circulation de véhicules de transport en commun sur certains segments a diminué le besoin de construire, immédiatement ou à moyen terme, de coûteuses voies de transport urbain dans les quartiers adjacents.
- La gestion de l'emprise des promenades a évolué au fil des ans, favorisant les aménagements naturels aux aménagements entretenus.

Promenade de la capitale. Accès panoramique à accès limité ou contrôlé, conçue, construite, contrôlée et gérée selon les normes de la CCN. Elle sillonne des terrains ayant des caractéristiques panoramiques significatives et se compose généralement de deux voies avec une emprise aménagée et paysagée de 60 mètres au minimum.



La promenade de la Gatineau



Énoncés de politiques ⁴¹

- Veiller à ce que le réseau de promenades de la capitale continue à remplir un rôle essentiel dans l'expérience et la connaissance offertes aux visiteurs de la capitale.
- Utiliser le réseau de promenades existant pour faciliter l'accès des visiteurs et des fonctionnaires aux différentes destinations de la capitale, y compris les pôles d'emplois fédéraux).
- Permettre par des dispositions spéciales l'utilisation des promenades par les services de transport en commun, si cela est nécessaire, pour améliorer l'accès aux différentes destinations de la capitale.
- Encourager le maintien de normes reconnues de conception et d'aménagement paysager pour toutes les promenades panoramiques.
- Faire en sorte que les panneaux de signalisation et d'orientation permanents et temporaires (spécifique aux événements spéciaux) sur toutes les promenades soient bien conçus, informatifs et en harmonie avec l'environnement.
- Encourager, sur les terrains adjacents aux couloirs des promenades, des utilisations du sol et des gabarits d'immeubles qui soient compatibles et complémentaires à l'expérience recherchée sur les promenades.
- Protéger les caractéristiques naturelles des couloirs des promenades (les éléments importants des écosystèmes) et encourager la remise à l'état naturel des emprises des promenades, lorsque le paysage et les utilisations des terrains adjacents le permettent.
- Renforcer les liens entre le réseau de promenades et le système de routes régionales et provinciales (p. ex., la promenade de l'Aviation et l'autoroute 417) afin d'en faire les accès privilégiés et de faciliter l'accès vers les destinations de la capitale (p. ex., les institutions culturelles nationales et le Cœur de la capitale).
- Incorporer des sentiers récréatifs lors des travaux de réparation ou de reconstruction prévus le long des promenades afin de faciliter des formes de transport durables et complémentaires (p. ex., la marche et le cyclisme de loisir et pour se rendre au travail).
- Permettre l'implantation d'aménagements et d'équipements auxiliaires le long des promenades. Ces équipements auxiliaires doivent avoir une incidence minimale sur l'environnement et doivent apporter des avantages importants à la collectivité.
- Aménager des couloirs de promenades et de routes panoramiques de grande qualité et d'accès limité dans le but de créer une expérience de la capitale qui soit unique, sécuritaire et confortable pour les véhicules motorisés et les autres moyens de transport. Contrôler les débits de circulation et les types de véhicules permis, les normes de conception, d'aménagement paysager et d'entretien afin de créer un environnement convenable en matière de contrôle du bruit, de la qualité de l'air et de la qualité de l'expérience panoramique et des percées visuelles.

⁴¹ Le *Plan directeur des terrains urbains de la capitale*, en cours de préparation, contiendra des énoncés de politiques visant plus particulièrement le réseau de promenades.



6.4 Le réseau de sentiers récréatifs

But

Un réseau de sentiers récréatifs sécuritaire et panoramique proposant un accès non motorisé aux lieux et aux destinations de la capitale.

Sentier de la capitale. Sentier aménagé pour diverses activités récréatives non motorisées. Les utilisateurs comprennent des visiteurs et des résidents pratiquant le cyclisme, la marche, le ski de fond, le patin à roues alignées (sans bâtons), le jogging. Les personnes ayant des handicaps physiques peuvent également utiliser les sentiers (CCN et al., 1994, iv).



CCN et par toutes les administrations régionales et locales de la région de la capitale nationale.

Contexte

La création d'un réseau intégré de sentiers récréatifs au sein de la région de la capitale nationale fait partie de la planification du gouvernement fédéral depuis les années 1950. Le réseau contribue de façon notable à structurer et à faire connaître le paysage de la région. Le réseau comprend des sentiers longeant les voies navigables et des couloirs de verdure intégrés à l'environnement urbain et naturel de la capitale. Ce réseau constitue à sa manière un réseau de promenades qui relie les sites touristiques et les secteurs d'activités de la région.

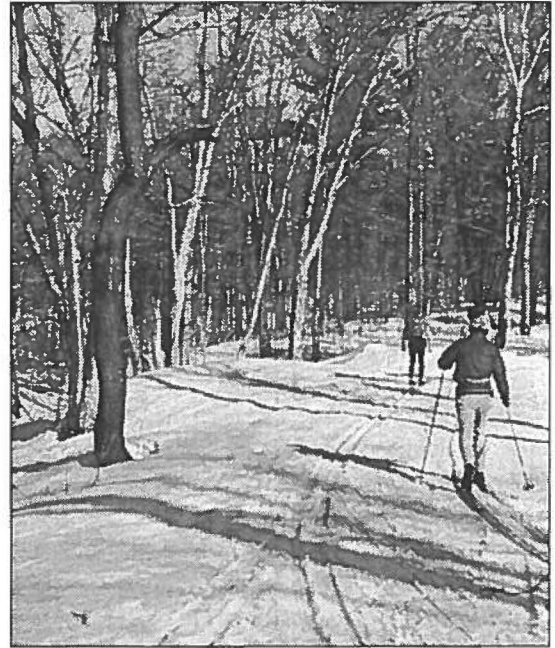
Le réseau présente de nombreux avantages environnementaux, récréatifs et touristiques. Il aide à préserver les richesses naturelles et à appliquer les principes d'un développement durable. Le réseau est un élément structurant des espaces verts de la capitale, et il fournit un lien symbolique entre les attractions de la capitale et le reste du pays. Il constitue aussi un excellent exemple de partenariat entre le gouvernement fédéral et les administrations régionales et municipales. En 1994, ces partenariats ont mené à la réalisation d'un plan d'aménagement stratégique intitulé *Plan directeur du réseau intégré de sentiers récréatifs*, lequel a été approuvé par la

Possibilités et enjeux

- Le réseau de sentiers de la capitale devrait s'intégrer au réseau national de sentiers thématiques en voie de réalisation à travers le pays (par exemple, le sentier transcanadien et autres), au moyen de liens conceptuels à l'échelle régionale.
- Il existe de nombreuses possibilités de mettre en évidence le réseau de sentiers récréatifs comme élément important de l'expérience de la capitale.
- Certains tronçons du réseau de sentiers doivent être achevés afin de créer un réseau de sentiers qui soit continu et intégré.
- Le rôle et l'état physique des sentiers sont de nature plutôt uniforme. Toutefois, l'utilisation de certains sentiers pour les déplacements habitation-travail a ajouté des usages multiples et occasionné des possibilités de conflits entre usagers.



- Le rôle et l'état physique des sentiers sont de nature plutôt uniforme. Toutefois, l'utilisation de certains sentiers pour les déplacements habitation-travail a ajouté des usages multiples et occasionné des possibilités de conflits entre usagers.
- L'expérience des usagers serait enrichie par des installations de services mieux adaptées (par exemple, des aires de services et de repos, des kiosques de location de bicyclettes et des comptoirs de rafraîchissements).
- Bien que les sentiers qui relèvent de la CCN soient dotés d'un système de signalisation et d'orientation intégré, tous les efforts nécessaires doivent être menés pour que les sentiers qui relèvent d'autres entités administratives soient aménagés de la même manière.
- Plusieurs sentiers traversant des endroits isolés ne sont pas éclairés ou sont cachés par le couvert végétal.
- Les sentiers récréatifs sillonnent plusieurs endroits où se sont déroulés d'importants événements de l'histoire de la région. Il faut utiliser



davantage le réseau de sentiers et les terrains adjacents pour interpréter la capitale sous tous ses aspects (archéologie, ressources naturelles, voies navigables).



- Le parachèvement du réseau n'est pas terminé en dépit des améliorations et de la réfection de certains tronçons effectuées pour répondre aux nouvelles normes d'aménagement et de sécurité (p. ex., en ce qui concerne la largeur des sentiers).
- La remise à l'état naturel de plusieurs tronçons du réseau de sentiers permettrait de protéger l'intégrité du milieu naturel et de réduire les coûts d'entretien.
- La plupart des sentiers ne sont entretenus et utilisés qu'au printemps, en été et à l'automne. Il faut examiner la possibilité d'utiliser certains sentiers durant l'hiver pour accéder aux attractions et aux destinations de la capitale.



Énoncés de politiques

- Continuer de collaborer avec les administrations locales et régionales pour planifier, mettre en œuvre et gérer un réseau intégré de sentiers récréatifs qui soit complémentaire au réseau régional des parcours cyclables dédiés aux déplacements habitation-travail.
- Relier le réseau de sentiers aux autres réseaux qui relient la capitale au reste du Canada (par exemple, le sentier transcanadien et la route verte), au moyen de liens conceptuels à l'échelle régionale.
- Utiliser les sentiers récréatifs pour établir un lien physique continu entre la Ceinture de verdure, le parc de la Gatineau, le Cœur de la capitale et les autres destinations de la capitale (p. ex., les institutions culturelles nationales, les pôles d'emplois fédéraux et les parcs urbains et espaces verts de la capitale) et assurer la protection des couloirs de verdure nécessaires pour réaliser ces liens.
- Poursuivre les efforts en vue d'améliorer les sentiers existants conformément aux nouvelles normes de conception et de sécurité (p. ex., une largeur normalisée et l'accessibilité pour tous).
- Encourager, lorsque le milieu naturel et les utilisations des terrains adjacents le permettent, la remise à l'état naturel des emprises des sentiers.
- Élaborer et mettre en place une infrastructure d'interprétation, notamment un système de signalisation d'orientation uniforme et intégré le long des sentiers constituant à la fois des circuits touristiques et des voies de liaison avec les principales destinations.
- Désigner, en fonction de l'accès aux attractions et aux destinations de la capitale, les tronçons du réseau de sentiers récréatifs utilisables en toutes saisons et en assurer l'entretien (par exemple, le réseau de sentiers de ski de fond).
- Permettre et encourager l'implantation d'aménagements et d'équipements auxiliaires le long des sentiers récréatifs (p. ex., des restaurants, des kiosques de location de bicyclettes, des aires de repos et des toilettes). Ces équipements auxiliaires doivent avoir une incidence minimale sur l'environnement et doivent apporter des avantages importants à la collectivité.
- Encourager, conjointement avec d'autres paliers de gouvernement, l'extension et l'intégration de tous les réseaux de sentiers de la région de la capitale nationale de manière à relier les attractions touristiques situées dans la Ceinture de verdure, le parc de la Gatineau et les zones rurales entourant le Cœur de la capitale.
- Protéger les couloirs de sentiers récréatifs qui traversent des propriétés fédérales excédentaires.
- Participer avec les autres paliers de gouvernement et les collectivités locales à la préservation de couloirs de transport existants, sous utilisés ou inutilisés (p. ex., les couloirs ferroviaires désuets) dans le but de les réutiliser pour le transport en commun, des sentiers récréatifs, d'autres formes de transport et les infrastructures de services. Lorsque possible, privilégier l'aménagement de sentiers récréatifs lorsqu'il y a possibilité d'ajouter au réseau existant.



Une des entrées du parc de la Gatineau






Région de la capitale nationale du Canada

Concept 2050





Énoncés de politiques fédérales

-  Aire de patrimoine naturel
-  Agrandissement de l'aire de patrimoine naturel
-  Terre rurale
-  Cours d'eau et terrain riverain
-  Résidence officielle
-  Accès à la capitale
-  Accès panoramique
-  Sentier Trans-canadien

Énoncés de politiques régionales

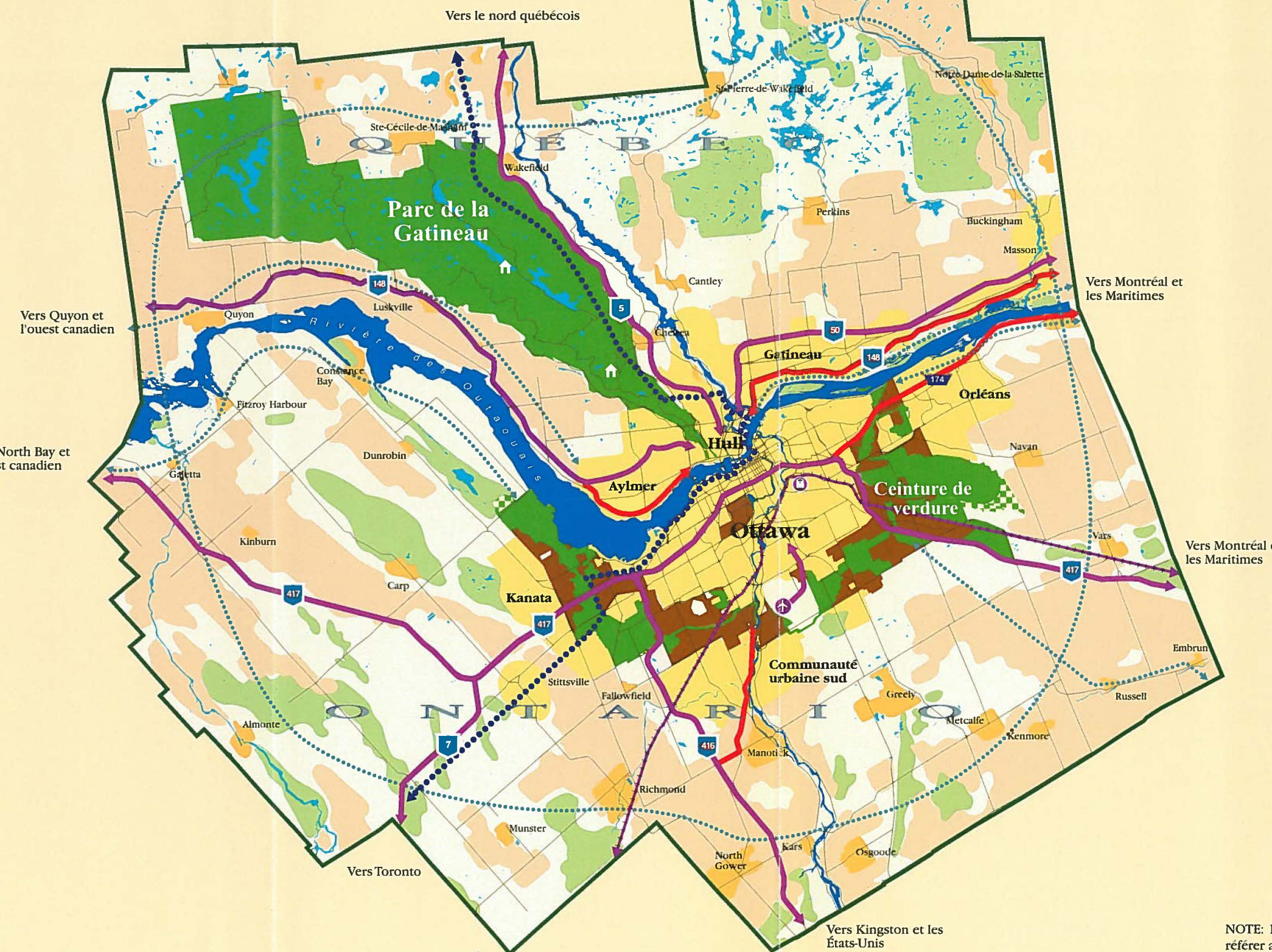
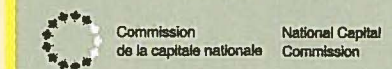
-  Protection environnementale
-  Agricole
-  Urbaine
-  Village
-  Concept régional du réseau des sentiers récréatifs

Contexte

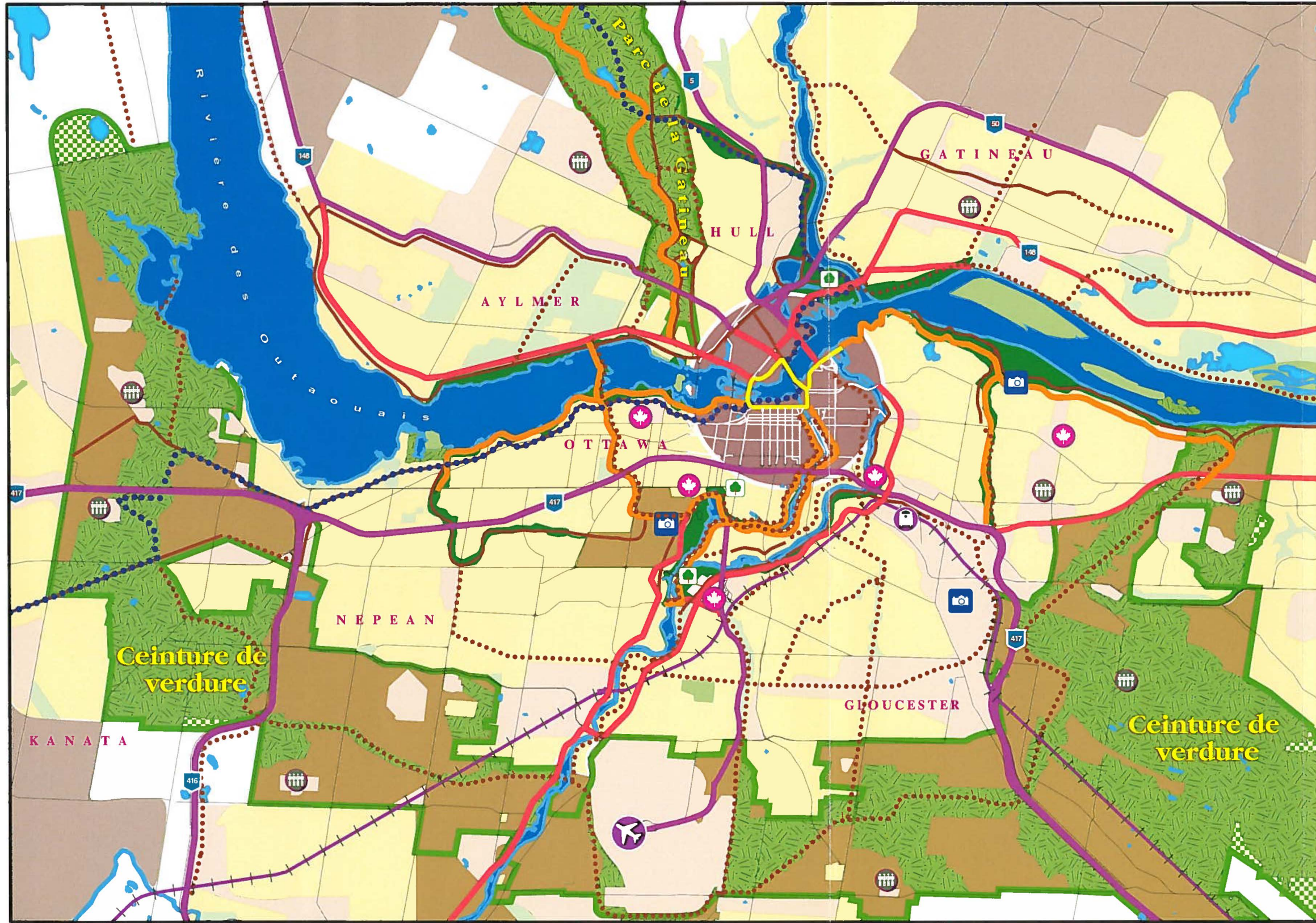
-  Eau
-  Rural
-  Région de la capitale nationale
-  Route provinciale

Carte à des fins conceptuelles seulement

0 5 10 15 km



NOTE: Pour plus de précisions concernant la zone urbaine veuillez vous référer aux cartes *Capitale urbaine* et *Cœur de la capitale*.
 Pour les zones identifiées « rural » localisées dans la Ceinture de verdure veuillez vous référer à la carte *Capitale urbaine*.



Capitale urbaine

Concept 2050

Énoncés de politiques fédérales

- Aire de patrimoine naturel
- Agrandissement de l'aire de patrimoine naturel
- Terre rurale
- Espace vert urbain de la capitale
- Parc de la capitale
- Cours d'eau et terrain riverain
- Pôle d'emplois fédéral
- Installation fédérale
- Institution culturelle nationale
- Accès à la capitale
- Accès panoramique
- Promenade de la capitale
- Sentier de la capitale
- Sentier de la capitale proposé
- Sentier Trans-canadien
- Boulevard de la Confédération

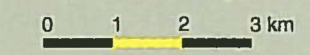
Énoncés de politiques régionales

- Aire urbaine et résidentielle
- Aire d'emploi et institutionnelle
- Aire naturelle régionale
- Espace vert significatif et récréation
- Aire agricole de conservation

Contexte

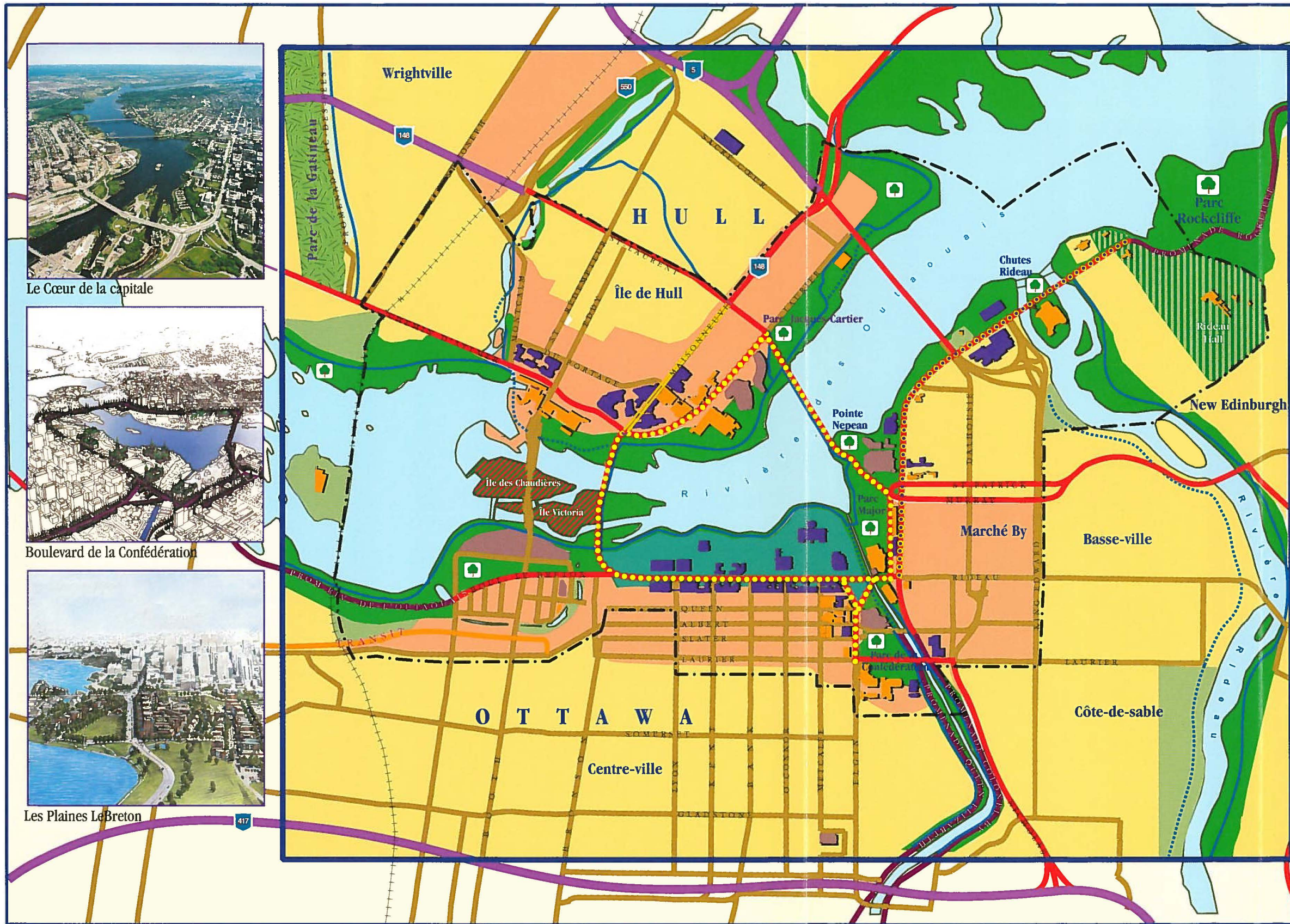
- Eau
- Route provinciale
- Rurale

Carte à des fins conceptuelles seulement



Commission de la capitale nationale / National Capital Commission





Cœur de la capitale

Concept 2050

Énoncés de politiques fédérales

- Aire de patrimoine naturel
- Espace vert urbain
- Parc de la capitale
- Cours d'eau et terrain riverain
- Boulevard de la Confédération
- Arrondissement international
- Cité parlementaire
- Résidence officielle
- Institution culturelle nationale
- Immeuble fédéral
- Limite du Cœur de la capitale
- Accès à la capitale
- Accès panoramique
- Promenade de la capitale
- Sentier de la capitale
- Sentier de la capitale proposé
- Aire d'étude particulière

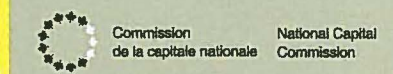
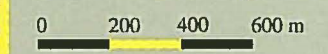
Énoncés de politiques régionales

- Aire centrale
- Aire urbaine
- Espace libre significatif

Contexte

- Bâtiment repère
- Route provinciale
- Voie urbaine

Carte à des fins conceptuelles seulement





7

La mise en oeuvre du plan

Introduction

La Commission de la capitale nationale, dont la responsabilité est de planifier l'aménagement des terrains fédéraux, utilisera le présent Plan comme document d'orientation pour toutes les décisions qu'elle prendra ou qu'elle recommandera relativement à l'aménagement des terrains fédéraux. Le plan énonce les intentions du gouvernement fédéral en matière d'aménagement des terrains fédéraux. Le Plan servira d'énoncé des intentions du gouvernement fédéral auprès des autres organismes de planification de la région de la capitale nationale.

La réalisation du présent plan dépendra de la capacité et de l'engagement des partenaires chargés de le mettre en œuvre, c'est-à-dire les ministères et les organismes fédéraux, les autres paliers de gouvernement et les autres partenaires éventuels quant à l'aménagement de la capitale. La concertation des efforts de toutes les parties intéressées est essentielle à la mise en œuvre du Plan. Ceci comprend la reconnaissance des processus régionaux et municipaux de contrôle de l'aménagement et de l'importance de la consultation publique.

Les plans directeurs, de secteurs et de zones

Le présent plan a une portée stratégique et régionale. Les illustrations sur les cartes sont générales et conceptuelles. L'élaboration de plans directeurs, de secteurs et de zones est nécessaire pour préciser l'utilisation proposée des terrains fédéraux. Les paramètres généraux établis par le *Plan de la capitale du Canada* permettront aux plans directeurs, de secteurs et de zone existants et futurs de fournir une orientation détaillée pour l'aménagement des secteurs définis.



Hiérarchie des plans de la CCN

Les amendements

Les énoncés de politiques et les cartes pourront et devront être modifiés. D'autres sections telles que celles portant sur le contexte ou les questions ne nécessiteront pas de modifications officielles. Dans l'éventualité où une utilisation proposée de terrains fédéraux ne pourra être étayée par les dispositions existantes contenues dans ce plan, une évaluation déterminera s'il convient de donner suite à la proposition ou de modifier le Plan pour permettre la réalisation de la proposition.

En plus de la Commission de la capitale nationale, il est possible que d'autres ministères et organismes fédéraux ou d'autres parties proposent des modifications au Plan. Toute proposition de ce genre sera soumise à un examen approfondi conformément aux politiques et aux procédures administratives générales en vigueur à la CCN, notamment le processus d'approbation d'utilisation des terrains fédéraux, et pourrait comprendre un volet de consultation publique, selon l'ampleur de l'amendement proposé.

7.1 Les approbations de l'utilisation des terrains et de design urbain

L'administration normale des demandes d'utilisation des terrains fédéraux dans la capitale et la mise à jour continue du plan seront effectuées par l'entremise du processus d'approbation des utilisations des terrains, des transactions foncières et de design urbain en vigueur à la CCN. Les propositions d'utilisation des terrains fédéraux peuvent provenir de la CCN, des autres ministères et organisations fédérales ou des autres parties intéressées telles que les municipalités, le secteur privé, les organismes

Approbations fédérales d'utilisation du sol et de design. Ces deux types d'approbation découlent des responsabilités imparties à la Commission par l'article 12(1) de la Loi sur la capitale nationale. Un projet donné peut requérir l'une ou l'autre de ces approbations, ou les deux.

L'approbation fédérale d'utilisation du sol tient compte des conséquences d'un projet du point de vue de l'utilisation du sol et de sa conformité aux plans et politiques en vigueur, tel le Plan de la capitale du Canada, ainsi que des conditions de l'emplacement, de l'utilisation et de la propriété des terrains voisins et des conséquences que le projet peut avoir sur ceux-ci. Il s'ensuit que l'approbation fédérale d'utilisation du sol est habituellement donnée avant l'élaboration et l'approbation des détails du projet.



L'aqueduc (plaines LeBreton)

sans but lucratif ou les particuliers. Toutes les propositions seront examinées dans le cadre du processus d'approbation d'utilisation des terrains fédéraux, des transactions foncières et de design urbain pour en assurer la conformité avec les énoncés de politiques contenus dans le présent plan, ainsi qu'avec les buts et les énoncés de politiques des plans directeurs, de secteurs et de zones pertinents.

L'approbation fédérale de design porte essentiellement sur le plan d'implantation et les détails de conception du projet proprement dit et en égard à son intégration et à sa contribution au contexte de la capitale. Elle vient après l'approbation fédérale d'utilisation du sol, mais la CCN s'en tient toujours à une procédure intégrée et simplifiée et donne, lorsque c'est possible, une approbation combinée d'utilisation du sol et de design.

L'approbation fédérale de transaction immobilière s'applique à toute proposition d'un ministère ou d'un organisme du gouvernement fédéral visant à céder, à acquérir ou à échanger des terrains dans la région de la capitale nationale.



Le boulevard de la Confédération (segment de la rue Elgin) en construction, 1999



7.2 Le suivi et l'évaluation

Le suivi et l'évaluation du Plan visent à faire en sorte que les buts et les énoncés de politiques contenus dans le Plan demeurent actuels, pertinents et efficaces au fil des ans.

Le Plan de la capitale du Canada représente un énoncé principal de politique et de planification stratégique pour l'utilisation des terrains fédéraux, et il fournit les lignes directrices aux décideurs. D'autres outils de planification tels que les plans directeurs, de secteurs ou de zone fournissent des détails pour mettre en œuvre les buts et les énoncés de politiques du Plan.

Ces différences dans les rôles nécessitent différentes méthodes de suivi et d'évaluation. La nature stratégique du Plan indique que les enjeux et les possibilités devraient faire l'objet d'un suivi périodique tout en analysant leurs impacts. Il est essentiel d'assurer que les buts et les énoncés de politiques du Plan suffisent à orienter les propositions plus détaillées des autres niveaux de plans.

Caractéristiques

À cet égard, le processus de suivi et d'évaluation doit être :

- effectué régulièrement, suivant un horaire prédéfini;
- économique (c'est-à-dire ne pas nécessiter de dépenses pour des études ou des processus de suivi);
- efficace (c'est-à-dire optimiser l'utilisation des études et des rapports existants);
- utile en produisant de l'information adéquate pour les gestionnaires de projets et les décideurs;
- efficace au niveau temporel;
- simple, pertinent et facile à administrer;
- stratégique dans sa portée et dans son échelle (les détails étant laissés aux plans directeurs, de secteurs et de zones en ce qui concerne le suivi et l'évaluation).

Outils de suivi

Le suivi et l'évaluation du Plan devraient faire partie des activités régulières des responsables de l'aménagement et de l'utilisation des terrains. Ils devraient, de façon continue :

- porter attention aux articles ou sous-articles traitant des énoncés de politiques spécifiques;
- revoir et évaluer l'information qualitative et quantitative;
- évaluer l'information par l'entremise d'analyses de contenu, de discussions, d'analyses des médias, d'élaboration de scénarios et d'extrapolation des tendances, etc.;
- porter particulièrement attention aux enjeux et aux questions exceptionnelles.

À cet égard, le personnel de la CCN devrait régulièrement évaluer les tendances et les nouveaux courants de pensée et leurs conséquences sur l'intégrité des buts et des énoncés de politiques du Plan. Le Plan devrait être amendé lorsque nécessaire.

Autres ministères et organismes fédéraux

Le Plan de la capitale du Canada incorpore les idées et orientations fournies par les organismes fédéraux s'occupant de gestion de propriétés foncières et par les institutions culturelles nationales. Ces organismes et institutions devraient être consultés régulièrement.

Sources d'information

Les participants au processus de suivi et d'évaluation du Plan devraient pouvoir examiner de façon continue l'information suivante leur permettant d'évaluer la pertinence des orientations du Plan :

- les nouvelles tendances du milieu environnant;
- les changements dans les lois (fédérales, provinciales ou municipales);



- l'adaptation de nouvelles politiques (à tous les paliers de gouvernement);
- les nouveaux plans directeurs, sectoriels ou de zones;
- les résultats des nouvelles études pertinentes;
- les énoncés de plans d'affaires (CCN et autres organismes);
- les demandes de changement d'utilisation des terrains et de design.

L'évaluation environnementale stratégique

L'évaluation environnementale stratégique (ÉES) fait partie intégrante du processus continu de suivi et d'évaluation. Au cours de l'étape initiale de préparation du Plan, l'ÉES a veillé à ce que le Plan incorpore des principes et des normes en vigueur du point de vue de l'environnement. Il est essentiel que les changements futurs au Plan soient basés sur des buts, des principes et des pratiques à jour en matière d'environnement. L'ÉES devrait donc être réexaminée dans le cadre de l'examen périodique du Plan.

Le résumé de l'évaluation environnementale stratégique est joint à l'annexe 1.

Produits du suivi et de l'évaluation

Ce processus de suivi et d'évaluation mènera aux produits suivants :

- un résumé périodique au Comité de gestion et aux comités consultatifs contenant les modifications, les recherches et tout changement requis au Plan et à l'ÉES;
- une mise à jour des données statistiques (à tous les cinq ans, afin de coïncider avec le recensement fédéral);
- une mise à jour de l'Enquête sur l'emploi fédéral (à tous les cinq ans, afin de coïncider avec le recensement fédéral et les recherches effectuées par les administrations régionales pour la constitution de base de données).

Ces documents seraient mis à la disposition du public.

L'examen complet

Le *Plan de la capitale du Canada* devrait être mis à jour sur une base quinquennale ou lorsque cela est requis sur la base des résultats du processus continu de suivi et d'évaluation. Cet examen complet permettrait au Plan de demeurer un outil efficace et à jour des énoncés de politiques, compte tenu des changements cumulatifs qui ont normalement lieu au cours d'une telle période. Le cycle quinquennal de révision coïnciderait aussi avec les périodes d'examen des plans officiels et des schémas d'aménagement des trois administrations régionales, offrant ainsi des occasions d'harmoniser les politiques de planification. L'examen complet du *Plan de la capitale du Canada* comprendrait également une évaluation environnementale et un volet de consultation publique.

7.3 Le statut des terrains

Le *Plan de la capitale du Canada* s'applique à tous les terrains de la région de la capitale nationale qui sont considérés d'importance pour la capitale. La grande majorité de ces terrains relève du gouvernement fédéral. Toutefois, certains terrains appartiennent à d'autres propriétaires et certaines propriétés fédérales ne sont pas classées d'importance pour la capitale dans cette version du Plan. Les énoncés qui suivent cherchent à orienter la prise de décision du gouvernement fédéral en rapport à ces deux catégories de terrains.



Les terrains d'importance pour la capitale qui n'appartiennent pas au gouvernement fédéral

Ces terrains jouent un rôle important pour la capitale, mais ils appartiennent à d'autres organismes, qui en assurent aussi la gestion, notamment les autres paliers de gouvernement (p. ex., plusieurs des principaux points d'accès à la capitale sont des autoroutes provinciales ou des routes régionales) ou des propriétaires privés (p. ex., les propriétés de la E. B. Eddy situés au centre-ville de Hull). Les éléments suivants viennent faciliter l'application des énoncés de politique du Plan à l'égard de ces propriétés :

- tenir compte du statut de la propriété en question en rapport à la Masse de terrains d'intérêt national (voir la note ci-après);
- encourager les administrations régionales et locales à incorporer dans leurs plans directeurs et dans leurs règlements de zonage des dispositions appuyant les objectifs du Plan;
- étudier la possibilité d'acquérir les terrains en question, par l'achat, l'échange de terrains ou par d'autres types de transactions;
- mettre en place des mécanismes de contrôle de la gestion et de l'utilisation des terrains, comme les servitudes de protection et les ententes administratives.

Les propriétés fédérales excédentaires

Certaines propriétés fédérales de la région de la capitale nationale ne sont pas jugées d'importance pour la capitale. Ces terrains sont exclus de la Masse de terrains d'intérêt et n'ont pas été incorporés au Plan. Ces terrains pourront être aliénés, cédés ou mis en valeur. La prise de décision en rapport à l'utilisation future de ces terrains tiendra compte des intérêts fédéraux, provinciaux et municipaux, y compris :

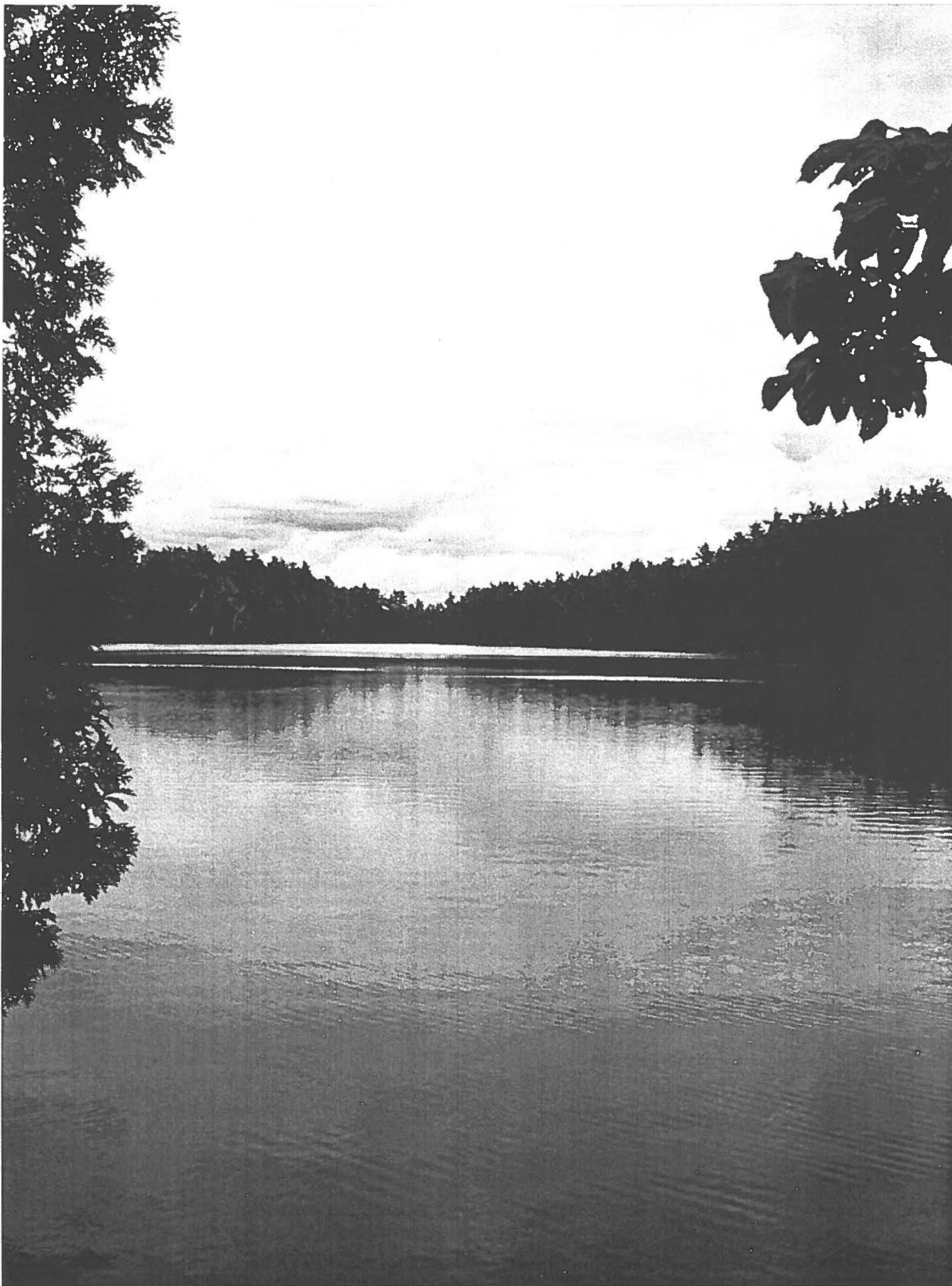
- le besoin de contribuer au maximum à la réalisation des objectifs du gouvernement fédéral, notamment la réalisation des propositions du Plan et l'échange de biens avec les autres paliers de gouvernement;
- l'existence d'éléments importants des écosystèmes;
- la préservation des couloirs nécessaires pour compléter le réseau des sentiers de la capitale;
- les politiques de la CCN et du gouvernement fédéral (la Politique fédérale sur la conservation des terres humides, l'évaluation environnementale, le patrimoine, l'archéologie);
- les politiques et procédures régionales et municipales en matière de contrôle de l'aménagement, notamment la consultation publique, lorsque la modification de l'utilisation d'un terrain est envisagé.

Masse de terrains d'intérêt national (MTIN). Il s'agit d'un outil important de mise en œuvre du Plan de 1999. Les terrains ayant reçu la désignation de MTIN reflètent l'effort de la CCN de se concentrer sur la propriété et la gestion de terrains qui appuient le mieux le mandat de la CCN, adopté en 1986, dont les prescriptions de base étaient d'utiliser la capitale pour communiquer le Canada aux Canadiens, de faire de la capitale un lieu de rencontre des Canadiens et de protéger et de préserver la capitale pour les générations futures.

La définition actuelle (1988) de la MTIN est la suivante :

La Masse de terrains d'intérêt national (MTIN) dans la région de la capitale nationale comprend ce qui est considéré essentiel à la réalisation de l'orientation future de la capitale, y compris les sites d'intérêt national, les berges des rivières et du canal Rideau, le Parcours d'honneur, qui comprend le boulevard de la Confédération et les terrains du Ruisseau de la brasserie, ainsi que le parc de la Gatineau et la Ceinture de verdure.

Les terrains de la MTIN comprennent entre autres les sites d'intérêt national tels que la colline du Parlement, les abords du canal Rideau et les rives de la rivière des Outaouais, le boulevard de la Confédération, le parc de la Gatineau, la Ceinture de verdure et d'autres propriétés fédérales disséminées dans la région de la capitale nationale. Les terrains de la MTIN peuvent appartenir ou non au gouvernement fédéral (p. ex., le parc La Baie à Gatineau). La MTIN sera révisée suite à l'adoption du Plan.





Annexe 1

Le résumé de l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) du Plan

Le *Plan de la capitale du Canada* représente une orientation stratégique régionale relative à la présence fédérale dans la région de la capitale nationale et ce à deux niveaux. Premièrement, comme les plans précédents de la Commission de la capitale nationale (CCN) pour la région de la capitale nationale, il présente le point de vue fédéral sur les différents avoirs immobiliers et fonciers fédéraux – terrains, promenades, bâtiments, parcs, ponts, monuments – appartenant au gouvernement du Canada ou qui devraient être présentés aux résidents et aux visiteurs de la capitale. Deuxièmement, il fournit un énoncé de vision fédérale relative à l'utilisation et aux fonctions associées aux avoirs fonciers fédéraux et aux autres terrains jugés d'importance pour la capitale.

La CCN a comme politique d'entreprendre une évaluation environnementale stratégique (EES) de tous ses plans. L'évaluation environnementale initiale (EEI) du *Plan de la capitale du Canada* entreprise en juillet 1994 relève du Décret sur les lignes directrices visant le Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PÉEE) du gouvernement fédéral. L'EEI s'inscrit dans le processus d'évaluation environnementale stratégique qui possède trois principales fonctions :

1. faire en sorte que les préoccupations environnementales soient intégrées au processus de planification (p. ex. par la réduction des impacts négatifs ou l'élaboration de politiques supplémentaires couvrant les enjeux environnementaux);
2. produire des rapports d'étape pour faciliter le dialogue entre les parties intéressées et enregistrer les suggestions en matière d'environnement dans le processus de planification;

3. fournir une orientation et des directives relatives au Plan et aux évaluations environnementales de lieux précis (s'il y a lieu) pouvant faire l'objet d'initiatives futures découlant des politiques du Plan.

Les détails concernant la méthode et les résultats spécifiques de l'évaluation environnementale sont fournis dans un rapport exhaustif contextuel intitulé *Manuel d'évaluation stratégique environnementale*. Les rapports documentaires connexes à l'évaluation environnementale portent sur les éléments suivants :

- le contexte du *Plan de la capitale du Canada*;
- le cadre réglementaire de l'évaluation environnementale stratégique;
- l'introduction à la proposition;
- le cadre de l'évaluation environnementale stratégique;
- les principaux résultats de l'évaluation environnementale stratégique.

Le Plan présente une orientation pour l'avenir de la capitale, les principes de planification, les buts et les énoncés de politiques liés aux intérêts fédéraux spécifiques. L'analyse environnementale débute par l'examen du plan à partir de chacun de ses principes et chacun de ses énoncés de politiques en matière de planification. Les conséquences sur l'environnement de chacun des principes et de chacun des énoncés de politiques de planification sont ensuite prolongées dans l'espace et dans le temps et évaluées selon les enjeux environnementaux prioritaires, les buts de planification environnementale et les critères descriptifs des effets cumulatifs.

Les principaux résultats de l'exercice d'évaluation environnementale stratégique sont regroupés sous quatre catégories :

- les ajouts en matière de principes et d'énoncés de politiques;
- les éliminations en matière de principes et d'énoncés de politiques;



- les ajustements en matière de principes et d'énoncés de politiques;
- les mesures spécifiques d'atténuation (pouvant servir à minimiser les effets environnementaux inévitables).

Tous les principes d'aménagement et tous les énoncés de politiques ont été évalués.

Le Plan étant de nature stratégique (c'est-à-dire plus concerné par l'orientation que par le détail), plusieurs considérations environnementales s'attachant à un seul site seront traitées dans les plans directeurs, de secteurs, de zones. Par l'entremise de cette ÉES, l'ébauche du *Plan de la capitale du Canada* est conforme aux conditions de l'article 12c) du Décret.

Les effets environnementaux négatifs que la mise en œuvre du Plan pourrait avoir sur l'environnement ne sont pas importants (c'est-à-dire qu'ils sont mineurs ou peuvent être atténués par des moyens connus ou par une simple modification aux énoncés de politiques) lorsque considérés individuellement et cumulativement. Par ailleurs, les effets positifs associés au Plan seront nombreux et comprennent :

1. la consolidation des efforts en matière de planification environnementale, de planification à long terme et de conservation;
2. l'adaptation à la politique de rationalisation gouvernementale, à la période d'austérité fiscale, à la croissance du secteur des technologies de pointe et au vieillissement de la population, en particulier la génération d'après-guerre;
3. l'intégration d'éléments de programmation, de planification immobilière, de partenariats afin de rendre les efforts de planification plus accessibles aux utilisateurs.

Annexe 2

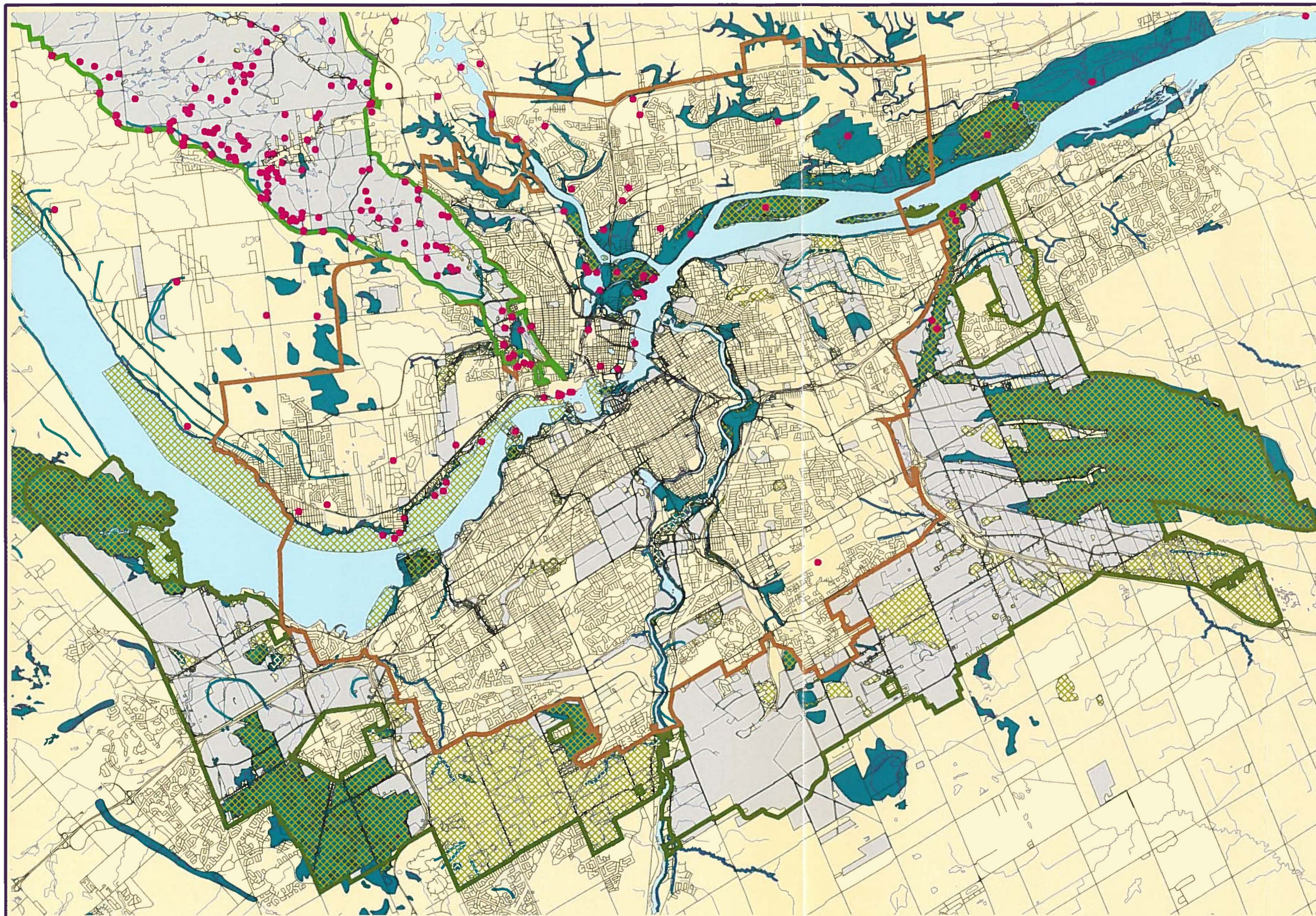
Les éléments importants des écosystèmes

La carte ci-jointe identifie les terrains fédéraux présentant des éléments significatifs du point de vue écologique. Ces éléments ont été documentés lors de la réalisation de la Carte des priorités environnementales. Ce projet, qui s'est déroulé de 1993 à 1998, illustre les éléments importants des écosystèmes situés sur les terrains fédéraux et sur les autres terrains sous juridiction fédérale. Les données sont présentées dans une série de cartes qui font partie du rapport intitulé *Fondements des cartes des priorités environnementales* (CCN, 1998).






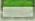
La carte qui suit se veut une synthèse de plusieurs cartes faisant partie du rapport précité, y compris :

- les arbres rares ou anciens et les boisés et les forêts d'intérêt spécial;
- les habitats fauniques et les espèces florales et fauniques rares et/ou menacées;
- les sites importants du point de vue géologique ou géomorphologique;
- les terres humides;
- les zones de contraintes;
- les aires de patrimoine naturel désignées.

Il est recommandé de consulter cette carte de pair avec les énoncés du Plan qui traitent des éléments importants des écosystèmes.

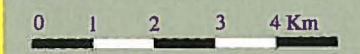


Synthèse environnementale

-  **Éléments physiques importants :**
 Hydrologie et géologie
 (Terres humides, éléments géologiques et géomorphologiques importants, plaines inondables, zones de glissements de terrain et escarpements)
-  **Éléments biologiques :**
 Flore et faune
 ● (Arbres, secteurs boisés et forêts importants, espèces florales et fauniques rares et /ou menacées et habitats fauniques)
-  Terres fédérales
-  Limites des terrains urbains
-  Limites de la Ceinture de verdure
-  Limites du parc de la Gatineau

Note :
 Dans certaines zones, les éléments physiques importants et les éléments biologiques peuvent se superposer.

Carte à des fins conceptuelles seulement





Annexe 3

Les principes communs d'aménagement du territoire

Les principes d'aménagement suivants ont été formulés conjointement en 1996 par la Région d'Ottawa-Carleton, la Communauté urbaine de l'Outaouais, la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais et la Commission de la capitale nationale. L'objet des principes de planification communs est d'orienter et de coordonner l'aménagement à l'échelle de la région de la capitale nationale.

Les principes d'aménagement

La CCN, la ROC, la CUO et la MRC des Collines-de-l'Outaouais sont partenaires dans la planification et le développement de la région de la capitale nationale. Ils reconnaissent que les répercussions économiques, environnementales et sociales doivent être examinées dans le cadre des processus de planification régionale.

Dans l'exercice de leurs responsabilités, la CCN, la ROC, la CUO et le MRC des Collines-de-l'Outaouais seront guidés par sept principes d'aménagement. Ces principes doivent être considérés dans leur ensemble et non pas individuellement et devront faire l'objet d'interprétation et de compromis dans leur application.

Environnement

Sauvegarder et conserver l'environnement naturel et le patrimoine architectural.

Économie

Favoriser le développement d'une économie forte, intégrée et diversifiée afin d'améliorer la position concurrentielle de la région face aux marchés internationaux.

Développement des collectivités

Améliorer la qualité de vie en favorisant le développement de collectivités saines et en encourageant la mise en place de services et d'installations répondant aux besoins de la population actuelle et future.

Capitale du Canada

Renforcer le rôle symbolique et fonctionnel de la capitale en sa qualité de siège du gouvernement du Canada, d'institutions culturelles nationales et des ministères fédéraux, tout en développant son rayonnement à l'échelle internationale.

Cœur de la capitale

Améliorer et maintenir le centre d'Ottawa et de Hull en tant que point de convergence des activités économiques, culturelles et politiques de la RCN.

Efficacité

Gérer le développement en vue d'utiliser le plus efficacement possible les terrains, l'infrastructure et les installations et services publics.

Transport et communications

Favoriser la création de réseaux de transport et de communication abordables, accessibles et intégrés.



Glossaire

Aire d'intérêt naturel et scientifique. Étendue terrestre ou aquatique représentant des éléments distinctifs de la diversité géologique, écologique ou des espèces rares et menacées. Ces aires comprennent des caractéristiques naturelles et des paysages significatifs pour la protection du patrimoine naturel, la recherche scientifique et l'éducation. Elles sont souvent associées aux sciences de la vie ou aux sciences de la terre en fonction de leurs caractéristiques. Elles peuvent varier quant à leur importance et à leur vulnérabilité aux impacts environnementaux. La désignation des aires d'intérêt naturel et scientifique relève du gouvernement de l'Ontario.

Aire protégée. Aire définie par l'UICN (1994) comme étant « une étendue de terrain ou de mer particulièrement consacrée à la protection et au maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées et gérée par des moyens juridiques ou d'autres moyens efficaces ».

Bassin versant. Tous les terrains drainés par une rivière ou un ruisseau et ses tributaires.

Biodiversité. La variété de la vie dans toutes ses formes, ses niveaux et ses combinaisons. Cela comprend la diversité des écosystèmes et des paysages, la diversité des espèces et la diversité génétique (Miller, 1997).

Communauté urbaine de l'Outaouais (CUO). Entité régionale établie en vertu de la Loi sur la communauté urbaine de l'Outaouais. Son mandat comporte la planification de l'utilisation des terrains, la production d'eau potable, la gestion des eaux usées, l'évaluation foncière, la collecte de taxes foncières et le développement économique. La CUO est composée des municipalités de Hull, Gatineau, Aylmer, Buckingham et Masson-Angers.

Corridor. Corridor terrestre représentant des liens importants entre les espaces ouverts de la capitale.

À partir du secteur central, ces espaces verts linéaires représentent les liens véhiculaires et piétonniers entre les parcs, les attractions et les institutions de la capitale. À certains endroits, les terrains associés aux promenades de la capitale représentent des attractions, des lieux pour la tenue d'événements et des installations récréatives de la capitale.

Densification. Construction de logements à petite échelle sur des lots vacants ou non-aménagés dans des quartiers résidentiels ou dans les secteurs commerciaux existants dans une forme compatible avec le milieu environnant.

Développement durable. Le développement qui répond aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Le développement durable représente un cadre d'intégration des politiques environnementales et des stratégies d'aménagement. Il reconnaît que le développement est essentiel pour répondre aux besoins des êtres humains et améliorer leur qualité de vie.

Le développement durable doit être basé sur l'utilisation efficace et responsable face à l'environnement de toutes les ressources limitées de la société – nos ressources naturelles, humaines et économiques. Le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement sont interdépendants et sont des composantes dont les relations mutuelles renforcent le concept de développement durable (Gouvernement du Canada, 1995).

Les principes du développement durable comprennent :

- l'atteinte des besoins des êtres humains de façon utile et satisfaisante en matière de sécurité, de qualité de l'air et de l'eau, d'alimentation, d'éducation et d'emploi;
- le maintien de l'intégrité écologique par l'entremise d'une gestion minutieuse, de la restauration des milieux dégradés, de la réduction des



déchets, de la protection des espèces et de la préservation de la diversité des écosystèmes naturels;

- la recherche de l'équité par un partage le plus juste possible des ressources limitées entre tous les citoyens actuels et entre notre génération et nos descendants;
- la participation publique à la définition et à l'élaboration de solutions locales aux problèmes environnementaux et d'aménagement.

Document d'orientation politique. Document de planification à long terme approuvé par la Commission de la capitale nationale et portant sur l'utilisation des terrains qui indique, par l'entremise de grandes orientations et de stratégies de politiques, l'aménagement futur, l'utilisation et la programmation de tous les terrains fédéraux dans la région de la capitale nationale. Le Plan de la capitale du Canada est un document d'orientation politique. Les buts et les énoncés de politiques du document d'orientation politique sont précisés dans les plans directeurs et sectoriels.

Domaine public. Routes, trottoirs, emprises, parcs et autres espaces ouverts accessibles et appartenant au domaine public ainsi que des portions de bâtiments et d'installations publics et civiques.

Écosystème. Ensemble des êtres vivants d'un même milieu et des éléments non vivants qui leur sont liés vitalement (Miller, 1997).

Effets environnementaux. Les changements qu'une proposition ou qu'un projet pourrait provoquer dans l'environnement, y compris les effets occasionnés sur la santé et les conditions socio-économiques, sur le patrimoine physique et culturel, sur les utilisations actuelles des terrains, sur les ressources traditionnelles des peuples autochtones, ou sur toute structure, site ou artefact ayant une importance historique, archéologique, paléontologique ou architecturale (Agence canadienne d'évaluation environnementale, 1997).

Élément régional. Symboles de la capitale nationale qui sont facilement définis et visibles à l'échelle régionale. Par exemple, la rivière des Outaouais, les collines de la Gatineau et le réseau de promenades et de routes panoramiques.

Éléments importants des écosystèmes (EIE).

Tous les éléments et les fonctions significatifs du point de vue écologique et contribuant à la qualité et à l'intégrité d'une région sur le plan du contenu, des quantités ou des impacts sur l'environnement naturel. Les exemples comprennent :

- les espèces végétales et fauniques rares ou menacées, y compris les insectes, et les autres invertébrés, les reptiles et les amphibiens, les oiseaux et les mammifères (on tient compte des lois et des politiques fédérales existantes sur les espèces rares);
- les boisés ou les forêts d'intérêt spécial pour la région de la capitale nationale;
- les arbres rares ou anciens;
- les terres humides et leurs fonctions;
- les habitats fauniques;
- les sites importants du point de vue géomorphologique;
- les aires de patrimoine naturel telles que les aires d'intérêt naturel et scientifique en Ontario et les zones écologiquement sensibles, ainsi que les aires naturelles protégées par différentes désignations dans les municipalités.

Emplacement de haute visibilité dans le Cœur de la capitale. Emplacements situés dans le Cœur de la capitale, notamment en bordure du boulevard de la Confédération, dans la partie nord des plaines LeBreton et potentiellement sur les îles Victoria et des Chaudières, qui sont très visibles et accessibles aux visiteurs de la capitale et qui confèrent une valeur symbolique aux organismes qui les occupent tout en répondant à leurs besoins de fonctionnement. Ils sont identifiés à la figure « Cœur de la capitale-Concept 2050 ».



Environnement. Composants de la Terre c'est-à-dire les terrains, l'eau et l'air incluant les terrains, l'eau et l'air incluant toutes les couches de l'atmosphère; toute la matière organique et inorganique ainsi que les organismes vivants; les systèmes naturels en interaction qui comprennent les composants ci-dessus (Loi canadienne d'évaluation environnementale, 1997).

Espèce en voie de disparition. Espèce sur le point de disparaître ou en voie d'extinction. (CSEMDC, 1999).

Espèce menacée. Espèce en voie de disparition si les facteurs contraignants ne sont pas renversés (CSEMDC, 1999).

Espèces vulnérables. Espèce qui suscite une préoccupation spéciale à cause de ses caractéristiques qui la rendent particulièrement sensible aux activités des êtres humains ou aux événements naturels (CSEMDC, 1996).

Fonctions des terres humides. Processus naturels, bénéfiques dérivés et valeurs associés aux écosystèmes des terres humides, y compris la production économique (p. ex., la tourbe, les récoltes agricoles, le riz sauvage, les produits forestiers des tourbières), l'habitat des poissons et de la faune, l'entreposage de carbone organique, l'approvisionnement et la purification de l'eau (p. ex., le renouvellement de l'eau souterraine, le contrôle des inondations, le maintien des régimes de flux, la protection contre l'érosion des rivages) et la conservation des terres et de l'eau, ainsi que des activités de tourisme, de patrimoine, récréatives, éducatives, scientifiques et esthétiques (Environnement Canada, 1991).

Habitat faunique. Aires naturelles où les plantes, les animaux et d'autres organismes incluant les poissons survivent et elles tirent des éléments tels que l'abri, la protection ou l'alimentation.

Infrastructure. Structures physiques qui représentent le fondement de l'aménagement. Les infrastructures comprennent : les travaux d'égouts et d'appro-

visionnement en eau, les systèmes de gestion des déchets, de production d'électricité, de communication, les corridors et les installations de circulation et de transport (y compris les ponts), ainsi que les oléoducs et les gazoducs et leurs installations connexes (sur route et sur rail).

Installations et services pour les visiteurs. Gamme d'éléments essentiels au séjour d'un visiteur à la capitale. Ceux-ci comprennent les services de réception et d'information, les transports, le logement, les installations de rafraîchissement, les activités récréatives, les excursions et les services de guide.

Intensification. (a) Mise en valeur d'une propriété ou d'un site à une densité plus élevée qu'auparavant. Cela peut comprendre : le réaménagement ou l'aménagement dans les collectivités existantes; la densification; l'aménagement sur des lots vacants ou des lots non-aménagés dans les zones urbaines; la conversion ou le changement de l'utilisation d'une structure existante ou d'une utilisation de terrain existante; la création d'appartements ou d'autres logements dans les maisons; ou (b) la création de nouveaux logements dans des bâtiments existants ou sur des terrains préalablement aménagés et viabilisés, comprenant le réaménagement et l'intensification à petite échelle.

Mise en valeur. Construction, érection ou mise en place d'un bâtiment ou d'une structure; les activités telles que l'aménagement d'un site, l'excavation, l'élimination de la couche arable ou de la tourbe, l'emplacement et le déversement de terre de remplissage; les travaux de drainage sauf l'entretien des drains municipaux et agricoles existants.

Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais (MRC). Entité régionale créée en 1991 après l'abolition de la Communauté régionale de l'Outaouais. La MRC est composée des municipalités de Chelsea, Cantley, L'Ange-Gardien, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac, La Pêche et Val-des-Monts.



Objectifs durables en matière de planification des transports. L'association des transports du Canada (1993) a formulé les objectifs ci-dessous en matière de planification durable des transports.

- Planifier les systèmes de transports en fonction de l'intensification de l'aménagement et de l'accroissement des aménagements multifonctionnels.
- Favoriser la marche comme moyen de déplacement privilégié.
- Favoriser la croissance du cyclisme à titre de moyen de transport.
- Accroître la qualité du transport en commun afin d'en faire une alternative plausible au déplacement par véhicule automobile.
- Créer un environnement à l'intérieur duquel le véhicule automobile pourra jouer un rôle plus équilibré.
- Planifier le marché de l'offre (y compris le prix) des espaces de stationnement de sorte à faire avancer les priorités liées à l'ensemble des moyens de déplacement, y compris la marche, le cyclisme, le transport en commun et le véhicule automobile.
- Améliorer l'efficacité du réseau de distribution des biens (transport commercial) en milieu urbain.
- Promouvoir les liens intermodaux et inter-réseaux.
- Promouvoir les nouvelles technologies qui améliorent les transports en milieu urbain et qui protègent l'environnement.
- Optimiser la capacité des réseaux de transports existants pour le transport des personnes et des biens.
- Concevoir et administrer des systèmes de transports qui soient accessibles aux personnes handicapées physiquement.
- Faire en sorte que les décisions liées aux systèmes de transports protègent et améliorent le milieu de vie.
- Mettre en place des moyens plus efficaces de financer l'aménagement des systèmes de transports futurs.

Plan directeur. Document de planification portant sur l'utilisation des terrains, approuvé par la Commission de la capitale nationale, qui précise les orientations et les stratégies politiques déjà exprimées dans le Plan de la capitale du Canada. Le plan directeur peut établir des objectifs et des énoncés de politiques d'aménagement et d'utilisation des terrains, y compris un système d'affectation des sols désignant l'utilisation privilégiée des terrains et les occasions de programmation à l'intention des visiteurs pour un ensemble important de terrains fédéraux dans la région de la capitale nationale (p. ex., la Ceinture de verdure, le parc de la Gatineau et la zone urbaine). (CCN, 1999)

Plan de secteur. Document de planification portant sur l'utilisation des terrains pour une plus petite entité géographique, approuvé par le comité exécutif de la CCN et qui précise davantage les grands thèmes, objectifs et énoncés de politiques élaborés dans un plan directeur. Le plan de secteur interprète en détail les priorités d'utilisation des terrains et définit les objectifs à long terme en matière d'aménagement, d'environnement, de circulation, de patrimoine et de services aux visiteurs, entre autres. Le plan de secteur fournit le cadre qui permet de simplifier la gestion et résoudre des enjeux spécifiques de planification, en plus de donner des orientations générales pour la mise en œuvre. (CCN, 1999).

Plan de zone. Plan d'utilisation des terrains, approuvé par le comité exécutif de la CCN, qui comprend des recommandations précises pour l'aménagement et la gestion d'une propriété fédérale spécifique ou d'un ensemble de propriétés fédérales. Le plan de zone peut identifier l'emplacement précis des utilisations des terrains proposées, des points d'accès et des voies de circulation, les caractéristiques environnementales, la nature et la densité des aménagements, les objectifs en matière de gestion des terrains et les besoins des visiteurs. Lorsque cela est approprié, le plan de zone définit les orientations conceptuelles pour l'aménagement, l'amélioration, la protection ou la réutilisation d'une propriété fédérale spécifique, de bâtiments ou de structures. Le



plan de zone comprend également des stratégies de mise en œuvre relatives à des projets précis (CCN, 1999).

Plan officiel. Document de planification régionale ou municipal prescrit par les lois provinciales en matière d'urbanisme et d'aménagement, énonçant des politiques, des buts et des stratégies pour gérer et orienter le changement physique et les effets sur l'environnement social, économique et naturel d'une municipalité. Un plan officiel peut contenir une description des mesures et des procédures pour informer et obtenir le point de vue du public en ce qui concerne une modification proposée au plan officiel ou une révision du plan ou en ce qui concerne un règlement proposé de zonage.

Planification de l'utilisation des terrains.

Processus mis en œuvre pour planifier et gérer l'aménagement et l'utilisation des terrains en conformité avec les plans officiels régionaux et municipaux et les règlements de zonage afin que la municipalité puisse se développer et fournir des services nécessaires à ses citoyens tout en protégeant l'environnement.

Points d'intérêt. Les points d'intérêt peuvent être des bâtiments, des monuments ou des caractéristiques naturelles (par exemple le Monument commémoratif de guerre du Canada, la Tour de la Paix, les chutes des Chaudières). Ils représentent également des symboles de la capitale facilement identifiables et visibles sur le site même.

Région d'Ottawa-Carleton (ROC). Entité régionale établie en 1959 en vertu d'une loi de l'Ontario, la ROC englobe 11 municipalités centrées sur Ottawa. Son mandat comprend la planification de l'utilisation des terrains, la gestion du réseau routier, du système de transport en commun et du réseau d'alimentation en eau potable, l'assainissement des eaux usées, la prestation de services sociaux et autres responsabilités.

Terres humides. Terrains saturés d'eau sur une période suffisante pour faciliter le développement de terres humides ou aquatiques. Ces terrains sont généralement mal drainés et présentent une végétation hydrophytique et diverses activités biologiques adaptées à un environnement humide. Les terres humides comprennent les marais, les tourbières minérotrophes, les nappes d'eau stagnantes, les marécages et les eaux peu profondes, normalement de deux mètres ou moins (Environnement Canada, 1991).

Usages mixtes. Gamme d'utilisations des bâtiments ou de biens fonciers, incluant le plus souvent des usages résidentiels et des utilisations récréatives, commerciales, institutionnelles, industrielles ou autres.



Remerciements

On trouvera ci-après la liste des personnes ayant pris part à l'élaboration du *Plan de la capitale du Canada* (le Plan), qui s'est échelonné de 1995 et 1999.

Le Plan a été produit par la Direction de l'aménagement de la capitale et de la gestion de l'immobilier (Division de la planification) de la Commission de la capitale. **L'équipe de projet** responsable de la création du Plan était composé des personnes suivantes :

Mark Seasons, chargé de projet (1995-1998)
 Richard Scott, chargé de projet (1998-1999)
 Erin Novakowski (1995-1999)
 Marc Sarrazin (1995-1997)
 David Petrovich (1995-1997)
 Michel Céré (1997-1999)
 Pierre Malo (1999)

L'équipe de travail, qui était responsable de revoir les travaux de l'équipe de projet et de contribuer à la formulation d'énoncés de politiques, était composé des personnes suivantes :

Arto Keklikian, Daniel Miron, Barb McMullen et Judie Smith-Dakin, Direction de l'aménagement de la capitale et de la gestion de l'immobilier (Division de la planification);

John Abel, Johanne Fortier, Grace Strachan et Gabrielle Simonyi, Direction de l'aménagement de la capitale et de la gestion de l'immobilier (Division du design et utilisation du sol);

Marc Monette, Direction de l'aménagement de la capitale et de la gestion de l'immobilier (Division du design et construction);

Marc Lalonde et Gershon Rother, Direction du service des parcs et de la gestion des terrains;

Marie Boulet et Laurie Peters, Direction de la programmation nationale et du marketing.

Le projet était encadré par un **comité directeur** auquel ont participé les personnes suivantes :

Curry Wood, vice-président, Direction de l'aménagement de la capitale et de la gestion de l'immobilier;

Jaap Scouten, vice-président, Direction de la programmation nationale et du marketing;

André Bonin (1996-1998) et Michelle Comeau (1998-1999), vice-présidents, Direction du service des parcs et de la gestion des terrains;

François Lapointe, directeur de la planification;

Micheline Dubé, Direction de la planification

stratégique et gestion de l'information;

Sandra Pecek, Bureau de la direction;

Le programme de consultation publique a été réalisé avec la collaboration de Sandra Pecek, Diane Dupuis et Caroline Strauss du Bureau de la direction de la CCN.

L'évaluation environnementale a été réalisée sous la direction de Gabrielle Simonyi, Direction de l'aménagement de la capitale et de la gestion de l'immobilier (Division du design et utilisation du sol).

Le Comité consultatif de l'urbanisme, de design et de l'immobilier de la CCN a été consulté tout au long de la démarche de planification.

Les auteurs désirent également remercier les autres individus et organismes qui ont participé à la réalisation du Plan, notamment Jack Ferguson (ville d'Ottawa), Carol Christensen (Région d'Ottawa-Carleton) et David Pollard (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada), et tous les membres du public qui ont fait valoir leurs idées.

D'autres membres du personnel de la CCN ont contribué au *Plan de la capitale du Canada*, dont Luc Bégin, Pierre Dubé, Daniel Hamelin, et Lori Thornton. Rapport final traduit par Haliburton-Lauzon Communications Inc.



Bibliographie

- Agence canadienne d'évaluation environnementale. 1997. *Environmental Assessment of Policies, Programmes and Plans: A Training Module*. Version définitive. Ottawa-Hull.
- Apropos Planning. 1994. *A Place for Government, A Place for People: A Strategy for Visitor Services on Parliament Hill*. Ottawa : Apropos Planning.
- Armour, Audrey. 1989. "Integrating Impact Assessment in the Planning Process : From Rhetoric to Reality." *Impact Assessment Bulletin 9/1&2* (1989) : 3-14.
- Armour, Audrey. 1991. "Impact Assessment and the Planning Process: A Status Report." *Impact Assessment Bulletin 9/4* (1991) : 27-34.
- Badami, Madhav *et al.* 1994. *Sustainability and Planning. A Draft Discussion Paper for the Canadian Institute of Planners*. Ottawa : Institut canadien des urbanistes.
- Beatley, Timothy. 1995. "Planning and Sustainability: The Elements of a New (Improved?) Paradigm." *Journal of Planning Literature 9/4* (1995): 383-394.
- Bickley, K. 1975. *History Past the Chaudière*. Ottawa : Commission de la capitale nationale.
- Bond, C. J. 1968. *Le pays de l'Outaouais; un guide historique de la région de la capitale nationale*. Ottawa: Commission de la capitale nationale, Imprimeur de la Reine.
- Brown, L. 1992. "Is Canada's Capital Special?" *A Comparative Look at Ottawa and Other Capital Cities*. Ottawa : Apropos Planning.
- Brunton, D. F. 1988. *Nature and Natural Areas in Canada's Capital : an Introductory guide for the Ottawa-Hull Area*. Ottawa : Ottawa Citizen, en collaboration avec l'Ottawa Field-Naturalists' Club.
- Buchholz, Rogene A. 1993. *Principles of Environmental Management: The Greening of Business*. New Orleans : Université Loyola.
- Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP). 1996. *Lignes directrices du BEEFP*. Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services.
- Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales. 1992. *Developing Environmentally Responsible Policies and Programs: A Sourcebook on Environmental Assessment*. Ottawa
- Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), <http://www.cosewic.gc.ca/COSEWIC/Terms.cfm>.
- Button, Kenneth J., et David W. Pearce. 1989. "Improving the Urban Environment: How to Adjust National and Local Government Policy for Sustainable Urban Growth." *Progress in Planning 32* (1989): 135-184.
- Canada. 1984. *Décret sur les lignes directrices visant le Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement* Gazette du Canada. Partie II, Vol. 118. N° 14.
- Canada. 1989. *Loi sur la capitale nationale*. Ottawa : Imprimeur de la Reine.
- Canada. 1990. *Le Plan vert du Canada*. Ottawa : Ministère des Approvisionnements et Services Canada. Cat. No. En21-94/1990F.
- Commission de la capitale nationale (CCN). 1967. *National Capital Development Concept*. Ottawa: Project Planning Associates, Ltd.
- CCN. 1974. *Tomorrow's Capital: Invitation to Dialogue*. Ottawa.



- CCN. 1975. *Report to the Joint Parliamentary Committee 1975: The Development of the National Capital of Canada, 1956 to 1975*. Ottawa.
- CCN. 1985. *Parliamentary Precinct: Previous Studies (Discussion Paper)*. Ottawa.
- CCN. 1986. *International Survey of Capital Cities and Urban Centres*. Ottawa.
- CCN. 1987. *Plan d'orientation de la capitale*. Ottawa.
- CCN. 1988. *Capital Commemoration: An Urban Design Study for Memorials in the Core of the National Capital*. Ottawa: Du Toit, Allsopp, Hillier.
- CCN. 1988. *Plan de la capitale du Canada : Plan d'utilisation des terrains fédéraux*. Ottawa.
- CCN. 1990. *Parc de la Gatineau : plan directeur*. Ottawa: NCC.
- CCN. 1991a et 1998. *Bâtir une Capitale : Réflexions sur le passé et perspectives d'avenir*.
- CCN. 1991b. *Programming Workbook: Confederation Boulevard — A Pathway to Discovery*. (Ébauche). Ottawa.
- CCN. 1991b. *Politique sur les biens à valeur patrimoniale*. Ottawa.
- CCN et al. 1994. *Le Réseau intégré de sentiers récréatifs pour la Région de la capitale nationale*. Ottawa.
- CCN. 1994. *Vers une vision commune : Document-synthèse*. Ottawa.
- CCN. 1995. *Politique corporative administrative et procédure(s): Évaluation Environnementale*. Ottawa.
- CCN. 1996. *Plan directeur de la Ceinture de verdure*. Ottawa.
- CCN. 1996. *Rapport annuel*. Ottawa.
- CCN. n.d. *Confederation Boulevard*. Ottawa.
- CCN. n.d. *Statues and Monuments*. Ottawa.
- CCN. n.d. *The Parliamentary Precinct Area: Urban Design Guidelines and Demonstration Plan for Long Range Development*. Ottawa: Du Toit, Allsopp, Hillier.
- Commission mondiale sur l'environnement et le développement. 1987. *Notre Avenir à tous*. Montréal: Éditions Fleuve, Les Publications du Québec.
- Commission royale sur l'avenir du secteur riverain de Toronto. 1991. *Planification pour la durabilité : L'incorporation de la protection environnementale à la planification de l'utilisation des terres*. Ottawa: Ministère des Approvisionnement et Services Canada. N° Cat. MAS Z1-1988/1-41-12F.
- Commission royale sur l'avenir du secteur riverain de Toronto. 1992. *Régénération: le secteur riverain de Toronto et la ville durable : rapport final*. Ottawa: Ministère des Approvisionnement et Services Canada. N° Cat. Z1-1988/1-1992F.
- Commission royale sur les peuples autochtones. 1996. *À l'aube d'un rapprochement : points sail-lants*. Ottawa: Ministère des Approvisionnements et Services Canada.
- Duffy, P.J.B. (dir.). 1986. *Initial Assessment Guide*. Ottawa: Rapport rédigé pour le Bureau fédéral d'ex-amen des évaluations environnementales.
- Ekos Research. 1995. *A Community Vision Survey of Residents of the Regional-Municipality of Ottawa-Carleton*. Rapport final.
- Factor Research Group, Inc.. 1996. *The 1996 NCR Federal Employment Survey*. Ottawa. Rapport rédigé pour la Commission de la capitale nationale.
- Foo, J. 1983. *Past Planning Initiatives — National Capital Commission*. Ottawa. Rapport non publié rédigé pour la Commission de la capitale nationale.



- Fowler, E.P. 1991. "Land Use in the Ecologically Sensible City" *Alternatives 18/1* (1991): 26-35.
- Gilpin, Alan. 1995. *Environmental Impact Assessment: Cutting Edge for the Twenty-First Century*. Cambridge, UK: Cambridge University Press.
- Groupe de travail sur la stratification écologique. 1996. *A National Ecological Framework for Canada*. Cat. No. A42-65/1996E. Ottawa. Agriculture et Agroalimentaire Canada et Environnement Canada.
- Gurstein, Penny, et John Curry. 1993. "Implementing Concepts of Sustainable Community Planning." *Plan Canada Mars* (1993): 7-15.
- Gwyn, S. 1984. *The Private Capital ; Ambition and Love in the Age of Macdonald and Laurier*. Toronto: McClelland et Stewart.
- Harker, Donald et al. 1993. *Landscape Restoration Handbook*. Ann Arbor: Lewis Publishers.
- Harris, R. C., dir. 1987. *Atlas historique du Canada, Volume 1. Des origines à 1800*. Montréal: Les presses de l'université de Montréal.
- Haug and Associates. 1992. *Environmental Management in the NCR: Challenges and Opportunities. Perceptions of Selected Ontario Municipal/NCC/Provincial Officials and Lobby Groups*. Arnprior, Ontario. Rapport non publié rédigé pour la Commission de la capitale nationale.
- Kingsley, Louise. 1993. *Environmental Assessment of the Plan for Canada's Capital: Some Initial Considerations*. Rapport non publié rédigé pour la Commission de la capitale nationale.
- Klein, Heidi. 1992. *Environmental Assessment and Land Use Planning: The Greenbelt Environmental Assessment*. Rapport non publié rédigé pour la Commission de la capitale nationale.
- Lang Research. 1995. *Corporate/Capital Monitor*. Etobicoke: Lang Research.
- Lee, N., et F. Walsh. 1992. "Strategic Environmental Assessment: An Overview." *Project Appraisal 7/3* (1992): 126-136.
- Maclaren, Virginia. 1992. *Sustainable Urban Development in Canada: From Concept to Practice. Volume 1: Summary Report*. Toronto: CIRUR (Comité intergouvernemental de recherches urbaines et régionales).
- Miller, G. Tyler Jr. 1997. *Environmental Science: Working with The Earth*. 5^{ème} édition. Belmont, CA. Wadsworth Company.
- Ministère des affaires municipales. 1995. *Comprehensive Set of Policy Statements*. Toronto: Gouvernement de l'Ontario.
- Morris, Peter, et Riki Therivel (dir.). 1995. *Methods of Environmental Impact Assessment*. Vancouver: UBC Press.
- Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton / Commission de la capitale nationale. 1994. *Recueil des idées*. Ottawa : Service de l'urbanisme et des biens immobiliers, MROC.
- Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton. 1997. *Plan directeur*. Ottawa: Service de l'urbanisme et des biens immobiliers, MROC.
- Novakowski, E. Nicholas, et Barry Wellar. 1995. "The Environmental Assessment of the Plan for Canada's Capital." *New City Magazine Fall/Winter* (1995): 60-62.
- Ottawa-Carleton Economic Development Corporation. 1997. *Technology Business Guide*. Ottawa: The Business Press Group, Inc.
- Partidário, Maria do Rosario. 1996. "Strategic Environmental Assessment: Key Issues Emerging from Recent Practice." *Environmental Impact Assessment Review 16* (1996): 31-55.
- Perks, William T. et al. 1995. *EIA + MP: Situation and Prospects*. Toronto: CIRUR (Comité intergouvernemental de recherches urbaines et régionales).



- Rees, William (dir.). 1989. *Planning for Sustainable Development: A Resource Book*. Vancouver: UBC Centre for Human Settlements.
- Rees, William E., et Mark Roseland. 1991. "Sustainable Communities: Planning for the 21st Century." *Plan Canada* 31/3 (1991): 15-26.
- Resource Futures International. 1991. *Towards an Environmental Assessment of the Federal Land Use Plan of the National Capital Commission: A Preliminary Framework*. Rapport final. Rapport rédigé pour la Commission de la capitale nationale, Ottawa.
- Richardson, Nigel. 1989. *L'aménagement du territoire et le développement durable au Canada*. Cat. No. En 92-911989F. Ottawa: Ministère des Approvisionnement et Services Canada.
- Roseland, Mark. 1992. *Le développement durable des centres urbains*. Ottawa : Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.
- Sadler, Barry. 1996. *L'évaluation environnementale dans un monde en évolution : évaluer la pratique pour améliorer le rendement*. Rapport final. N° Cat. N106-37/1996. Ottawa: Ministère des Approvisionnement et Services Canada.
- Service d'aménagement de la capitale nationale. 1950. *Projet d'aménagement de la Capitale Nationale : Rapport Général*. Ottawa: Imprimeur de sa Très Excellente Majesté le Roi.
- Smith, L. Graham. 1993. *Impact Assessment and Sustainable Resource Management*. New York: Longman Scientific and Technical.
- Spalding, Harry, Barry Smit and Reid Kreutzwiser. 1991. "Evaluating Environmental Assessment: Approaches, Lessons and Prospects." *Environments* 22/1 (1991): 63-74.
- Spaling, Harry. 1994. "Cumulative Effects Assessment: Concepts and Principles." *Impact Assessment* 12/3 (1994): 231-251.
- Statistique Canada. 1995. *Estimate of Total Population for Census Divisions and CMAs: July 1/1991 to 1995*. N° Cat. 91-213.
- Statistique Canada. 1996. *Labour Force Annual Averages: 1995*. N° Cat. 71-220-XPB. Tableau 38.
- Therivel, Riki et al. 1993. *Strategic Environmental Assessment*. London: Earthscan Publications Ltd.
- Union internationale pour la conservation de la nature et al., 1991. *Caring for the Earth: A Strategy for Sustainable Living*. Gland, Suisse: UICN/Programme des Nations Unies pour l'environnement/Fond mondial pour la nature.
- Verheem, Rob. 1992. "Environmental Assessment at the Strategic Level in the Netherlands." *Project Appraisal* 7/3 (1992): 150-156.
- Whitney, J.B.R., et V.W. Maclaren. 1985. "A Framework for the Assessment of EIA Methodologies." *EIA: The Canadian Experience*. Toronto: Institute for Environmental Studies, University of Toronto. 1-31.
- Wood, Christopher et Mohammed Djeddour. 1991. "Strategic Environmental Assessment: EA of Policies, Plans and Programmes." *Impact Assessment Bulletin* 10/1 (1990): 3-22.
- Wright, J. 1997. *Crown Assets: The Architecture of the Department of Public Works, 1867-1967*. Toronto, University of Toronto Press.

